

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

18^{me} ANNÉE — 1877.



AVALLON
EMILE ODOBÉ. IMPRIMEUR BREVETÉ

24, RUE DE LYON, 24.

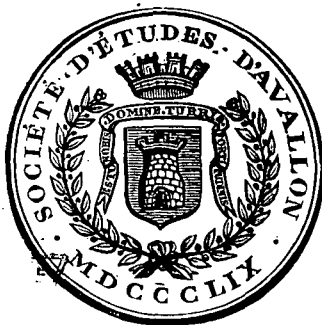
1878

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON.

Bien que la Société insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

18^{me} ANNÉE — 1877.



AVALLON
ÉMILE ODOBÉ, IMPRIMEUR BREVETÉ

29, RUE DE LYON, 29.

1878

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

18^{me} ANNÉE. — 1877.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1877.

MEMBRES HONORAIRES.

- MM.** le Sous-Préfet, Président d'honneur.
Le Maire.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre curé de Saint-Lazare d'Avallon.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

- ALLOURRY Théodore, propriétaire, Avallon.
AUBRY, principal du collège, Avallon.
BARDIN Alfred, ancien professeur au collège.
BAUDENET Robert, propriétaire, Avallon.
BAUDOIN Paul, architecte, Avallon.
BERTIER (le comte de) Alphonse, Sauvigny-le-Bois.
BÉTHERY DE LA BROSSÉ Théodore, Avallon.
BIDAULT Adolphe, juge honoraire, Avallon.
BONICHON, sous-inspecteur des enfants assistés, Avallon.
BORDA (de) Gustave, au château des Pannats, Avallon.
BREUILLARD Charles, docteur en médecine, Avallon.
BUREAUX, professeur de rhétorique au collège d'Avallon.
CAMBUZAT, inspecteur général des ponts-et-ch., Paris.
CHARMASSE (de) Anatole, Autun.
CHASTELLUX (le comte de) Henri, licencié ès-lettres, au
château de Chastellux.
COUTURAT Georges, banquier, Avallon.
CRÉPEY Arthur, propriétaire, Avallon.
D'AVOUT Ythier, à Vignes, par Guillon.
DELÉTANG Calixte, notaire honoraire, Joux-la-Ville.
DESFOURNEAUX Jules, Vézelay.
DESTUTT D'ASSAY Charles, Tharoiseau.
DIZIEN, directeur de l'école communale, Avallon.
DODOZ Camille, président du tribunal, Avallon.
DOMÉCY (le baron de), au château de Domecy.
DORNAU Frédéric, propriétaire, Maison-Dieu.
DROIT, curé d'Island.

- ÉTAULES (d') Jules, commandant du génie en retraite,
Avallon.
- FAULQUIER, propriétaire, Avallon.
- FEBVRE Andoche, Avallon. •
- GAGNIARD Edmi père, docteur en médecine, Avallon.
- GAGNIARD Edmi fils, idem.
- GALLY Michel (l'abbé), curé de Saint-Martin d'Avallon,
président de la Société d'Études.
- GARIEL Ernest, propriétaire, Vassy-lès-Avallon.
- GARNUCHOT Charles, idem.
- GARNUCHOT André, propriétaire, Avallon.
- GOUREAU Charles, colonel du génie en retraite, Santigny.
- GUILLIER Léonard, capitaine en retraite, ancien maire,
Vézelay.
- HENRY Waast (l'abbé), curé doyen de Quarré.
- HEYNEMANS, peintre, Avallon.
- HOTTOT Albert, propriétaire, Avallon.
- JAUFFRET, procureur de la République, Avallon.
- JORDAN Gabriel, avocat, Avallon.
- JORDAN Hippolyte, propriétaire au Vault-de-Lugny.
- KIEFFER, propriétaire de l'usine à gaz, Avallon.
- LABARRE (de) Louis, à la Fredonnière, par Mondoubleau
(Loir-et-Cher).
- LA COUTURE Paul, substitut du procureur de la Républi-
que, Avallon.
- LAIROT, curé de Joux-la-Ville.
- LAPORTE, inspecteur des écoles primaires.
- LECOMTE Benjamin, rentier, Avallon.
- LIEBHABER (baron de), ingénieur, Avallon.
- MINARD Jean, curé de Pontaubert.
- MOREAU François, licencié ès-sciences, ancien professeur
de mathématiques au collège d'Avallon.

- MYNARD**, professeur au collège d'Avallon.
ODOBÉ Émile, imprimeur, Avallon.
PERRIN, juge d'instruction, Avallon.
PESLIER Jean, ancien professeur au collège d'Avallon.
PESLIER Louis, orfèvre, Avallon.
PETIT Ernest, propriétaire, Vausse.
POULIN Frédéric, licencié ès-lettres, Avallon.
POULIN, juge-suppléant, Avallon.
PREVOST Joseph, fabricant de ciment, Avallon.
PRUNEAU, docteur en médecine, l'Isle-sur-le-Serein.
RADOT, receveur municipal, Avallon.
RAUDOT Réglois, ancien député, Orbigny.
RAYNAUD Eugène, organiste de l'église Saint-Lazare d'Avallon.
RENAUD fils, vétérinaire, Avallon.
RENOULT, secrétaire du parquet de la cour de cassation.
Paris.
RICARD, ancien président du tribunal, Avallon.
RICHARD Félix, agent général de l'*Abeille*, Avallon.
RICHARD Louis, propriétaire, Avallon.
SCHNEIT (le baron), peintre d'histoire, Avallon.
THIERRY père, Avallon.
TRÉBONS (le vicomte de), propriétaire, Avallon.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALBRIER Albert, Dijon.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'), archiviste de l'Aube,
Troyes.

BEAU, curé de Mailly-la-Ville.

BAUDIAU, curé doyen de Dun-lès-Places (Nièvre).

BOROT, juge, Chaumont (Haute-Marne).

BOUCHARDAT, professeur à la faculté de médecine de Paris.

BRÉVILLE (de), substitut du procureur général, Paris.

CLERMONT-TONNERRE (le duc de), au château d'An-
cy-le-Franc.

CHATEL Eugène, archiviste du Calvados, Caen.

CURMER (l'abbé), vicaire de St-Vincent-de-Paul, Paris.

DEGOUVENAIN Louis, archiviste de la ville de Dijon.

DESPLACES DE CHARMASSE, vice-président de la Société
éducative, Autun.

GOURJU, chef d'institution à Dijon, ancien professeur de
philosophie.

GUYET, secrétaire général de la Société littéraire de Lyon.

MAGNIEN, ancien principal du collège d'Autun.

MARCHAND, conservateur du cabinet d'histoire naturelle
à Dijon.

MARTIN, professeur au lycée de Rennes.

PORTE, proviseur du lycée de Troyes.

PARROT Armand, membre de la Société académique de
Maine-et-Loire.

POULIN Albert, professeur de mathématiques au petit sé-
minaire d'Auxerre.

QUANTIN, archiviste de l'Yonne, Auxerre.

ROSSIGNOL, conservateur du musée de Saint-Germain.

SOULTRAIT (le comte de), vice-président de la Société Nivernaise.

SMYTTÈRE (de), membre de la Société des Sciences de l'Yonne.

VIBRAYE (le marquis de), Paris.

VILLEFOSSÉ (de), archiviste paléographe, Paris.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Angers. — Société Académique de Maine-et-Loire.

Autun. — La Société Éduenne (Saône-et-Loire).

Auxerre. — La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Brest. — Société Académique du Finistère.

Caen. — Société des Antiquaires de Normandie (Calvados).

Cannes. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Cannes (Alpes-Maritimes).

Castres. — Société Archéologique de Castres (Tarn).

Chalon-sur-Saône. — La Société d'Histoire et d'Archéologie (Saône-et-Loire).

Chalon-sur-Saône. — La Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.

Château-Thierry. — Société Historique de l'Aisne.

Cherbourg. — Société Académique de Cherbourg (Manche).

- Dijon. — La Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Dijon. — Académie des Sciences et Belles-Lettres (Côte-d'Or).
Limoges. — Société Archéologique et Historique du Limousin (Haute-Vienne).
Lyon. — Société Littéraire de Lyon.
Marseille. — Société de Statistique (Bouches-du Rhône).
Melun. — Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.
Montauban. — Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. — Société d'Émulation de Montbéliard (Doubs).
Nevers. — Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts (Nièvre).
Nice. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Nice (Alpes-Maritimes).
Nîmes. — Académie du Gard,
Paris. — Société Philotechnique.
Semur. — La Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société Archéologique de Sens (Yonne).
Toulouse. — Société d'Histoire naturelle de Toulouse (Haute-Garonne).
Troyes. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Troyes (Aube).
Vitry-le-François. — Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
-

M E M B R E S
DU BUREAU D'ADMINISTRATION

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON EN 1877.

Président.

M. l'abbé GALLY, curé de Saint-Martin

Vice-Président.

M. F. MOREAU.

Secrétaires.

MM. Gabriel JORDAN.

EDMI GAGNIARD.

Trésorier.

M. PESLIER, ancien professeur au collège d'Avallon.

Archiviste.

M. P. BAUDOIN, architecte.

Conservateur du Musée de la ville d'Avallon.

M. Alfred BARDIN, ancien professeur au collège.

*Membres de la Commission d'examen des travaux à
insérer au Bulletin de la Société d'Études.*

MM. BIDAULT, juge honoraire au tribunal d'Avallon.

POULIN, ancien professeur de rhétorique, licencié ès-lettres, Avallon.

BREUILLARD, Charles, docteur en médecine, Avallon.

LES
SAINTE - MARIE

D'AVALLON

COUVENT DE LA VISITATION

PREMIÈRE PARTIE. — XVII^e SIÈCLE.

CHAPITRE I^{er}

La Fondation. — Hélène de Chastellux.

L'ordre de la Visitation, fondé par saint François de Sales, dirigé par saint Vincent de Paul, gouverné par sainte Chantal, et accueilli par toutes les classes de la société avec une joie extraordinaire, jetait, dès sa naissance, un éclat que le XVII^e siècle, si fécond en grandes choses, put ajouter à toutes ses gloires.

Le monastère d'Avallon, établi en 1646, trente ans après que sainte Chantal avait reçu le voile de saint Fran-

çois de Sales, était le cent troisième de l'ordre. Voici quelle en fut l'origine.

Dans une des familles les plus distinguées de France, qui, de temps immémorial, habitait le château de Chastellux près d'Avallon, une jeune fille se faisait remarquer par la solidité de son jugement et l'ardeur de sa piété. Elle avait voulu se consacrer à Dieu et avait choisi pour exécuter son projet une abbaye des environs. Mais deux fois expulsée par une supérieure qui craignait de rencontrer en elle une rivale et un censeur, elle revint, avant d'avoir fait ses vœux, chez son père, dont elle dirigea pendant quelque temps la maison et qu'elle assista pieusement à ses derniers instants.

Hélène, c'était le nom de cette jeune fille, âgée de 20 ans, était alors sollicitée de semarier et de brillants partis pouvaient la tenter. Un saint religieux, devenu plus tard archevêque de Besançon, et M^{me} de Chantal, qu'elle avait rencontrée chez son oncle le comte de Rossillon, détournèrent son esprit du monde : le premier même l'avait assurée par une sorte de vue prophétique qu'elle *serait bientôt religieuse dans un ordre aussi doux que saint, consacré à la sainte Vierge.*

Aussi, dès que son père eut rendu le dernier soupir, Hélène, qui se sentait attirée vers l'ordre que venait de fonder M^{me} de Chantal, renonça à ses projets de profession dans l'abbaye de Reigny et demanda d'être admise au monastère de la Visitation de Moulins établi depuis peu, sous la conduite de la mère de Bréchar, l'une des premières et des plus saintes filles de saint François de Sales.

Sa demande fut acceptée, et la mère de Bréhard ne fut pas longtemps à comprendre l'importante acquisition que le nouvel institut venait de faire. « Ah ! ma chère amie, écrivait-elle à sainte Chantal, que je souhaiterais bien entre vos mains une novice que nous avons reçue : vous en feriez sans doute quelque chose de grand pour la congrégation. Je ne vous dirai pas qu'elle est d'une des plus grandes maisons du pays ; mais je vous assurerai qu'à voir son humilité, il paraît qu'elle a oublié la grandeur de sa naissance et la maison de son père.... Elle a l'esprit clair, net, vif, lumineux et pénétrant ; l'inclination noble et généreuse et encore plus disposée à la piété et à la vertu, l'humeur douce, retenue, modeste et affable : mais, au reste, le cœur ardent et violent au bien et à la perfection. Je ne prévois pas que nous puissions avoir autre peine à sa conduite qu'à retenir sa ferveur, crainte que voulant trop courir, elle ne chope. »

Pendant son noviciat, Hélène, avec cette vivacité qu'a dépeinte sa supérieure voulait se porter à mille austérités. La mère de Bréhard conduisit avec habileté ce tempérament fougueux et sut l'assouplir en l'humiliant, et la réduire à ces vertus douces mais solides qui ont été la gloire de l'ordre de saint François de Sales. Elle lui laissa même par écrit d'admirables conseils qui prouvent combien cette femme de mérite était savante dans la science des saints, et dont plusieurs seraient bien venus pour tant de personnes de piété qui se troublent à propos des moindres fautes : « Si vous péchez, faites satisfaction sur le champ à la justice divine, mais sans perplexité ni inquiétude d'esprit. Passez en même temps de la contrition à l'amour ; car Dieu a plus de compassion que d'indignation de vos fautes. » Ne croit-on pas enten-

dre le saint évêque d'Annecy? Comme ses filles paraissent bien nourries de sa doctrine!

Hélène fut reçue à la profession le jour de Sainte-Madeleine, 22 juillet 1648, à l'âge d'environ 27 ans. A peine eut-elle prononcé ses vœux qu'elle se sentit éprouvée par les peines intérieures les plus vives; mais une lettre de sainte Chantal et quelques conversations qu'elle eut avec saint François de Sales, lors de son passage à Moulins, lui rendirent le courage, et bientôt ses progrès dans la sainteté ainsi que son intelligence supérieure firent penser à elle pour les offices importants d'assistante et de maîtresse des novices, qu'elle exerça d'abord à Moulins, puis à Nevers.

Des charges plus élevées étaient dues à cet esprit mûr et réfléchi. En passant à Nevers, sainte Chantal lui déclara avec simplicité qu'elle la destinait à remplacer la mère de Brécharde dans le monastère de Moulins. Cette révélation effraya la mère de Chastellux (1); mais elle se soumit, et son élection fut très-approuvée du saint fondateur, qui écrivit à ses filles de Moulins pour les féliciter de leur choix. Cette lettre, qui est une des dernières de saint François de Sales fait trop d'honneur à la mère de Chastellux pour que nous ne la citions pas :

« A notre arrivée en cette ville de Lyon, vos lettres
 « du cinquième de ce mois m'apprennent l'heureuse
 « élection que vous avez faite. Hé! que mon âme en
 « bénit le Seigneur. Je vous assure que cette chère

(1) Nous écrivons ainsi ce mot, parce que telle est la signature constante d'Hélène de Chastellux. Ce nom se prononçait néanmoins comme aujourd'hui, c'est-à-dire *Chatelus*

« mère est toute selon mon cœur. Mais que dis-je? jé
 « crois fermement qu'elle est entièrement selon le cœur
 « de Dieu, du quel j'espère qu'elle recevra tant de bénédic-
 « tions qu'elle sera elle-même une mère de bénédic-
 « tions dans notre cher institut. Ainsi mon cœur le
 « souhaite, ainsi j'en prie Dieu et vous bénis en son nom
 « toutes deux. »

« † FRANÇOIS, évêque de Genève. »

Désormais la mère de Chastellux ne s'appartient plus. A peine les trois ou six ans que pouvait durer sa supériorité dans une maison sont-ils expirés que son mérite et sa vertu, connus dans tout l'ordre, la font élire dans d'autres monastères; et c'est un sacrifice continuel pour son humilité et son cœur d'être obligée de quitter des sœurs dont elle se faisait chérir pour aller, soit fonder un nouveau monastère, soit prendre la place de quelque supérieure déposée (1).

En 1624, elle fut appelée par l'évêque d'Autun, Mgr de la Madelaine de Ragny, à établir le premier monastère de la Visitation dans sa ville épiscopale. Sa nièce, la baronne de Safe-Cléron l'alla chercher à Moulins et la conduisit à Autun, où elle entra comme en triomphe. Toute la noblesse vint lui offrir ses congratulations. Bon nombre de filles se présentèrent en même temps pour se préparer, sous sa conduite, à la vie religieuse.

Malgré de si beaux commencements, l'établissement

(1) Dans l'ordre de la Visitation, les supérieures de chaque maison sont élues pour trois ans. Elles peuvent être réélues; mais au bout de six ans elles ne sont plus éligibles qu'après une déposition de trois ans.

de la Visitation souffrit de grandes difficultés à Autun. Ce ne fut qu'au bout de quatre ans que les religieuses trouvèrent un emplacement convenable pour le monastère, et presque aussitôt surgirent pour elles de nouveaux périls. La peste désolait la Bourgogne ; Autun était décimé. Beaucoup de gens conseillaient à Hélène de quitter ces lieux infectés et de mettre à l'abri les religieuses et les jeunes filles qui lui étaient confiées, en se retirant dans des maisons de campagne, aux environs. Mais cette retraite semblait à la mère de Chastellux une lâcheté et une brèche aux règles. Aussi ne voulut-elle condescendre à aucune de ces propositions. Pleine de confiance au milieu des horreurs de la mort qu'elle avait continuellement sous les yeux, elle demeura, elle et ses sœurs, au monastère. Dieu récompensa cette généreuse fidélité en ne permettant pas qu'aucune de ses filles fût atteinte de la contagion. Il y a plus : elles ne souffrirent même pas de la disette qui dans ces temps de calamité publique épargne à peine les personnes les plus riches. Aussi la mère de Chastellux répondait-elle agréablement à ceux qu'étonnait ce nouveau trait de la Providence : « Puisque les épouses de Jésus-Christ, pour lui être fidèles, n'ont pas voulu sortir de leur petit nid, l'honneur engageait leur époux à ne les laisser manquer de rien. »

Après six ans de supériorité à Autun, Hélène, déposée conformément à la règle, s'attendait au repos. Les sœurs de Bourg-en-Bresse s'empressèrent de l'élire et il fallut bien se rendre à leurs vœux. Arrivée dans cette nouvelle maison, elle conquit sans peine l'estime et la considération générales, surtout à cause de sa charité pour les malades et de l'extraordinaire discernement des esprits dont Dieu l'avait douée.

Toutefois, la ville de Bourg jouit peu de sa présence parce que les affaires de l'Ordre, auxquelles maintenant la mère de Chastellux prenait une part importante, l'appelaient souvent au dehors. Elle alla d'abord fonder une nouvelle maison à Saint-Amour ; puis, sainte Chantal, qui croyait avoir besoin de sa présence et de ses conseils, la fit venir pendant quelque temps auprès d'elle à Annecy.

Ce séjour combla de joie la mère de Chastellux, qui se trouvait enfin dans la compagnie de la sainte et au tombeau de son bon père saint François de Sales ; mais elle goûta peu de temps ces consolations, ayant été obligée de repartir plus tôt qu'elle ne l'avait pensé pour le monastère de Moulins, dont sainte Chantal l'obligeait à reprendre la direction.

La duchesse de Montmorency, veuve du maréchal de France décapité à Toulouse par les ordres de Richelieu, s'était ouverte à sainte Chantal de son projet d'entrer au monastère de Moulins. Celle-ci jugea que la mère de Chastellux, si habituée à juger les vocations, était plus capable que toute autre de conduire à bonne fin l'entreprise de la duchesse. En effet, à peine madame de Montmorency eut-elle connu la nouvelle supérieure, que touchée des brillantes qualités de son esprit, non moins que de sa vertu, elle lui donna toute sa confiance. La duchesse, encouragée par Hélène, se retira dès lors à peu près complètement du monde et ne songea plus qu'à se sanctifier par la retraite et les bonnes œuvres. Néanmoins sainte Chantal ne permit pas qu'elle entrât au noviciat à cette époque. Ce ne fut que bien des années après la mort de la sainte fondatrice, quand toutes ses affaires furent terminées, que madame de Montmorency fut admise à prendre le voile et à faire profession.

Hélène avait quitté Moulins en 1641. Elue dans deux maisons à la fois, à Vannes et à Semur-en-Auxois, elle demanda l'obédience pour cette dernière ville, où elle fut accueillie avec toute la joie que peut procurer un bonheur inespéré.

Ce monastère, fondé en 1633, était pauvre, peu fourni de religieuses et dévasté par les maladies. La présence d'Hélène releva les courages, amena des vocations, et plusieurs jeunes filles de qualité apportèrent avec des vertus solides des dots capables de remettre sur pied, dans peu de temps, cet établissement qui dépérissait.

La réélection de la mère de Chastellux venait d'avoir lieu, quand une nouvelle importante répandit la désolation à Semur et la joie à Avallon. Le frère d'Hélène, Hercule de Chastellux, encouragé par sa sœur, voulait fonder un monastère de la Visitation, et, tout naturellement, il invitait la mère de Chastellux à en prendre la direction. Déjà, on avait obtenu l'autorisation de Henri de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, de l'évêque d'Autun, des magistrats de la ville, et l'assentiment de la supérieure de Semur, quand la mort inopinée d'Hercule arrêta l'entreprise.

Cependant les Pères Minimes d'Avallon ayant repris les négociations, et des filles qu'ils dirigeaient s'étant offertes à la mère de Chastellux, celle-ci, un moment ébranlée, se décida à reprendre cette fondation. Bien qu'elle prévît toutes les difficultés qui l'attendaient, comme elle avait prié et fait prier beaucoup pour connaître la volonté de Dieu et que cette volonté lui paraissait maintenant manifeste, elle résolut de ne pas différer l'accomplissement des projets de son frère. D'ailleurs elle se rappelait les paroles de son ancienne maîtresse, la mère de Bréchar,

pour qui elle conservait la plus profonde vénération : « Ce sera vous, ma fille, qui établirez un monastère de notre ordre dans la ville d'Avallon. Dieu vous a destinée à rendre ce service à votre pays. »

Le 14 du mois d'avril 1646, la mère de Chastellux, accompagnée de six religieuses de la Visitation, arriva dans son nouveau monastère. Son intention avait été de se fixer au centre de la ville, dans l'ancien hôtel du duc de Coudé; mais ayant éprouvé une forte opposition de la part des habitants, qui prétendaient que l'enceinte de la ville était déjà trop resserrée pour le nombre des familles, elle fut obligée de chercher un emplacement dans le bourg de Saint-Martin et choisit le versant Est de ce qu'on appelle aujourd'hui la rue de Lyon. Ce n'étaient alors que des vergers et des roches avec quelques mesures. Les religieuses s'installèrent comme elles purent dans de vieux bâtiments, improvisèrent une chapelle, et le mardi de la semaine du Bon-Pasteur, 17 avril 1646, eut lieu la prise de possession solennelle.

M. Merle, doyen de l'église collégiale de St-Andoche de Saulieu, délégué de l'évêque d'Autun, célébra solennellement la première messe, en présence du clergé de toute la ville; le R. P. Ferrier, religieux Minime, fut chargé de l'exhortation; madame de Bussy, petite fille de sainte Chantal, accompagnait les sœurs. Hélène de Chastellux, assistée de Philiberte Maleteste, fut établie canoniquement à la tête de cette nouvelle maison.

Malgré les sympathies qui environnaient la supérieure, cette fondation eut des commencements laborieux, non seulement parce que les religieuses manquaient de tout, mais encore parce qu'on avait répandu des calomnies absurdes contre elles, comme cela arrive toujours quand

une œuvre nouvelle se produit. Néanmoins, la mère de Chastellux parvint, à force de sagesse et de prudence, à désarmer les contradicteurs, et son monastère était solidement établi quand, après sa réélection, elle déposa sa charge et s'en alla gouverner d'autres maisons.

Pour fonder le monastère d'Avallon, Héléne avait demandé des sujets à diverses communautés de la Visitation. Les six religieuses professes, qu'on voulut bien lui accorder et qui vinrent avec elle, étaient : Marie-Philiberte Maleteste, professe de Dijon, sa première assistante, qui mourut à Avallon après avoir été sept fois supérieure, et à qui l'on doit le projet de l'importante construction des *Sainte-Marie*, nom que l'on donne encore aujourd'hui à l'édifice bâti par Henriette de Clairambaut ; Marie Fichot, également professe de Dijon, supérieure trois fois, et morte à Avallon dans cette charge en 1678 ; Marguerite Colas, professe du monastère de Châlons-sur-Marne, fille humble et intelligente qui rendit de grands services à la nouvelle maison ; Marie-Etiennette Dorge, Marie-Héléne de Mouchy, Jeanne Grammaise, qui toutes trois semblent avoir quitté Avallon dès que le monastère put se recruter dans les familles du pays.

Cette attente dura peu. Un certain nombre de jeunes Avallonnaises désiraient ardemment s'engager dans la vie religieuse, mais sentaient peu d'attrait pour les couvents qui leur étaient proposés. Aussitôt que la Visitation fut établie dans la ville, elles s'empressèrent de demander l'habit de saint François de Sales.

Héléne, pendant les six ans qu'elle fut supérieure, eut le bonheur de recevoir la profession de neuf d'entre elles, sans en compter d'autres qu'elle sut préparer, en recevant comme élèves d'excellents sujets destinés à venir

à leur tour accroître le nombre et l'éclat du couvent d'Avallon.

La première novice admise à prononcer ses vœux solennels fut Gabrielle de Longueville, proche parente des Cluny, et de l'une des plus anciennes maisons du pays. Selon l'usage des ordres religieux, elle écrivit de sa main la formule de ses vœux sur le grand registre des professions. Cette formule, que nous reproduisons à titre de renseignement pour ceux qui s'imaginent que dans le passé les couvents se peuplaient de vocations imprudentes ou forcées, était ainsi conçue :

« L'an 1647, le 4^e jour de novembre, j'ai été examinée devant ma profession, par monsieur Filzjan, doyen de l'église collégiale de Saint-Lazare et notre père spirituel, et le 28 décembre, le R. P. Aysement, très-digne prédicateur Minime, a reçu mes vœux. J'ai été mise seule et enfermée dans le parloir pour dire en toute liberté ce que bon me semblait, et avec la même liberté, l'onzième du mois de novembre, j'ai parlé à M. le lieutenant de Cluny, mon cousin. Tous rendront témoignage que c'est de ma franche et libre volonté que j'ai fait la sainte profession. »

« Signé: Sœur Marie-Gabrielle de Longueville. »

A côté de cette déclaration on trouve la formule des vœux :

« Je, sœur Marie-Gabrielle de Longueville, ai, par la grâce de Dieu, ce jour 28^e du mois de décembre, en l'année 1647, célébré mes vœux, pour vivre et mourir en la Congrégation de Notre-Dame de la Visitation. Veuille mon Sauveur bénir cette journée et me la rendre profitable pour l'éternité! »

« Signé : Sœur M. G. de Longueville. »

Toutes les religieuses avant leur profession devaient exprimer leur ferme volonté, subir un examen en présence d'un ecclésiastique délégué à cet effet par l'évêque, puis, à l'abri de toute obsession, dans un endroit où nulle religieuse ne pouvait pénétrer sans une permission spéciale, déclarer devant un ou deux témoins, ordinairement les plus proches parents, que c'était de plein gré qu'elles faisaient leurs vœux de religion.

Après une vie sanctifiée par sa patience héroïque à supporter de continuelles infirmités et de douloureuses maladies, Gabrielle mourut le 7 octobre 1658, en prononçant trois fois le nom de Jésus, et les mains jointes pour adorer, comme crurent les sœurs, les jugements de Dieu, conformément à une pratique qui lui était familière.

Quatre mois auparavant elle avait été précédée dans la tombe par une autre jeune fille de qualité, originaire de notre Morvand, attirée à Avallon avec une de ses sœurs par la réputation d'Hélène. Angélique Damoisau de la Motte, sœur puinée d'Aymée Hyacinthe, qui était l'une des neuf premières professes, ne fit pour ainsi dire que traverser la vie. Entrée au couvent à quinze ans, elle mourut dans sa vingt et unième année, laissant toute la communauté édifiée de sa vie pure et innocente, de sa tendre dévotion pour la sainte Vierge, et de son amour pour le travail, où elle se distinguait par son adresse et son intelligence. Elle ne put dire adieu à sa chère maîtresse ; Hélène était retenue à cette époque loin d'Avallon par la charge de supérieure qu'elle exerçait à Châlons. Ce fut la sœur Maleteste qui l'assista à ses derniers

moments et consacra à sa mémoire les quelques lignes d'éloge qu'on lit au registre des Visitandines.

L'année 1661, pendant laquelle la mère de Chastellux avait été rappelée à Avallon par une nouvelle élection de ses filles, fut fatale au monastère. Quatre religieuses furent emportées en quelques mois par la mort : c'étaient Angélique Morel, Aymée de la Motte, Thérèse Prescheur et Catherine Pirot.

Angélique Morel, seconde fille spirituelle d'Hélène, à Avallon, avait par excellence l'esprit de la Visitation. « Elle nous a laissées, écrivait la supérieure, très-édifiées de son exactitude à l'observance, ayant eu un zèle et un amour tout particulier pour le Saint-Office et pour les autres exercices qu'elle a suivis fidèlement, ayant reçu de Dieu le don de la sainte oraison, où elle s'entretenait comme un enfant avec son père, en tirant de très-solides lumières pour la pratique des vertus, se découvrant de ses peines avec une candeur et une simplicité remarquables : ce qui a attiré de grandes bénédictions sur son cœur qu'elle avait parfaitement bon et très-partagé d'une sainte crainte de Dieu. »

Plus ancienne d'âge et de vocation, Aymée de la Motte ne survécut que trois ans à sa sœur. Hélène arriva de Châlons juste pour recueillir son dernier soupir et pour préparer à son dernier passage une autre de ses filles qui se mourait de langueur, atteinte d'une maladie de poitrine dans la troisième année de sa vocation. Elle s'appelait Thérèse Prescheur et était d'Avallon, nièce d'un prédicateur renommé, le R. P. Prescheur, correcteur des Minimés à Nevers. La mère de Chastellux l'ai-

mait particulièrement à cause de son caractère *doux et maniable, étant sous l'obéissance comme une cire molle, sans aucune résistance ; point du tout tendre sur elle-même, et cherchant avec soin et ferveur les occasions de se mortifier.* Ces qualités plaisaient à cette supérieure, d'une nature si forte, si exacte à se vaincre et si pénétrée du désir de la perfection. Elle les cultivait et les développait dans ses filles, ne manquant aucune occasion d'en faire l'éloge.

Une nouvelle épreuve était réservée à la mère de Chastellux. A peine la communauté venait-elle de perdre Thérèse que Dieu lui demandait un quatrième sacrifice. Catherine Pirot, fille d'un avocat dont la famille était une des plus recommandables du pays, allait au ciel rejoindre ses compagnes. Cette jeune fille, qui n'avait que trois ans et demi de profession, promettait un sujet distingué à l'ordre de la Visitation. On s'aperçoit dans les lignes qu'Hélène consacre à sa mémoire que ce grand cœur brisé par la douleur et sentant lui-même sa fin approcher, devient tendre comme celui de saint François de Sales, dont on croirait lire une page :

« Le douze décembre 1661, notre chère sœur Marie-Catherine Pirot est décédée en ce monastère avec des dispositions aussi pieuses que sa vie a été accompagnée d'innocence et de pureté, s'étant rendue remarquable par la mansuétude et débonnairété de son naturel, que nous n'avons jamais vu altéré en santé ni en maladie, ayant toujours eu l'humeur égale, l'esprit souple et des plus accomodants qu'on en puisse souhaiter, un cœur de véritable colombe sans fiel, tout plein d'amitié et d'estime pour le prochain et très-dévoit à la sainte Vierge, disant tous les jours l'office de l'Immaculée-Conception avec les sept Allégresses et autres prières. Son amour

pour notre Bienheureux Père a été aussi tout particulier, aimant de tout son cœur ses saints écrits. »

Les dix-huit mois que vécut encore la mère de Chastellux furent paisibles. Les vocations qui se multipliaient au lieu de diminuer sous ces coups terribles de la Providence, la rassurèrent sur l'avenir d'une maison qui lui avait coûté tant de peines et qu'elle voyait marcher avec une sainte émulation dans la pratique des conseils évangéliques. Rien en effet de plus édifiant que ces premières années de la fondation d'Avallon. La communauté, composée d'environ vingt-cinq sœurs professes, s'appliquait avec une incomparable ardeur à se pénétrer de l'esprit de saint François de Sales et de sainte Chantal, qui lui était si fidèlement transmis par ses premières supérieures, contemporaines de ces deux saints. Dans ces bâtiments encore sans clôture, la règle s'observait avec une scrupuleuse intégrité. Chacun travaillait avec ardeur dans les emplois qui lui étaient confiés, les filles nobles comme les roturières ; les charges les plus pénibles étaient les plus enviées. L'office d'infirmière, qui exige tant de tact, tant de patience et de courage, était regardé comme une récompense accordée à celles qui avaient le plus de vertu : peu de supérieures n'avaient commencé par là leur entrée en charge. Les exemples et les leçons d'Hélène imprimèrent si profondément l'amour de l'ordre et de la régularité dans la communauté d'Avallon qu'on trouve à peine, dans le cours des cent cinquante ans qu'elle a subsisté, deux ou trois religieuses dont la conduite ait prêté à la critique. Aussi disait-on que le

couvent d'Avallon était la Trappe de la Congrégation (1).

Hélène de Chastellux mourut dans la seconde année de sa nouvelle charge le trois mai de l'année 1663, jour de l'Ascension, après huit jours de maladie. Elle était âgée de 72 ans. Sa vie a été imprimée avec celles de plusieurs autres mères de la Visitation. La mère Maleteste, qui la remplaça, écrivit sur le livre de la Visitation d'Avallon un court éloge de ses vertus. Nous y lisons qu'elle conserva jusqu'à son dernier soupir toute sa présence d'esprit, qu'elle reçut les derniers sacrements avec une foi extraordinaire et laissa à toutes ses sœurs une telle impression de ses vertus qu'on n'hésitait pas à dire qu'elle était morte en odeur de sainteté.

(1) L'abbé Chartraire de Givry, cité par M. le comte Henri de Chastellux, dans la Notice sur la Visitation (16^e Bulletin de la Société d'Etudes).

CHAPITRE II.

Les premières Mères de la Visitation d'Avallon.

La mère Maleteste fut appelée à succéder à Hélène, dont elle avait été le bras droit lors de la fondation du monastère. Pendant les six ans qu'elle avait déjà exercé cette charge, ses rares qualités l'avaient fait remarquer des religieuses, qui s'empressèrent de lui confier de nouveau la direction du couvent. Femme de haute vertu et d'une capacité reconnue, elle fixa dans cette famille naissante la pratique des vertus solides, et sut en même temps préparer le bien-être temporel de ses sœurs. Sa maxime favorite était celle-ci : Vérité, Simplicité, Obéissance. Elle recommandait sans cesse ces trois vertus et donnait l'exemple de ce qu'elle exigeait des autres. Elle survécut vingt ans à la mère de Chastellux et vit jeter les fondations du beau monastère bâti par la mère de Clairambaut.

Lorsqu'elle mourut, en 1683, la Visitation d'Avallon avait déjà reçu quarante-six professes, toutes élevées dans la maison et la plupart avallonnaises.

C'est avec bonheur que nous avons retrouvé et que nous donnons aux lecteurs avallonnais quelques détails biographiques sur un certain nombre de ces filles dévouées qui ont été l'honneur de la religion dans notre pays, à la fin du XVII^e siècle. Nous suivrons, pour ces biographies, autant que possible l'ordre chronologique des professions, ou bien nous réunirons dans un même article les membres d'une même famille, quoique les professions soient de date différente.

Marguerite (1649-1669) et Agnès NORMANT
(1662-1664) (1).

Elles étaient sœurs, filles d'André Normant (2), conseiller au bailliage, et de Jeannè Filzjan.

Marguerite, une des premières professes d'Avallon, femme de mérite, dont les religieuses envoyèrent plus tard la biographie à toutes les maisons de l'Ordre, vit sa petite sœur Agnès accourir auprès d'elle, dès l'âge de huit ans, apportant, écrivait la mère Maleteste, « dans son cœur son innocence baptismale et sur son visage les marques d'une prédestinée. » Admise de bonne heure à prendre le voile des petites sœurs, Agnès se livra à toute sa dévotion envers l'enfant Jésus et la sainte Vierge, et prononça ses vœux, le 14 mai 1662, entre les mains d'Hélène de Chastellux. C'était une de ces vierges que Dieu se réserve de

(1) La première date indique la profession ; la seconde, la mort.

(2) C'est André est celui qui s'opposa à ce que la ville donnât les Chaumes au prince de Condé (Courtépée).

couronner, avant qu'elles aient connu les amertumes et les périls de la vie. Deux ans après sa profession, à l'âge de dix-sept ans, Agnès, malgré les soins maternels de Marguerite, s'échappait de cet exil, emportant au ciel cette innocence et cette pureté qui avaient été *les compagnes inséparables de sa vie*. Cinq ans plus tard, Marguerite, dont ce coup semble avoir fortement ébranlé la santé, mourait de langueur, dans une sorte d'anéantissement. Nous retrouverons au XVIII^e siècle deux membres de la famille Normant, deux sœurs qui, comme les premières, firent le plus grand honneur à la Visitation.

Gertrude ROUGETOT (1649-1670).

Elle était d'une petite ville voisine d'Avallon, d'une honnête famille, où la foi se conservait dans toute son intégrité. Elle se distingua particulièrement par son zèle pour le culte divin. A l'église, où les religieuses se rendent fréquemment pour réciter ou chanter l'office, Gertrude ravissait toutes ses compagnes par la beauté de sa voix, qui excellait surtout à rendre l'accent de la douleur, comme dans les lamentations de Jérémie, qu'on chante aux offices de la semaine sainte. Elle poussait jusqu'au scrupule l'esprit de pauvreté : rien que l'absolu nécessaire dans sa cellule ou sur ses vêtements. Après sa mort on ne trouva dans ses tiroirs que sa discipline, un pauvre livre d'évangile et deux ou trois bouts de papier où étaient écrites ses sentences favorites, entre autres celle ci de sainte Chantal : « Où le plomb peut suffire, on ne doit pas y mettre l'argent. » Malgré ses infirmités et les sécheresses

qu'elle éprouvait dans l'oraison, elle ne consentit jamais à suspendre cet exercice, dont elle n'aurait pas même voulu retrancher un quart d'heure. On la voyait, les jours où l'obéissance la forçait à garder le lit plus longtemps que les autres, reprendre un à un, avec son *poudrier* à la main, tous les exercices de la matinée ; puis elle se mettait au travail, silencieuse et recueillie, choisissant toujours ce qu'il y avait de plus grossier et de plus pénible. Pendant cinquante-deux ans, elle continua cette vie d'abnégation, qui édifiait singulièrement les jeunes sœurs et qu'elle poussa si loin que, le jour même de sa mort, craignant de s'assoupir en disant son office, elle s'imposa de demeurer debout tout le temps, malgré sa faiblesse et l'enflure de tout son corps.

Anne Dominique LE BAULT (1651-1678).*

Les Le Bault étaient une vieille famille d'Avallon. Dans le procès du XV^e siècle au sujet de la relique de saint Lazare, Pierre Bault est constitué procureur général des habitants.

Anne-Dominique joignait à un esprit actif et pénétrant un caractère énergique. Obsédée à l'âge de quinze ans de doutes sur la religion et ne trouvant que des confesseurs qui la traitaient en enfant, elle se présenta résolument au monastère de la Visitation, dans la confiance qu'un généreux sacrifice la délivrerait de ses peines. Son noviciat fut fervent, mais pénible, à cause des passions qui bouillonnaient en elle et qui, toute sa vie, lui fournirent l'occasion de se vaincre avec une générosité incom-

parable. Ses supérieures, de leur côté, ne lui épargnaient pas les humiliations ni les remontrances. Elles la faisaient passer du réfectoire à la lingerie, du chœur à l'infirmerie, par les emplois les plus hauts et les plus bas, sans qu'elle laissât échapper le plus léger signe de préférence, si ce n'est pour tout ce qui pouvait l'humilier.

Pure comme un ange, elle traitait son corps avec une dureté extraordinaire, ne réclamant aucun soulagement dans ses maladies qu'elle avait le plus grand soin de dissimuler, et étonnant ses compagnes par les abstinences auxquelles elle se condamnait pour amortir l'activité fiévreuse de son esprit. Elle mourut presque subitement à l'âge de 45 ans, dans une paix profonde et dans *la douceur d'un enfant*.

Catherine (1654-1663) — Angélique de JAUCOURT
(1665-1675).

Deux sœurs vraisemblablement, mais d'inclinations toutes différentes. Catherine édifia la communauté par son humilité et sa charité pour les malades : Angélique, au contraire, donna beaucoup de mal à ses supérieures par son caractère indépendant. Des infirmités précoces avaient aigri la pauvre fille, qui, attaquée dans sa 27^e année d'une maladie de poitrine, ne pouvait se décider à accepter la mort ; mais « la douce miséricorde de Dieu, qui surnage au-dessus de toutes ses œuvres, » selon l'expression de sa supérieure, s'étant laissé fléchir à l'unanimité des prières charitables que la communauté fit tant en général qu'en particulier, avec zèle et affection autant grande qu'on avait le désir du salut de cette âme, la paix lui fut donnée plus abondam-

ment qu'on aurait osé l'espérer, quand elle reçut ses derniers sacrements. » Immense bienfait de la vocation religieuse, qui procure aux moins ferventes, même à celles qui ont été peu fidèles, l'avantage d'une mort entourée de tous les secours de la religion et de la charité !

Ces religieuses appartenaient à la famille noble des Jaucourt, fixée dans l'Avallonnais depuis plusieurs siècles, et dont quelques membres ont reçu la sépulture dans une chapelle de Saint-Lazare qui lui appartenait. A cette époque la famille des Jaucourt se divisait en un grand nombre de branches dont quelques-unes étaient protestantes, entre autres les de Jaucourt du Vault-de-Lugny.

Marie-Joseph CHAUCHON (1657-1710.)

Elle fit profession à dix-huit ans et vécut jusqu'à l'âge de 70 ans. Ce fut une des religieuses les plus méritantes de la Visitation d'Avallon. Sa dévotion au Saint-Sacrement était extraordinaire : les jours de fête, elle ne se permettait aucune récréation et passait tous ses instants libres dans la chapelle, au pied de Notre-Seigneur. Pendant sa dernière maladie, elle avait une si grande ardeur pour la sainte communion qu'elle la reçut jusqu'à six fois en viatique.

Fortement attachée à l'esprit primitif de la règle, elle ne voulait, malgré son grand âge, aucun adoucissement, travaillait sans relâche, assistait à tous les exercices de la communauté et se préparait, avec une paix profonde et une confiance parfaite en la miséricorde divine, à la mort dont une hydropisie de poitrine lui faisait pressentir les approches.

A l'exemple de plusieurs grandes âmes de cette épo-

que, elle avait fait le vœu de croire et de soutenir, au périel de sa vie, la vérité de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, et disait tous les jours le Rosaire entier. Quand on lui apporta l'Extrême-Onction, elle voulut renouveler ce vœu ainsi que celui de son baptême et de sa profession religieuse en présence de toutes ses sœurs ; puis son humilité lui faisant craindre le petit éloge que les Visitandines accordent ordinairement à leurs sœurs défuntées en inscrivant au-dessous de leurs vœux quelques lignes relatives aux vertus qu'elles ont pratiquées, elle demanda instamment et à plusieurs reprises à sa supérieure qu'on lui refusât cet honneur dont elle se disait indigne.

Marie-Louise (1655-1696) ; Marie-Aimée (1663-1684) ; Catherine de STIRLING-SAINTE-PALAIE (1666-1672).

Dès l'âge de douze ans, Louise avait été envoyée en pension par ses parents, alliés à la famille des Chastellux, afin qu'elle fût élevée par les soins et sous les yeux d'Hélène. L'esprit sérieux de Louise fut frappé des vertus admirables de cette communauté naissante et se tourna du côté de la vie religieuse, dont elle admirait les effets. Vers l'âge de seize ans, elle se décida à entrer au noviciat, et, l'année suivante, avec le consentement de son aïeul et de sa mère, elle fit sa profession.

Quoique d'une santé frêle, la jeune Marie-Louise remplit avec exactitude et souvent avec un courage surprenant les divers emplois qu'on lui confiait dans la maison. Ce qui excellait en elle, c'était l'esprit d'obéissance. Douce et charitable au point de se dépenser sans mesure pour ses compagnes, elle devenait inflexible à toutes

leurs sollicitations dès qu'il s'agissait d'une chose même légère, interdite par la règle ou par les supérieures. *Notre mère l'a ainsi réglé* : telle était invariablement sa réponse, adoucie du reste par un ton d'aménité.

Quelque temps après sa profession, elle eut le bonheur de voir ses deux sœurs Marie-Aimée et Catherine entrer au monastère et embrasser la vie religieuse à son exemple. Une de leurs tantes, madame du Puy, se retira aussi comme pensionnaire dans le couvent d'Avallon et en fut une des plus insignes bienfaitrices. Catherine mourut à vingt ans dans la sixième année de sa profession, laissant inconsolables Marie-Louise et surtout Marie-Aimée, qui semble avoir aimé sa plus jeune sœur avec prédilection.

Cette petite Marie-Aimée était vraiment un ange de vertu. Pensionnaire à sept ans, elle s'assujettissait, malgré son amour de la liberté et la vivacité de ses inclinations, aux réglemens les plus pénibles. Jamais elle ne fit une réflexion ni sur la nourriture ni sur les vêtements. D'une délicatesse de conscience extraordinaire, elle confiait à sa supérieure ses doutes et ses scrupules, recevait avec avidité ses moindres avis, réparait ses étourderies sans délai, et demandait pardon avec tant de simplicité et de bonne grâce qu'elle satisfaisait toujours plus qu'elle n'avait offensé. D'une santé plus faible encore que sa sœur aînée, elle usait peu des soulagemens qu'on croyait devoir lui permettre, et déclarait en riant qu'elle aimait mieux employer sa petite santé au bon usage du temps que de la consommer dans l'emploi des remèdes. Elle mourut un samedi, 29 janvier, jour de la fête de saint François de Sales, sous la double protection de la sainte Vierge et du saint fondateur de la Visitation, en-

tre les bras de la mère Clairambaut, qui venait d'être élue supérieure pour la seconde fois.

Quand les six années de la supériorité de celle-ci furent écoulées, la communauté jeta les yeux sur Marie-Louise de Sainte-Palaie pour la remplacer. Les religieuses voulaient reconnaître par cet honneur non-seulement le mérite et les qualités de leur compagne, mais aussi les vertus de ses sœurs et les bienfaits de leur tante, madame du Puy, qui avait consacré une partie de sa fortune à la reconstruction du monastère. Mais Marie-Louise ne l'entendait pas ainsi. Sa conscience timorée ne lui permettait pas d'accepter une charge dont elle se croyait incapable. Cependant elle dut céder, et la sagesse qu'elle déploya dans le gouvernement de la maison donna raison aux sœurs. Bien que les temps fussent difficiles, toutes ses entreprises eurent un plein succès ; il semblait que Dieu se plaisait à répandre ses bénédictions sur le monastère, où tous les cœurs demeuraient unis dans un parfait contentement et dans une paix délicieuse.

Après trois ans, elle quitta avec joie sa charge, que la faiblesse de son tempérament lui rendait encore plus pénible, et contribua de toutes ses forces à faire réélire la mère Clairambaut. Toute sa vie, elle avait été sujette à de grandes peines de conscience, dont elle ne triomphait qu'en multipliant ses actes d'humilité et de mortification. Dans ses dernières années, elle fut privée des consolations que l'âme éprouve quand elle remporte sur elle-même de grandes victoires, sans que néanmoins elle retranchât rien de sa fidélité à la règle ni des nombreuses pratiques de piété qu'elle s'était imposées. A la fin de l'année 1695, elle eut le pressentiment de sa fin prochaine et commença à se préparer à la mort. Le 2 janvier 1696,

saisie à trois heures du matin d'un frisson violent, elle essaya de se roidir contre son mal et se leva comme à l'ordinaire pour venir à l'Oraison. Les sœurs, qui s'aperçurent de sa faiblesse, la contraignirent de se relever et la conduisirent à l'infirmerie, où elle mourut le sixième jour, munie de tous les sacrements de l'Eglise. Dieu lui accorda pendant ses derniers instants de jouir d'une parfaite paix de conscience. Toutes ses craintes disparurent, et elle expira pleine de la plus douce confiance, se signant elle-même de son crucifix.

Jeanne-Marie VALLON (1659-1670).

Ses parents, dont plusieurs exercèrent la charge d'échevin, jouissaient de beaucoup de considération dans la ville. Jeanne mourut à trente-quatre ans, après onze ans de profession : « Fille de vertu solide, dit sa courte biographie, d'amoureuse observance, d'excellente vocation, si jamais l'on en a reçu céans. »

Elle avait demandé à Dieu de souffrir. Ce vœu des âmes héroïques fut exaucé d'une manière bien humiliante pour la pauvre Jeanne. Atteinte d'un mal abject et de séparation (la lèpre probablement) elle eut besoin de toute sa force d'âme pour résister au désespoir. On sait quelles précautions on prenait encore à cette époque contre les personnes qui présentaient les symptômes de la lèpre. Une fois le mal constaté par celui qu'on appelait le physicien ou le barbier, on donnait au lépreux, s'il était pauvre, une paire de gants, un baril, une besace et une écuelle et on l'envoyait à la *Maladière*, avec défense expresse de rentrer dans la ville et de communiquer, sinon de loin, avec personne. Jeanne, en qualité de reli-

gieuse, ne fut point soumise à cette sorte d'excommunication civile ; mais elle avait dans le monastère un logement particulier et était exclue des assemblées et de la table communes. Dieu cependant prit pitié d'elle. Sa guérison, arrivée d'une manière toute providentielle, permit à Jeanne de rentrer dans l'usage des choses de la communauté. Cette consolation n'empêcha pas néanmoins « *la continue* » « *du trait de son souverain ouvrier*, qui, l'ayant destinée « pour être une victime de souffrance, fit de son corps et « de son âme un composé de douleurs, à quoi elle a cor- « répondu si fidèlement qu'elle a voulu mourir dans l'a- « néantissement et l'oubli, ayant obligé la supérieure à « ne rien dire d'elle aux monastères de l'ordre, après son décès (1) ».

Marie-Clémence COLAS-CROMOT (1662-1673).

Robert Colas-Cromot, seigneur de Vassy et de la Vaire, époux de Claudine Lefoul, conseiller au bailliage et échevin de la ville en 1660, avait placé ses deux filles, dès l'âge le plus tendre, sous la direction d'Hélène de Chastellux. Il désirait que l'aînée prît le voile dans le nouveau monastère, et destinait au monde la plus jeune, en qui on remarquait déjà les plus brillantes qualités. Ses projets eurent un sort tout contraire à son attente. Hélène n'ayant reconnu aucun signe de vocation religieuse dans la fille aînée, la renvoya à ses parents et demanda au contraire qu'on lui laissât la plus jeune, qui manifestait une volonté très-prononcée de se consacrer à Dieu. Les parents irrités voulurent retirer celle-ci du couvent ; mais

(1) Manuscrit de la Visitation.

Clémence fit tant par ses larmes et ses caresses qu'on la laissa à la Visitation, bien que sa sœur en fût sortie ; puis elle amena son père à consentir qu'elle prît le voile.

Ce ne fut pas toutefois sans déchirements de part et d'autre. Clémence aimait tendrement ses parents, et leur douleur lui fendait le cœur. Gaie, espiègle, rieuse en leur présence, s'oubliant elle-même pour les consoler, elle n'était pas sortie du parloir qu'elle courait aux pieds du Saint-Sacrement verser des torrents de larmes et demander à la sainte Vierge la force de persévérer. Elle fut une des dernières religieuses qui firent profession entre les mains d'Hélène. Sa vie au monastère fut ce qu'on devait attendre d'une âme généreuse et délicate. Servir Dieu et se dévouer pour sa communauté fut tout son bonheur pendant les onze années qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort en 1673.

BERTHIER (1)

{ Marie-Madelaine (1663-1709),
 { Jeanne-Charlotte (1665-1666),
 { Anne-Joseph (1669-1715),

Nièces :

{ Marie-Angélique (1695-1748),
 { Louise-Marie-Anne (1696-1697),
 { Anne-Marie-Madelaine (1707-1750),
 { Louise-Marie-Anne (1708-1748.)

Marie-Madelaine Berthier était le quatrième enfant et la seconde fille de Thomas Berthier, trésorier-général

(1) C'est l'orthographe constante de toutes les demoiselles de Berthier, même des dernières, qui signent quelquefois Berthier Sauvigny ou Berthier de Sauvigny.

des Etats de Bourgogne, et de Marie-Madelaine Martenot. De bonne heure, elle se sentit attirée à la vie religieuse et fut envoyée par ses parents au couvent de la Visitation, à l'âge de 42 ans. Trois ans plus tard, la mère de Chastellux ayant été rappelée du couvent de Châlons, où ses deux triennats de supériorité étaient expirés, donna l'habit de novice à Marie-Madelaine. Elle la préparait à faire sa profession, quand elle fut atteinte par la mort. Marie-Madelaine eut le bonheur de la veiller la dernière nuit de sa maladie et garda de cette grande fondatrice un souvenir ineffaçable.

Un mois après, elle subit son examen de vocation devant M. Merle, doyen de Saint-Andoche de Saulieu, et fit ses vœux entre les mains du confesseur du monastère, Seguenot (1), chanoine théologal de la collégiale de Saint-Lazare. Dès lors elle s'appliqua sans relâche et avec une ardeur extraordinaire à la pratique des vertus de son état. La mort de son père, arrivée en 1674, fit craindre que ce coup imprévu ne portât une atteinte funeste à sa santé frêle et malade ; mais Marie-Madelaine s'était déjà rendue assez maîtresse d'elle-même pour supporter sans fléchir les plus grandes douleurs. Le bonheur d'entendre raconter que ce père si aimé était mort comme un saint changea ses larmes en un cantique d'actions de grâces, et loin d'être affaiblie par le malheur qui frappait sa nombreuse famille, la confiance de la jeune religieuse dans la Providence ne parut que plus vive.

(1) La famille Seguenot, d'Avallon, sur laquelle M. Albert Albrier, de Dijon, a fait d'intéressantes recherches, a produit plusieurs hommes distingués, entre autres Claude Seguenot, supérieur général des prêtres de l'Oratoire, mort à Paris en 1676.

Partout où on l'employait, Marie-Madelaine faisait admirer sa modestie, son activité et ses talents. Infirmière, elle était chérie des malades, auxquelles elle se dévouait tout entière, et bénie des médecins, qui trouvaient en elle une auxiliaire aussi adroite qu'intelligente ; économe, elle rendit des services précieux pendant la construction du monastère, tenant dans un ordre parfait les comptes de la maison et ceux des entrepreneurs ; assistante et maîtresse des novices, elle forma des sujets distingués, parmi lesquels nous trouvons ses deux nièces, Marie-Angélique et Marie-Anne Berthier.

Elle fut élue une première fois supérieure le 15 mai 1698 et poussa avec activité les travaux de la chapelle du monastère, qui fut achevée au commencement de l'année 1701. Le 28 avril, lundi de Pâques, M. Champion, archiprêtre et curé de Saint-Lazare, y chanta la première messe.

Dès que ses trois ans de charge furent finis, Marie-Madelaine se hâta de demander à rentrer dans la vie commune, et la mère de Clairambaut dut se soumettre à la volonté de ses sœurs, qui la replaçait à la tête de la maison. Peu de temps après, la sœur Marie-Madelaine tomba malade et son état empira au point que les médecins désespéraient complètement d'elle, quand, à la suite d'un vœu fait par la supérieure à sainte Chantal, elle recouvra la santé d'une manière si subite que les religieuses n'hésitèrent pas à croire à un miracle et firent de cet événement l'objet d'une circulaire spéciale adressée à toutes les maisons de la Visitation.

La mère de Clairambaut étant morte pendant un second triennat, Marie-Madelaine fut élue de nouveau et la remplaça le 13 septembre 1706. Elle n'avait pas encore soi-

xante ans, mais sa santé affaiblie par ses infirmités et par ses travaux ne put se soutenir jusqu'au terme de sa supériorité. Un accès d'asthme détermina sa fin, prévu depuis plusieurs mois, au moment même où elle se soulevait pour recevoir une seconde fois le Saint-Viatique.

Elle eut d'admirables sentiments dans sa dernière maladie. Quelques jours avant d'expirer, elle disait à ses sœurs qu'elle mourait avec délices et avec une joie infinie d'aller à Dieu, qu'elle n'avait jamais aimé que lui, qu'elle se reposait dans une parfaite confiance en sa miséricorde.

Ce fut la première religieuse enterrée sous le sanctuaire de la nouvelle église : elle avait demandé d'être inhumée en cet endroit, *afin*, disait-elle, *que les restes de sa mortalité, ses os, ses cendres rendant hommage à l'Éternité de Dieu publiassent hautement : Seigneur, qui est semblable à vous.*

Une première sœur de Marie-Madelaine avait fait profession peu de temps après elle, le 24 novembre 1665. Elle s'appelait Jeanne-Charlotte et mourut saintement le 13 juin 1666, six mois après ses vœux.

Sa seconde sœur, Anne-Joseph, qui fit profession le 4 mai 1669, était une âme délicate et craintive, mais généreuse et d'une extrême rigueur à l'égard de ses sœurs. Après la mort de sa sœur aînée, elle fut élue supérieure, puis continuée dans sa charge aux élections suivantes. Elle admit à la profession un certain nombre de jeunes filles, qui jetèrent de l'éclat sur la Visitation d'Avallon : Angélique Morel dont la guérison fit beaucoup de bruit, comme nous le verrons plus tard ; les demoiselles de Mo-

rey de Vianges, Marie-Thérèse Rousseau du Mey avec ses deux sœurs. Cette famille Rousseau était une des plus honorables du canton. Le père eut quatorze enfants, dont trois embrassèrent la carrière ecclésiastique, et un exerça avec distinction la charge d'avocat. Trois filles se firent religieuses à la Visitation d'Avallon. L'ainée, Marie-Anne, ne pouvant être reçue à cause d'une fièvre qui la minait, avait demandé avec simplicité d'être guérie par l'intercession de saint François de Sales. « Bon père, disait-elle, si vous voulez que je sois votre fille, il faut me guérir. » Sa prière fut exaucée, elle fit sa profession et mourut d'une chute dont les suites furent aggravées par une opération mal faite. La seconde exerça, à la satisfaction générale, presque toutes les charges de la maison. Marie-Charlotte, la plus jeune, vécut jusqu'à l'âge de 75 ans et laissa dans la maison le souvenir d'une incomparable ardeur à prier. En vain son père avait fait tous ses efforts pour la retenir auprès de lui : l'exemple de ses sœurs l'entraîna, et elle renonça à tous les avantages qu'on lui offrit pour prendre place dans leurs rangs. Elle s'était imposé un nombre incroyable de pratiques pieuses, qu'elle observa inviolablement jusqu'à la mort. *La prière est ma consolation*, répétait-elle souvent, et tous les mois elle faisait douze préparations à la mort, récitait douze fois l'office des morts et quatre fois le psautier de David. Qu'elle eût reposé ou non pendant la nuit, elle était à l'oraison du matin avant toutes les autres ; elle demeurait toute la journée devant le Saint-Sacrement quand il était exposé, et ne mettait à sa ferveur d'autres bornes que celle de l'obéissance à ses supérieures ou à la règle.

Avec de telles religieuses il fut aisé à Anne Berthier

de maintenir la maison dans une parfaite régularité et observance pendant tout le temps qu'elle fut supérieure. Comme elle donnait l'exemple, ses conseils, inspirés d'ailleurs par une tendre charité, étaient toujours bien accueillis. Tout le monde l'aimait autant qu'on la respectait. Six semaines avant l'époque de sa déposition, elle fut atteinte d'une phthisie pulmonaire qui l'emporta le 10 mai 1715. Elle fut enterrée à côté de sa sœur aînée, sous le sanctuaire.

Marie-Angélique et Marie-Anne Berthier de Sauvigny, nièces des précédentes, étaient les filles de Claude-Bénigne Berthier, conseiller au parlement de Paris, et de Louise de Machault, alliée à M. de Boucherat, chancelier de France. Leurs père et mère moururent fort jeunes et laissèrent quatre enfants sous la tutelle de la veuve du trésorier général, M. Thomas Berthier, leur aïeul.

Charlotte-Marguerite, en religion Marie-Angélique, entra à la Visitation comme pensionnaire, ainsi que sa sœur plus jeune qu'elle, après le décès de ses parents. Elle avait dès son bas âge un goût marqué pour les ouvrages de broderie : aussi y excella-t-elle plus tard au point que tout le monde venait admirer les ornements composés par elle et qui décoraient l'église aux jours solennels. Mais « son don d'oraison, dit sa biographe, paraissait beaucoup moins marqué que son adresse. Car rendant un jour compte à sa maîtresse de ce qui avait fait son occupation intérieure, l'espace d'environ un demi-quart d'heure, elle lui confia qu'elle avait médité la Passion de Jésus-Christ, selon les quatre évangélistes, et qu'elle avait encore eu du temps de reste. »

Lorsqu'elle fut en âge de choisir un état de vie, Marie-Angélique ne balança pas à se faire religieuse et entra au noviciat d'Avallon. Elle fit ses vœux à l'âge de dix-sept ans, le 5 janvier 1695. On lui confia bientôt le soin de la sacristie et elle exerça son emploi avec une sorte de passion. Tout ce qui concernait la beauté du culte divin était trop en harmonie avec ses goûts pour qu'elle commît la moindre négligence dans ses fonctions. Elle fut successivement infirmière, économe, assistante, et se fit remarquer constamment par son aptitude et sa régularité.

Elle vécut assez pour renouveler solennellement sa profession au bout de cinquante ans, cérémonie *des noces d'or* qui s'était déjà pratiquée plusieurs fois à la Visitation. Mais après Marie-Angélique, il ne se fit plus de cinquantaine, cet acte ayant été déclaré contraire aux règles de l'institut. Elle mourut d'une maladie de foie le 8 juin 1748, âgée de soixante-neuf ans, le même jour que soixante ans auparavant, elle était entrée à la Visitation d'Avallon.

Marie-Anne-Louise (1).

« Du sixième mai de la présente année 1697, Notre Seigneur a retiré à lui notre chère sœur Louise-Marie-Anne Berthier Sauvigny, qui était un sujet distingué en toutes manières, fille de M. Berthier Sauvigny, conseiller au parlement de Paris. Elle nous fut amenée avec sa sœur aînée, âgée seulement de cinq ans et demi. A peine cette

(1) Cette notice est la reproduction presque textuelle des pages du manuscrit de la Visitation consacrées à Louise-Marie-Anne Berthier, sœur de la précédente et morte saintement six mois après sa profession.

aimable enfant se fut-elle un peu habituée dans notre maison que son inclination pour la piété prévenant son âge, elle demanda opportunément et importunément le petit voile. C'était faire violence à toutes les volontés de sa famille, qui ne nous l'ayant point donnée à l'intention de nous la laisser, n'en avait aucune de lui accorder sa demande. On espérait profiter des avantages dont Dieu l'avait partagée pour l'engager dans une grande alliance. Par son esprit élevé au-dessus du commun, par sa beauté estimée des plus régulières, et surtout par sa fortune, elle pouvait soutenir tout l'éclat que le monde voulait lui donner.

Cependant tout ce brillant laissa en repos ce jeune cœur, qui avait reçu dès ce bas âge une grâce de préservation contre le venin du siècle, si bien qu'ayant obtenu de se vêtir du petit habit, elle le porta avec tant d'estime que tout le reste lui était à mépris.

Quand approcha l'âge de douze ans, Louise-Marie, qui désirait passionnément faire sa première communion, saisit une occasion favorable d'avancer son bonheur. Monseigneur d'Autun, notre digne prélat, était entré à la Visitation dans un de ses passages à Avallon pour Paris. Cette aimable enfant se jeta aux pieds de Sa Grandeur et prenant ses mains sacrées avec empressement et avec cet agrément qui lui était naturel, le supplia de la dispenser d'attendre ses douze ans, pour faire sa première communion après laquelle elle soupirait si ardemment. Ce bon prélat, ayant considéré cette petite prédestinée et les mouvements de la grâce dans son âme, lui accorda sa demande : « mais à condition, ma fille, ajouta-t-il, que vous en aimerez Notre Seigneur plus ardem-

ment et de tout votre cœur. » Ces paroles firent tant d'impression sur elle que, développant ses riches dispositions, elle se fixait d'avance à elle-même le nombre des aspirations qu'elle devait faire du côté de l'objet de son amour, quelquefois deux cents par jour, de sorte qu'il fallut l'arrêter pour prévenir l'altération que sa délicatesse en pouvait éprouver. Elle persévéra dans l'exercice de la dévotion jusqu'à ce qu'elle fut en âge d'entrer au noviciat.

Ce fut le moment critique où le monde commença à lui livrer ses assauts. Madame la trésorière, son aïeule paternelle, qui avait plus que nul autre entrepris l'engagement de sa petite fille dans les grandeurs du siècle, mit un obstacle absolu pour empêcher qu'elle passât outre dans les pratiques religieuses.

Notre petite prédestinée ne pouvant suivre son attrait pour le cloître, tomba dans un si profond chagrin qu'elle changea de jour à autre. Elle perdit son embonpoint et devint d'une pâleur effrayante. Dans cet intervalle sa mère mourut, et cette perte lui fut d'autant plus sensible qu'elle espérait obtenir de sa tendresse une liberté que lui refusait opiniâtrement son aïeule. En effet, le monde commençait déjà à s'occuper de Louise-Marie. Comme on la savait un des plus gros partis de la province, bien des gens se mettaient en mouvement pour son éducation. Il fut même arrêté qu'on la ferait sortir du couvent : ses habits et tout son équipage furent disposés pour la venir prendre au premier jour.

Pendant toutes ces agitations, le cœur de Louise-Marie souffrait plus qu'il ne se peut dire. Recourant à Dieu, son unique refuge, elle faisait des vœux, des prières et des neuvaines continuelles à la sainte Vierge et aux saints

de sa dévotion. Dieu l'exauça. M. Boucherat, chancelier de France, qui en qualité d'allié prenait connaissance et intérêt aux affaires de cette chère mineure, se déclara en sa faveur et fit dire qu'on la laissât libre de son choix.

Ce fut pour elle comme un état de résurrection, tant jusqu'alors elle avait pâti au corps et en l'esprit. Aussitôt elle se prépara à sa prise d'habit, bien qu'elle s'estimât si indigne qu'elle ne put croire à son admission qu'après l'assurance de sa réception par le chapitre. Pour s'animer à faire plus généreusement son sacrifice, ce grand cœur ne craignit pas de se mettre en face du siècle et du couvent. D'un côté, elle se fit du monde l'idée la plus belle et la plus avantageuse qu'il lui fut possible, n'ignorant pas ce qu'elle y quittait et ce qu'elle y pouvait prétendre : de l'autre, elle se traça une image de tout ce que la religion a de plus austère, ce rabais continu qui se trouve renfermé dans nos petites pratiques d'humilité, simplicité et dépendance, cette mort journalière aux plaisirs de l'esprit même, pour entrer dans une voie commune et à l'usage des autres. « Je me mets, disait-elle, ces deux opposés devant les yeux, afin de pouvoir faire quelque chose pour Dieu, ne croyant pas que j'aie rien à lui offrir. » Du reste, ce que nous avons trouvé, après sa mort, de ses écrits pendant ses solitudes, était entièrement conforme à ces sentiments et nous paraissant venir d'un fonds prévenu d'une grâce extraordinaire et fort au-dessus de la portée d'une fille de son âge.

Elle eut néanmoins de rudes combats à soutenir pendant son noviciat. Mais comme c'était une âme élevée au-dessus de la bagetelle et que sa vocation était l'effet d'une grâce prévenante, elle la soutint et fut soutenue non

point en cédant aux faiblesses et à la nature, mais en profitant de toutes les occasions qui l'humiliaient. Il y avait avec elle une novice qui lui était inférieure en toutes façons et que sa famille avait bien voulu doter par charité, ce que notre chère défunte n'ignorait pas. La compagnie de cette fille, pieuse mais sans éducation, n'avait aucun charme pour Louise-Marie, dont l'esprit délicat avait beaucoup à souffrir de la rudesse et de la grossièreté de cette novice. Néanmoins elle la traita toujours comme son égale, et s'il lui arrivait parfois de manquer à la moindre apparence de cordialité à son égard, elle se jetait à ses pieds pour lui demander pardon, comme elle aurait pu faire à la première de la maison. En toute occasion elle laissait voir cet empire qu'elle savait exercer sur elle-même. Rien ne lui était plus sensible que la privation de ses communions, et c'était par là qu'on la punissait, pour peu qu'il y eût prétexte de le faire. Mais elle n'a jamais dit une parole ni donné le moindre signe de la peine qu'elle en avait ; elle redoublait au contraire de caresses et d'attentions pour celle qui lui avait imposé cette pénitence.

Sévère jusqu'au scrupule, sous le rapport de la pureté, elle était si jalouse de ne point s'ouvrir l'esprit, que, passé les choses du devoir, si elle trouvait dans ses livres quelque point capable de lui fournir une idée autre que celle-là, elle le passait sans permettre aucun plaisir à sa curiosité. Aussi Dieu a-t-il béni si fort cette délicatesse qu'au sentiment de nos supérieurs et de nos confesseurs, cette âme prédestinée a conservé et emporté au tombeau son innocence baptismale. Et ce qui nous en paru à nous-mêmes ne nous permet pas d'en douter.

Elle avait fait ses vœux au bout de son année de novi-

ciat. Cette dignité d'épouse de J.-C. redoubla son ardeur, et désormais l'obéissance seule put la modérer. Portant avec une peine extrême les ménagements que l'on avait pour sa santé délicate : « Je ne suis religieuse que d'habit, répétait-elle sans cesse. »

Au commencement du printemps de 1697, elle fut atteinte d'un gros rhume qui, par la suite, attaqua la poitrine. La vigueur de son âge et la belle saison favorable à l'usage des remèdes nous faisaient espérer que cette maladie serait promptement guérie, lorsque la rougeole lui survint ; mais avec une circonstance si fâcheuse, qu'étant rentrée elle fit un dépôt de son venin sur sa poitrine et causa un abcès au poumon, avec inflammation et fièvre continues. Pendant dix-neuf jours, cette aimable victime acheva de se sanctifier. Nulle plainte, nul murmure, une égalité d'esprit inaltérable au milieu des plus grandes souffrances. Elle recevait toutes les sœurs qui la visitaient de l'air civil, ouvert et engageant du monde. Exacte à toutes les observations de la règle que son état lui permettait de remplir, elle ne voulait pas être dispensée de la lecture de nos saintes constitutions. « Je crois que c'est d'obligation, disait-elle un jour à une personne qui s'étonnait qu'on lui fît cette lecture, hors de l'heure accoutumée : on n'a pas pu me rendre ce service au temps marqué. » Une autre fois qu'on lui disait qu'elle était dispensée de cette observance, elle répondit : « Cela me console d'entendre lire, » et elle fit des instances pour que l'on continuât.

Une de ses plus sensibles consolations dans la souffrance était un retour fréquent vers les bontés de Dieu, pour l'avoir préservée du siècle et du malheur de tomber en la profession du monde. « On voulait m'y établir,

disait-elle. Hélas ! Environ cinq ou six mois de jouissance de ses plaisirs avec la corruption du cœur et de l'esprit qui les accompagnent : des larmes de sang n'effaceraient pas à présent les fautes que j'y aurais commises. » Elle eut dans les derniers jours quelque tentation de désespoir, mais sur les avis de sa maîtresse à laquelle elle communiqua ses craintes, elle s'abandonna entièrement à la miséricorde divine et recouvra une paix profonde.

Après avoir reçu les derniers sacrements avec une parfaite lucidité d'esprit, elle entra dans son agonie, pendant laquelle, ramassant toutes ses forces, elle prononça trois fois l'adorable nom de Jésus, comme si elle eût voulu pousser son âme avec sa voix jusque dans le sein du père des miséricordes, où nous ne doutons pas qu'elle n'ait été reçue comme une blanche colombe et une pure vierge à qui le sang de l'agneau donne le droit de le suivre à l'instant de la séparation du corps.....

Elle est décédée le sixième de mai de la présente année 1697, âgée de seize ans et demi, moins quelques jours, au sixième mois de sa profession du rang des sœurs choristes. »

Deux cousines germaines des précédentes, Anne-Marie-Madelaine et Louise-Marie-Anne, entrèrent à la Visitation d'Avallon, l'une en 1707 et l'autre en 1708. Elles étaient filles de Joseph Berthier, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Madelaine Tapin. Leur frère aîné, Benoît Berthier, devint conseiller au Parlement de Paris.

Joseph Berthier étant mort fort jeune, sa femme confia l'éducation de ses deux filles à ses belles-sœurs, successivement supérieures du monastère d'Avallon. Anne-

Marie-Madelaine, qui était l'aînée, avait alors sept ans. Elle montra une raison prématurée et tant de penchant pour la piété qu'on la jugea capable de faire sa première communion à onze ans. C'était, comme nous l'avons déjà vu, une faveur qu'on accordait rarement à cette époque. Malgré ses belles dispositions, elle se laissa imprudemment aller à des attachements dangereux, quoique bien innocents, qui n'eussent pas manqué de tourner son cœur vers le monde, si la mère de Clairambaut, pour laquelle elle conserva toute sa vie les plus tendres sentiments de respect et de reconnaissance, ne l'eût avertie du péril auquel elle était exposée. Anne-Marie comprit les sages remontrances de cette femme expérimentée et rompit généreusement une amitié qu'elle ne pouvait entretenir plus longtemps sans déplaire à Dieu. Bientôt elle se sentit attirée avec une force extraordinaire vers la vie religieuse et elle résolut de renoncer, à l'exemple de ses tantes et de ses cousines, à toutes les vanités du monde. Un événement tragique aida à la confirmer dans sa résolution. Une jeune dame du monde qui était de sa connaissance mourut subitement au milieu d'une partie de plaisir. Anne-Marie, vivement frappée de cet accident, dont elle ne perdit jamais le souvenir, demanda le voile et fit profession à l'âge de 17 ans.

Sa vie s'écoula dans des luttes continuelles contre les fantômes que lui créait sa conscience scrupuleuse et qui l'empêchèrent d'exercer des charges auxquelles son éducation distinguée et sa vertu semblaient l'appeler. Néanmoins elle ne perdit jamais courage et puisa dans sa tendre confiance en la sainte Vierge, qu'elle regardait comme une seconde mère, la force de soutenir les alarmes d'une âme constamment agitée.

A l'âge de soixante ans, elle fut attequée de la petite vérole. Ne se doutant aucunement du danger qu'elle courait, elle trouvait étrange qu'on lui offrît les derniers sacrements. Elle communia en viatique, le jour anniversaire de sa première communion, reçut par précaution l'Extrême-Onction, et mourut le 13^e jour de sa maladie, sans s'être effrayée des approches de la mort, dont la pensée l'avait tourmentée toute la vie et que Dieu avait voulu lui cacher, tout en lui donnant le temps et les moyens de s'y préparer.

Sa sœur, Louise-Marie-Anne, qui avait fait sa profession un an après Anne-Marie, l'avait précédée de trois ans au tombeau. Cette religieuse est la seule dont l'éloge funèbre ait été omis dans le manuscrit de la Visitation. Nous n'avons pu nous rendre compte de cette lacune insolite. Il n'y a, à la suite de la formule de ses rénovations de vœux, qu'une note laconique ainsi conçue : « Notre chère sœur Marie-Anne Berthier est décédée le 25 mars 1747 et son corps déposé sous l'église (1). »

On rencontre encore dans la liste des Visitandines deux autres religieuses du nom de Berthier ; mais elles paraissent avoir appartenu à d'autres familles.

La première, Colombe Berthier, était la fille d'un marchand d'Avallon, qui avait épousé une demoiselle Germy-

(1) Un inventaire après décès de Benoit Berthier, le frère de ces deux dernières religieuses, mentionne comme étant à la Visitation d'Avallon une demoiselle Berthier née en 1714. Il y a là certainement une erreur, à moins qu'il ne s'agisse d'une simple pensionnaire et non d'une religieuse.

not. Elle entra au monastère en 1652 et mourut, fort âgée et fort infirme, en 1703.

La seconde, Marie-Claude Berthier, est cette fille dont il est dit plus haut qu'elle donna beaucoup d'exercice à la patience de Louise-Marie-Anne de Sauvigny. Elle n'était peut-être pas absolument étrangère à cette noble famille, car sa bienfaitrice était une des dames Berthier.

Quoi qu'il en soit, sa vie présente des détails touchants qui méritent de prendre place ici. Les religieuses qui ont été dures, peut-être même un peu dédaigneuses à son égard quand elle était compagne du noviciat de mademoiselle Berthier de Sauvigny, lui ont rendu plus de justice après sa mort, qui arriva peu de temps après celle de la jeune Louise-Marie-Anne et ne fut pas moins édifiante.

Elle était née dans un petit village des environs de Vitteaux, au diocèse de Dijon, d'une famille honnête, mais entièrement *déchuë des moyens temporels*. Etant demeurée orpheline de mère, fort jeune, elle fut privée de toute éducation et croupissait dans la misère, abandonnée à sa propre conduite, sans aucun secours. Une dame de piété, amie de sa famille, voyant à quels dangers cette pauvre fille était exposée, fit offrir à la mère Clairambaut, alors en charge, de payer la pension et plus tard la dot de l'orpheline, si le couvent voulait bien la recevoir et qu'elle eût la vocation religieuse.

Sa proposition fut acceptée. Marie-Claude, âgée de quatorze ans environ, vint à Avallon et fut présentée à la supérieure de la Visitation. Sa protectrice avait bien signalé son ignorance, mais on ne s'attendait pas à rencontrer une nature aussi inculte. Les choses les plus communes et les plus familières aux enfants lui étaient in-

connues. Sa stupidité apparente décourageait les plus charitables des sœurs. Mais, sous cette enveloppe grossière, la mère Clairambaut, dont le jugement était si clairvoyant, ne tarda pas à reconnaître un diamant précieux. Elle ordonna qu'on prît un soin tout particulier de cette malheureuse, qu'on lui apprît à lire et à écrire, surtout qu'on lui enseignât promptement son catéchisme. Elle fit même entendre qu'elle avait l'espérance de l'admettre un jour à la profession.

L'événement justifia ses prévisions. D'abord les plus espiègles des pensionnaires se réjouirent beaucoup de voir cette petite paysanne au milieu d'elles : elles lui préparaient quelques petites avanies et comptaient s'amuser longtemps. Mais, dès le commencement, Marie-Claude se montra si patiente, si bonne et si douce qu'elle désarma tout de suite ses persécutrices. D'un autre côté, son esprit fermé jusqu'alors, pour ainsi dire, s'ouvrit comme le bouton de rose aux premiers rayons de soleil : trois mois après son arrivée on la jugeait capable de faire sa première communion.

Depuis cette époque, Marie-Claude fit les progrès les plus rapides en tout. Sa vertu croissait en proportion de son intelligence. A quinze ans, elle fut acceptée au noviciat ; à seize ans, elle fit ses vœux au rang de sœur de chœur. Les épreuves qu'on avait multipliées pour s'assurer de sa sagesse et de sa vocation, la trouvèrent toujours invinciblement attachée au devoir ; ni les humiliations publiques qu'on lui prodiguait, quand il lui échappait quelque bévue, ni les dures pénitences qu'on lui imposait pour les moindres fautes n'avaient pu la décourager. Au contraire, elle remerciait affectueusement ceux qui lui reprochaient son ignorance et sa misère ; elle ai-

mait à être regardée comme *la pauvre de la maison* et était toujours disposée à remplir de préférence les emplois les plus difficiles ou les plus vils de la communauté. « Il semblait que l'esprit de Dieu, qui ne voulait lui donner que peu de temps pour sa course, la pressât de se hâter pour arriver au terme. »

En effet, dès l'année qui suivit sa profession, Marie-Claude éprouva de fréquents pressentiments de sa fin prochaine. Elle faisait de la mort le sujet habituel de ses méditations, non qu'elle eût de l'ennui de vivre, comme cela arrive à certaines âmes mélancoliques; mais il lui était impossible, disait-elle, de se détourner de ce sujet avec lequel elle avait fini par se familiariser au point d'en parler comme de la chose du monde la plus indifférente. Elle était jalouse du sort de Marie-Anne Berthier, son ancienne compagne, morte six mois après sa profession.

Elle tomba malade vers la fin de l'été de 1699. Bien que le mal ne parût pas aussi sérieux qu'il l'était réellement, Marie-Claude comprit que Dieu l'appelait et assura qu'elle n'en reviendrait pas, quelque remède qu'on lui fît prendre. Trois semaines avant sa fin, étant au lit, où déjà sa faiblesse l'obligeait de rester, elle voulut faire sa retraite comme le reste de la communauté. Elle demanda son confesseur et fit sa revue annuelle comme pour la dernière fois et avec tant de présence d'esprit et de composition que le confesseur, plein d'admiration, ne put s'empêcher de dire qu'il s'estimerait heureux d'avoir le même sort qu'elle, et qu'il ne fallait pas douter que sa grande innocence, jointe à sa fidélité aux devoirs de sa vocation, ne la mît promptement en jouissance du souverain bien. Elle communia en viatique et renouvela ses

vœux le jour de la Présentation de la sainte Vierge, puis vécut encore cinq jours dans une union étroite avec Dieu. Le 26 novembre, trois mois après les premières atteintes de sa maladie, s'étant retournée sur le côté droit comme pour dormir, elle expira, mais si doucement qu'on fut quelque temps à s'apercevoir qu'elle avait rendu son âme à son créateur. Elle n'était âgée que de 18 ans.

CHAPITRE -III

Progrès et prospérité. — La mère de
Clairambaut.

Nos yeux viennent de contempler la première floraison des Sainte-Marie d'Avallon. Elle est pleine de charmes et de parfums et n'est pas sans éclat. Trois supérieures se relèvent tour à tour : Chastellux, Maleteste, Fichot. Toutes trois, trémpées de cette foi vaillante du 17^e siècle, dirigent le monastère avec une rare sagesse. Elles n'admettent que des filles d'une vocation certaine et qu'elles pénètrent profondément de l'esprit de sainte Chantal. Ces jeunes religieuses, de leur côté, n'ont qu'une pensée : suivre de plus près possible les traces de leurs mères, pratiquer héroïquement toutes les vertus et parvenir à la perfection par l'immolation continuelle de toutes les inclinations sensuelles ou orgueilleuses. La Visitation d'Avallon, dès son origine, prend rang parmi les monastères de l'Ordre les plus considérés.

En arrivant à Avallon, Hélène de Chastellux s'était empressée d'ouvrir, conformément aux coutumes de

l'institut, un pensionnat pour les jeunes filles. C'était une innovation heureuse pour l'éducation des femmes, trop négligée jusqu'alors, et en même temps une ressource précieuse pour les monastères, qui recrutaient dans leurs pensionnats des sujets d'une vocation éprouvée. Dès qu'une jeune fille annonçait des dispositions à la vie religieuse, on lui donnait le *petit habit*, c'est-à-dire un costume de quelque ressemblance avec celui des sœurs. C'était comme une préparation au noviciat. Les enfants étaient flattées de cette distinction, et les parents, qui savaient qu'à la Visitation on se gardait de forcer les vocations, étaient heureux des inclinations que leurs filles manifestaient de si jeune âge pour la vie parfaite. Car ce siècle comprenait autrement que le nôtre le devoir envers Dieu. Il ne s'effrayait point d'une vocation religieuse ; il la contrariait moins encore, et, dans la noblesse comme dans la bourgeoisie, toute famille se glorifiait de pouvoir offrir quelques-uns de ses enfants à l'Église. Aussi voyons-nous les deux monastères de femmes qui étaient à Avallon, les Ursulines et les Visitandines, assiégés par l'élite des jeunes filles du pays. L'observance douce et régulière des Visitandines surtout, la haute distinction de leurs supérieures, la simplicité et la piété des professes exerçaient une sorte de fascination dans la ville. Les postulantes affluaient, les sœurs entraînaient les sœurs, les amies attiraient les amies, et il fallait plutôt écarter que solliciter les sujets.

Le monastère avait été institué canoniquement en 1646, mais pour jouir des avantages d'un établissement reconnu par la loi civile, il fallait qu'il donnât des garanties de vitalité. En 1666, des lettres patentes de Louis XIV, enregistrées par le parlement, mirent les Visitandines

d'Avallon sur le pied des monastères reconnus et lui donnèrent son existence légale. Elles se trouvaient alors dans un état prospère : il y avait vingt-deux sœurs professes, quelques converses, des pensionnaires et un revenu suffisant pour l'entretien de la maison. Mais elles étaient si mal logées dans les bâtiments achetés et disposés à la hâte par la mère de Chastellux, que la nécessité de faire une construction plus en rapport avec les besoins d'une communauté religieuse s'imposait plutôt qu'elle ne se discutait. Il fallut pourtant se résigner à vivre dans cette gêne de longues années encore, car le monastère ne possédait qu'un capital de cinquante mille francs, et c'eût été une imprévoyance folle que de s'engager avec si peu d'avances dans une entreprise où tous les fonds de la communauté se seraient engloutis.

La Providence leur vint en aide. Une dame noble des environs mit à leur disposition une somme de dix mille livres. Pensionnaire dans le couvent, tante de deux religieuses, dont l'une fut élue supérieure, Madame du Puy baronne d'Avrigny, ancienne dame d'honneur de la reine de Portugal, faisait tout le bien possible au monastère d'Avallon, et pour hâter la reconstruction des bâtiments, elle n'hésita pas à se dévouer d'un douaire considérable. A ce don vinrent s'ajouter pendant les années suivantes les libéralités d'autres bienfaitrices, et il fut enfin décidé qu'on jetterait les fondations au commencement de l'an 1679.

A cette époque, les religieuses venaient d'élire pour la première fois une professe du couvent d'Avallon; une élève de ces vénérables mères qui, sentant le poids de la vieillesse, demandaient que l'on confiât à des épaules plus jeunes le fardeau d'une supériorité qu'elles avaient

exercée assez longtemps. Leur vœu fut exaucé et Henriette de Clairambaut, conseillère, fut élue pour succéder à la mère Marie-Anne Fichot, le 17 novembre 1678.

A la tâche délicate de gouverner le couvent, elle devait joindre les soins absorbants d'une vaste et dispendieuse construction.

Henriette-Madelaine de CLAIRAMBAUT (1654-1706).

Henriette-Madelaine de Clairambaut naquit à Asnières dans le Tonnerrois, d'une haute famille dont la branche cadette, établie en Bourgogne, possédait des fiefs à Nuits-sous-Ravières, à Rougemont, à Asnières, à Vitteaux, etc. Pierre de Clairambaut, son frère, chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, fut généalogiste du roi, charge qui n'était confiée qu'à des gentilshommes de grande noblesse (1).

Henriette, se sentant appelée à la vie religieuse, demanda à son père la permission d'entrer au monastère de la Visitation d'Avallon. Elle y arriva conduite par lui au mois de juillet, postula immédiatement l'habit, l'obtint au bout de deux mois et fit sa profession solennelle à l'âge de 21 ans, le 27 septembre 1654, entre les mains du doyen de Saint-Lazare, Filzjean. Elle fut promptement remarquée pour la maturité de son jugement et son attachement extraordinaire aux règles de l'institut, qualités qui la firent envoyer pendant quelques années à Bourbon-Lancy où les

(1) Ce fut lui qui envoya à sa sœur deux petits tableaux dont l'encadrement est fort curieux et qui sont à l'église de Saint-Martin.

religieuses réclamaient, pour diriger leurs novices, une sœur choisie par la mère de Chastellux.

A son retour, Henriette retrouva Hélène, qui, après avoir été six ans supérieure de la Visitation de Chalon, était rentrée enfin dans son cher monastère d'Avallon. Elle put jouir encore deux ans de sa compagnie et acheva de se former sous elle aux vertus de son état. Elle avait exercé successivement presque toutes les charges de la maison, quand la mort d'Anne Fichot, l'une des fondatrices d'Avallon, détermina les sœurs à la choisir pour leur supérieure. Le doyen de Saint-Lazare, de Denesvre, confirma cette élection le 17 novembre 1678.

Jeune, active et résolue, la nouvelle supérieure était la femme qu'il fallait au monastère pour mener à bonne fin l'entreprise qu'on s'était enfin décidé à commencer : la reconstruction du couvent. Elle se mit à l'œuvre dès son entrée en charge, fit préparer pour le printemps suivant les plans et acheta des terrains et des matériaux.

Les temps d'ailleurs étaient favorables. Une paix glorieuse venait d'être conclue par Louis XIV à Nimègue et promettait à la France de longues années de prospérité ; les revenus du monastère, soigneusement ménagés, dépassaient depuis quelques années la dépense annuelle ; le capital, grossi par la dot de plusieurs filles de qualité, s'élevait à la somme de quatre vingt mille livres placées en rentes solides. En entamant dans une certaine mesure ce capital et en comptant sur la libéralité des amis du monastère, la mère de Clairambaut pouvait espérer, sans présomption, ne pas endetter ses religieuses ni les exposer à des privations trop rigoureuses.

Dès le commencement de l'année 1679, les chantiers

furent ouverts. L'ouvrage était poussé avec vigueur, mais non sans des difficultés considérables. Il y eut d'abord l'obstacle naturel du terrain, qu'il fallait niveler en faisant sauter le rocher et en élevant de nombreuses terrasses ; puis virent des oppositions intéressées et quelquefois malveillantes de voisins ou d'ennemis du monastère. On traitait les sœurs d'ambitieuses, de têtes folles ; on cherchait à débaucher les ouvriers, on ne craignait pas de les effrayer par de sinistres prédictions : les mauvaises passions qui s'étaient acharnées jadis contre la mère de Chastellux se réveillaient. L'activité et la fermeté de la mère de Clairambaut déjouèrent toutes les menées : mais ce travail du dehors avec le gouvernement de la maison l'avait tellement fatiguée qu'à la fin de son triennat, elle obtint qu'on ne prolongeât pas sa supériorité, comme c'était le dessein des sœurs. La mère Maleteste, âgée de 68 ans, fut élue à sa place et reprit, bien malgré elle, pour la septième fois, cette charge dont elle avait espéré que sa vieillesse l'affranchirait pour toujours. Elle mourut à la peine au bout de deux ans, et bien que la construction du monastère ne fût pas encore complètement terminée, les religieuses portèrent de nouveau leurs voix sur Henriette de Clairambaut, qui rentra en charge le 30 août 1683.

L'année suivante, elle eut le bonheur d'installer sa communauté dans le nouveau cloître et d'achever les murs extérieurs de la clôture. Sa joie fut d'autant plus grande que, pendant le long cours de tous ces travaux, il n'était survenu qu'un léger accident aux ouvriers. La chute d'un échaffaudage, qui aurait pu causer les plus grands malheurs, avait un peu étourdi deux ou trois maçons, mais n'avait pas eu d'autres suites. Il est vrai que

la mère de Clairambaut, dont le cœur était aussi tendre que la tête était forte, n'avait pas manqué de mettre les travaux sous la protection des saints patrons du monastère en exigeant que la communauté fit chaque jour des prières spéciales en faveur des ouvriers.

La dépense totale de ces constructions, en y comprenant l'acquisition de quelques parcelles de terrain, s'éleva à la somme de 62,000 livres.

Au milieu de ces embarras matériels, la mère de Clairambaut ne négligeait pas le soin spirituel de sa communauté. Elle savait que rien n'est plus préjudiciable à l'esprit religieux que ces rapports devenus inévitables avec une foule de gens pendant qu'on bâtissait le couvent. Aussi s'appliqua-t-elle à maintenir la plus exacte régularité dans la maison, employant tantôt la douceur, tantôt la sévérité pour prévenir toute infraction à la règle et déjouer quelques petites intrigues que des gens du dehors essayèrent, plus d'une fois, de nouer avec des religieuses trop imprudentes. La conseillère, Madelaine Berthier, dont Henriette goûtait beaucoup la prudence, l'aidera admirablement pendant ces temps difficiles.

Après six ans de supériorité, la mère Clairambaut se déposa selon la règle. Mais ses sœurs avaient appris à apprécier son gouvernement aussi doux, que ferme, et, aussitôt que ses trois ans de liberté furent écoulés, elles la réélurent une première, puis une seconde fois, en 1692 et en 1695. Il en fut ainsi tant qu'elle vécut ; on ne lui laissait de repos que le temps prescrit par les constitutions.

En bâtissant le monastère, les Visitandines n'avaient pas osé entreprendre l'église, complément indispensable à toute communauté régulière. Elles craignaient avec

raison de se jeter dans des embarras financiers, comme cela était arrivé à plusieurs maisons religieuses de cette époque. Mais elles ne perdirent pas de vue un seul instant ce projet, et la mère de Clairambaut employa toutes les ressources de son esprit pour préparer à celles qui lui succéderaient les moyens d'accomplir cette construction. Quand elle acheva son second triennat de supériorité, les fonds nécessaires étaient prêts, et Madelaine Berthier, qu'on élut pour lui succéder, en 1698, n'eut qu'à appeler l'architecte et les maçons.

Le plan de la chapelle des Sainte-Marie, agrandie considérablement aujourd'hui et devenue l'église paroissiale de Saint-Martin, était empreint d'un caractère de noble simplicité. Il n'y avait qu'une seule nef d'où l'on montait au sanctuaire élevé de sept marches. Du côté de l'Évangile un corps de bâtiment, perpendiculaire au sanctuaire, formait le chœur des religieuses : il était fermé par une grille derrière laquelle les sœurs et les pensionnaires entendaient la messe.

Maître Boitouset, de Semur, fut l'architecte. Son traitement annuel était de cinq cents livres pour la direction et la surveillance des travaux ; il se nourrissait et se logeait à ses frais. A cette époque les frais d'hôtel n'étaient pas bien considérables : l'organiste qui vint, quelques années plus tard, ajuster l'orgue des Visitandines ne dépensait que 14 sols par jour.

La première pierre fut posée au printemps de 1698. Le jour de la cérémonie, les religieuses, désireuses d'attirer la bénédiction du ciel sur leur œuvre, habillèrent à neuf cinq pauvres : quatre en l'honneur de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge, de saint Joseph et des Anges gardiens, et le cinquième en l'honneur de saint François

de Sales, leur bienheureux père. Elles en firent autant en actions de grâces, à la fin des travaux.

Le gros œuvre ne dura pas plus de trois ans, juste le temps que la mère Berthier demeura en charge. Quand elle se déposa, Henriette de Clairambaut reprit sa place et c'est à ses soins qu'on doit tout l'ameublement qui existe encore en grande partie dans l'église de la paroisse. Elle commanda à un artiste sculpteur de Lyon, maître Arlin, le grand autel avec son retable, ses colonnes et ses statues en bois doré, moyennant la somme de 4,800 livres. La pose et le transport coûtèrent environ 500 livres. Le même artiste fournit encore l'exposition avec glace de Venise par derrière, au prix de 410 livres, et quatre bras pour flambeaux, au prix de 40 livres.

Au milieu du retable était préparé un grand cadre vide, qui reçut un peu plus tard le tableau estimé de l'Adoration des Mages. C'est une toile de Van Plathen-Berg, peintre originaire de Belgique, connu en France sous le nom de Nicolas Montagne et qui mourut professeur de l'Académie de peinture en 1706. Ce tableau fut payé 600 livres, et la balustrade en fer liné du sanctuaire, 264 livres.

Vers ce même temps les armes de la Visitation furent sculptées sur la grande porte de l'Église, et un sculpteur du nom de Robillon représenta en relief la scène de la Visitation de la sainte Vierge, au portail d'entrée, détruit par la révolution.

Pour la construction et l'ameublement de leur chapelle, les Visitandines dépensèrent trente-trois mille livres, dont le tiers environ fut emprunté et remboursé quelques années après.

La santé de la mère de Clairambaut, qui atteignait sa

70^e année, avait résisté à toutes les fatigues d'une vie si occupée, quand un événement, peut-être unique dans l'histoire du monastère d'Avallon, lui causa un chagrin si vif que sa constitution en fut sensiblement altérée. Une religieuse de chœur, très-aimée du public et qui appartenait à l'une des principales familles de la ville, fut convaincue d'avoir abusé d'une charge de confiance et d'avoir trahi en maintes occasions les intérêts de la communauté. Ce fut une de ses confidentes du dehors qui, par ses indiscretions, révéla d'abord aux sœurs, puis à toute la ville les dilapidations de la coupable. Comme toujours, la malveillance s'empara de ces faits et les exagéra bientôt au point de supposer des intrigues, des connivences, des crimes imputables à tout le couvent et même à la famille de la religieuse. Pendant quelque temps, il y eut un tel déchaînement de l'opinion que les amis de la Visitation n'osaient presque plus prendre sa défense.

Avec sa fermeté ordinaire, la mère de Clairambaut tint tête à l'orage, rassura ses filles et fit tout son possible pour éclairer le public sur les calomnies entassées par l'envie et la méchanceté; elle y réussit à force de patience et d'habileté, mais ce fut au détriment de ses forces physiques. La sœur était morte avouant ses malversations et demandant pardon à Dieu et aux hommes. Sa supérieure la suivit de près au tombeau, non toutefois sans avoir donné au monastère de nouvelles preuves de son infatigable sollicitude. Jusqu'à sa mort, on la vit s'efforcer de réparer le scandale dont avait souffert sa communauté, en redoublant de vigilance sur l'observation de la règle, en multipliant, soit de vive voix, soit par écrit, ses avis au sujet des qualités qu'une supérieure doit exiger des personnes qui se présentent à la profession,

ou des vertus qu'une professe est obligée de pratiquer. Dans les notes qu'elle écrivait elle-même ou qu'elle dictait à l'occasion de la mort des religieuses, on sent que cette digne fille de sainte Chantal se proposait bien moins de louer les défuntes que d'instruire les vivants. Elle aurait voulu ne rappeler que des vertus, mais elle ne craignait pas de signaler les fautes, afin de prémunir contre le mauvais exemple les caractères faibles ou indécis qui ont toujours besoin qu'on les stimule par la crainte ou par la honte.

La mère de Clairambaut n'acheva pas sa seconde triennialité. « Le ciel lui fut ouvert le 9 août 1706, dans
 « la soixante-treizième année de son âge et la cinquan-
 « te-deuxième de sa profession. Ame grande, généreuse
 « et intrépide, capable de tout entreprendre et soutenir
 « pour le service de Dieu et pour faire réussir son œu-
 « vre dans les personnes qui étaient sous sa conduite,
 « elle a laissé de ses vertus et des exemples qu'elle nous
 « a donnés un souvenir qui demeurera toujours imprimé
 « dans notre cœur et dans notre mémoire (1) ».

(1) Sa vie fut imprimée à Dijon, en 1707. Le seul exemplaire qui existât, croyons-nous, à Avallon, appartenait au gendre de M. Laureau de Thory, M. le comte de Trébons, qui le donna à la Société d'Études. Cet exemplaire a disparu depuis quelques années.

CHAPITRE IV.

Les Religieuses de la seconde filiation.

Les sœurs ARTHAUT.

Françoise (1664-1677) — Clémence-Augustine (1670-1703.) — Marie-Bernarde (1680-1696) — Anne-Françoise (1682-1713.)

La famille Arthaut, l'une des premières de la ville, donna quatre filles à la Visitation dans une même génération. L'aînée appartenait à ce noviciat d'élite formé avec tant de soin et de succès par les premières mères d'Avalon. Elle fit sa profession à 17 ans, et mourut à la fleur de l'âge, laissant une assez haute idée de sa vertu pour que les religieuses la regardassent comme une de leurs avocates dans le ciel.

Clémence-Augustine, admise à la profession six ans après sa sœur, marcha généreusement sur ses traces. Elle avait obtenu à grand'peine le consentement de ses

parents, parce que petite, infirme et contrefaite, elle inspirait de continuelles inquiétudes sur sa santé. Mais elle avait tant prié et tant caressé qu'on la laissa enfin partir dans la crainte qu'un refus n'achevât de briser cette nature délicate. La joie de rejoindre sa sœur fut grande pour Clémence et réagit sur sa santé : cette petite fille chétive et si mal conformée, qui semblait n'avoir qu'un souffle de vie, poussa sa carrière jusqu'à cinquante-trois ans et survécut à deux de ses sœurs. Ce fut une des religieuses les plus utiles pendant la construction du monastère. Intelligente, adroite, infatigable, elle rendit de vrais services à la communauté, qu'elle édifiait d'ailleurs par son assiduité à tous les exercices de piété, méprisant toute infirmité qui ne la condamnait pas à un repos absolu.

Son naturel vif et bouillant s'arrêtait tout court sur une simple observation qu'on lui faisait. « Ma mère, disait-elle naïvement à une de ses supérieures, tout se renverse en moi par le sentiment de la nature, mais sitôt que j'ai celui de l'obéissance, c'est une barrière qui m'arrête ; tous les petits raisonnements s'évanouissent ou changent comme une chose que l'on déplace, de sorte qu'il ne demeure plus en moi qu'un fonds de paix qui me lie à tout ce qu'on veut. »

Tout le temps que lui laissaient les devoirs de sa charge, elle l'employait à des travaux d'aiguille ou à la prière. Si ses petits doigts semblaient ceux d'une fée quand elle les appliquait à ces dentelles légères et gracieuses où la Visitation d'Avallon excellait, au dire des autres communautés de la Bourgogne, son attitude devenait celle d'une sainte aussitôt que son âme entrait en commerce avec Dieu par l'oraison. Assise sur son siège, car elle ne

pouvait se tenir à genoux, à cause de sa constitution, les mains jointes, les yeux fermés, elle demeurait immobile, puisant dans sa mémoire nourrie de lectures solides, de quoi s'entretenir des heures entières avec son divin époux. On avait beau l'exempter de tout travail pénible, comme de lire en public ou de servir à table, de porter l'eau ou le bois à la cuisine avec les autres ; dès qu'elle ne souffrait plus, vite elle se mettait à l'unisson de la communauté et servait de modèle même aux plus ferventes.

Une troisième Arthaut vint demander le voile à son tour. Elle prétendait remplacer sa sœur aînée, morte il y avait trois ans. Celle-là avait soif d'abaissement. Orgueilleuse et emportée de sa nature, elle prit à tâche et vint à bout de dompter sa vanité et sa colère, moins par des réflexions que par des actes. C'était dur pour une fille de si bonne maison d'aider aux lessives ou à la cuisine : Marie-Bernarde faisait mieux. Quand les vieilles religieuses avaient affaire dans le jardin ou à la chapelle, elle s'introduisait furtivement dans leurs cellules, les balayait, frottait leurs petits meubles, rangeait tout avec une propreté admirable, puis s'esquivaît au plus vite pour n'être pas surprise dans ces pratiques d'humilité. Jamais elle ne refusait un service. « C'était, dit une de ses supérieures, un supplément dont on pouvait user et disposer sans précaution et sans préface. » Mais ce n'était pas sans combat que Marie-Bernarde avait conquis cette égalité d'humeur. La lutte avait été si rude et si grande que son tempérament en avait souffert et qu'alors même qu'elle était enfin tout-à-fait maîtresse de sa volonté, un changement de couleur trahissait encore l'effort qu'elle s'imposait.

Un an après les vœux de Marie-Bernarde, une plus

jeune sœur des précédentes, qui n'attendait que l'âge canonique pour se déclarer, apprenait à sa famille qu'elle voulait aussi se faire religieuse. Il semble qu'il y eut une assez forte opposition à ce dessein, car elle ne fit sa profession qu'à dix-neuf ans. La mère Joseph Berthier rapporte que la communauté, remplie d'admiration pour ses rares qualités, se préparait à lui confier le gouvernement de la maison, quand une fluxion de poitrine l'enleva si soudainement qu'on n'eut pas même le temps de lui administrer les derniers sacrements. Mais elle avait eu, quelques mois d'avance, le pressentiment de sa mort et s'y était préparée avec autant de tranquillité que de confiance.

Marie-Barbe BOYVIN (1670-1694).

Celle-ci était une simple sœur converse. Quoiqu'il y ait eu des Boyvin revêtus de charges importantes à Avallon, les parents de Marie-Barbe étaient pauvres. Ils reconnurent bientôt dans leur fille, qu'ils avaient élevée avec soin, des dispositions à la vie religieuse, et lui proposèrent d'entrer chez les Ursulines, où l'on offrait de la recevoir gratuitement au rang des sœurs de chœur. Mais son attrait l'appela à la Visitation. Elle résista à ses parents et préféra faire profession comme sœur converse, dans une maison qui souriait davantage à ses goûts humbles.

Ame simple, mais d'une droiture remarquable, infatigable travailleuse, elle fit vingt ans les lessives de la maison non-seulement sans se plaindre, mais mé-

me sans demander aucune aide pour porter l'eau nécessaire, à moins qu'une circonstance extraordinaire ne l'y obligât : encore était-ce pour si peu de temps qu'il était visible qu'elle était jalouse de s'acquitter toute seule des devoirs de l'obéissance, « portant entre Dieu et elle ce qu'il y avait à souffrir dans son emploi. ».

Elle joignait à cet office celui d'aide-jardinière. A la longue, les infirmités arrivèrent : des migraines affreuses et surtout des douleurs intolérables de sciatique. Dès que le mal cessait un peu, on la voyait se remettre à l'ouvrage. Tirant de son corps tout ce qu'elle pouvait, elle se traînait sur la terre pour sarcler le jardin ou en ôter les pierres. Elle avait joui jusqu'alors d'une grande tranquillité d'esprit ; mais, accablée de douleurs et infirme, elle sentit peu-à-peu le découragement l'envahir. Elle se rappelait amèrement tout ce que ses parents avaient fait pour lui procurer un sort plus doux ; les raisons les plus spécieuses s'offraient à son imagination pour lui reprocher son opposition à la volonté paternelle : l'ennemi du genre humain profitait de ces dispositions et la jetait dans une sorte de consternation. Heureusement pour elle, la pauvre sœur converse ne savait pas avoir de secrets. Un jour, elle vint se jeter aux pieds de la mère Clairambaut, qui, avec son intelligence si perçante, comprit tout de suite qu'il y avait là une œuvre de Satan. Elle la consola et la rassura. Ses avis, écoutés humblement, eurent un tel succès que Marie-Barbe se releva pleine de force et recouvra une paix qui ne fut plus troublée jusqu'à sa mort.

Elle fut enterrée, comme toutes les religieuses de ce temps-là, sous le nouveau cloître.

Jeanne-Marie CHAMPION (1674-1730).

Claude-Madelaine REGNARD (1676-1722.)

Jeanne-Françoise VAUSSIN 1691-1724.)

Ces familles de la bourgeoisie avallonnaise sont éteintes ou n'habitent plus le pays.

Jeanne-Marie était fille de Guillaume Champion et de Jeanne Chaussou. Elle fit profession à vingt ans et vécut cinquante-six ans en religion. Ses infirmités précoces et la surdité dont elle était affectée ne lui permirent de suivre que d'une façon très-irrégulière les exercices de la communauté. Par une exception fort rare et accordée peut-être à la considération dont jouissait sa famille, on lui accorda le régime des sœurs associées, c'est-à-dire qu'on n'exigeait plus d'elle l'assistance au chœur. Cette concession fut blâmée plus tard par des supérieures qui n'osèrent pas la retirer, mais qui pensaient avec raison qu'il vaut mieux ne pas accepter une fille si l'on prévoit qu'elle ne pourra pas observer la règle. Jeanne Champion était d'ailleurs un excellent sujet, nourrie de lectures solides, assidue à l'oraison et donnant de fort bons conseils. Elle mourut peu de temps avant son parent Éléonore Champion, archiprêtre d'Avallon et supérieur de la Visitation pendant quarante ans.

Claude-Madelaine Regnard était âgée quand elle entra au couvent. Elle avait l'esprit très-borné, une grande difficulté à s'exprimer, des manières brusques et une vue très-basse. Ces défauts naturels, occasion perpétuelle de petites mortifications, eurent l'avantage de faire mieux ressortir la solidité de sa vertu et de son attachement à sa vocation.

Jeanne Vaussin. Son père, marié à Françoise Normant, avait la charge de lieutenant civil à Avallon. A l'occasion de la profession de sa fille, qui eut lieu la même année que celle de sa nièce Charlotte Garnier, il fit au monastère, de concert avec son beau-frère, une aumône de 5,700 livres, qu'on mit de côté pour la construction projetée de la chapelle.

Jeanne donna pendant son noviciat des marques d'une si grande ferveur que sa maîtresse fut obligée de surveiller et de modérer son amour des pénitences corporelles. Néanmoins de grandes peines intérieures l'assaillirent pendant toute sa vie. Elle ne venait à bout de se calmer un peu qu'en s'abandonnant totalement à la direction de ses supérieures. « Ma mère m'a assuré que j'étais dans le cœur de Dieu et qu'il m'aime, écrivait-elle un jour : je veux me tenir là et y prendre la force nécessaire pour porter ma croix. » Cependant il lui arrivait plus d'une fois de manquer à ses résolutions et de se laisser vaincre par le scrupule au point d'omettre ses communions. La communauté crut que Dieu avait voulu punir en elle cette méfiance en permettant qu'elle mourût tout d'un coup, quelques heures avant qu'on apportât le Saint-Viatique, qu'on avait cru pouvoir lui différer jusqu'au jour.

Anne-Marie FILZJEAN (1683-1683).

Ce fut un des derniers rejetons de la vieille et noble famille qui fournit à l'Avallonnais tant d'hommes publics de grande valeur.

Dès son enfance, elle rêvait de la vie religieuse. Ayant été admise à la Visitation, elle s'empessa de demander le petit habit et prenait dès lors sa vocation tellement au sérieux qu'elle recevait avec reconnaissance, mais sans empressement ni attache, ces petits présents de bouche ou de toilette dont les parents aiment à combler leurs enfants. Elle voulait pratiquer la pauvreté. Sa mère, craignant qu'elle ne subît, au moment de prendre le grand voile, l'influence d'une direction trop claustrale, désirait qu'elle consultât quelque personne de mérite, étrangère au couvent; mais Anne-Marie, avec cette indépendance de caractère qu'on retrouvait toujours dans sa famille, lui déclara que son parti avait été pris après de mûres réflexions, et qu'elle n'avait à parler à personne sinon à la supérieure, dont elle connaissait la prudence et la tendresse.

A peine avait-elle fait ses vœux qu'elle tomba malade. Une fièvre continue l'emporta le dernier jour de l'année 1683, vingt-deux jours après sa profession. « Notre Seigneur l'a tirée à lui, écrit la mère de Clairambaut, dans des dispositions dignes d'être souhaitées par des âmes consommées dans la vertu, et qui s'estimeraient heureuses de mourir comme elle l'a fait, de la mort des justes et avec son innocence baptismale, ainsi que le croient les personnes qui ont connu sa conscience. »

Marie-Gabrielle de DENESVRE (1693-1719).

Anne-Marie de CLUGNY D'ESTAULE (1695-1708).

Encore deux familles nombreuses autrefois, et honorablement connues dans le pays.

Gabrielle était fille de Michel de Denesvre, avocat, et de Marie Desjoyes. Née en 1676, elle fit sa profession à 17 ans. Son attachement à la règle, son esprit sage et judiciaire, la recommandèrent bientôt à l'attention de la communauté. On lui confia des charges délicates, et plusieurs fois, malgré sa jeunesse, elle exerça celle d'assistante. Elle avait une dextérité merveilleuse à manier les cœurs, se conciliant les uns par ses prévenances et sa bonté, les autres par sa discrétion à toute épreuve. Consultée surtout par celles qui prenaient ombrage des nouvelles supérieures qu'on était obligé d'élire depuis qu'il ne restait plus de religieuses anciennes, elle écoutait avec charité leurs plaintes, les consolait, les calmait et maintenait l'union dans la communauté. Des qualités si précieuses la désignaient pour le gouvernement de la maison, mais Dieu la retira à lui en permettant qu'elle fût atteinte, à 42 ans, d'une hydropisie qui la conduisit au tombeau.

Elle s'était appliquée tout particulièrement à l'éducation de sa nièce, Aimée-Etiennette de Denesvre, fille de l'officier et de N. Pirot. Cette enfant, mise à 4 ans chez les Visitandines, était la petite-fille de Mlle Marie-Jacob de Denesvre, femme de grand mérite et de grande charité, qui avait avancé mille livres sur la dot future de sa fille, au cas où elle aurait la vocation religieuse. Cette somme avait été d'un grand secours aux religieuses, qui montrèrent beaucoup de mécontentement quand on la leur retira, pour la rendre à la jeune Denesvre, qui voulut rentrer dans le monde.

Anne-Marie de Clugny d'Estaule était une jeune fille fière, portée à la paresse et à l'ostentation, mais qui montra par son exemple qu'on peut faire violence à la

nature. Après dix ans de profession, elle était parvenue à se vaincre au point qu'elle était le modèle de ses compagnes. Au milieu des sécheresses et des dégoûts dont elle avait été abreuvée dans le commencement de sa vie religieuse, embrassée pourtant dans la plénitude de sa raison, puisqu'elle ne fit ses vœux qu'à vingt ans, elle ne ressentait plus qu'une sainte jalousie de s'unir à Dieu par l'immolation complète d'elle-même. Ses désirs furent satisfaits bientôt ; car, à l'âge de 33 ans, elle tomba en langueur, et, parfaitement soumise à la volonté de Dieu, elle expira sous les auspices de la sainte Vierge, la veille de sa triomphante Assomption, 1708.

CHAPITRE V.

Aperçu du budget des Visitandines à la fin du XVII^e siècle.

Avant de quitter les Visitandines du XVII^e siècle, jetons un coup d'œil sur l'organisation matérielle du couvent. Une page détachée des registres tenus en très-bon ordre et où l'on trouve consignés, chacun à leur place, tous les faits et gestes, usages et droits de la communauté, nous permet de donner d'intéressants détails sur l'administration domestique du monastère. Il n'y aura de l'historien qu'un peu de la mise en scène.

Nous sommes au 21 décembre 1696, cinquantième anniversaire de la fondation. Les sœurs officières sont réunies dans la salle du chapitre, à savoir : sœur Henriette-Madelaine Clairambaut, supérieure ; sœur Marie-Madelaine Berthier, assistante ; sœur Anne-Marguerite Colas, conseillère ; sœur Marie-Félice Fioravanti, conseillère et économe ; sœur Anne-Joseph Berthier, conseillère.

La mère Clairambaut expose la situation générale de la communauté :

« Le monastère est suffisamment meublé et approvisionné. Il y a trente religieuses, une novice et trois tourières. »

« L'année dernière, les comptes n'ont pu être arrêtés qu'en janvier parce que la maison se trouvait dans de grandes difficultés. Nous avons été contraintes de faire des emprunts pour subsister et subvenir aux charges de la maison. Ne voulant pas laisser courir l'embarras de cette année sur une autre, nous avons différé jusqu'à la profession de notre sœur Angélique Berthier, dont la dot nous a *mis* à même d'éclaircir toutes choses. »

« Cette année, les fonds portant rente courante se trouvent diminués de quatre cents livres. Ils s'élèvent à la somme de 66,540 livres. La diminution provient de la nécessité où nous avons été de prendre sur le capital, tant pour subvenir à la dépense ordinaire et entretien des sœurs que pour payer les charges de la communauté, envoyer quelques petits secours à six de nos monastères que nous avons sus en nécessité pressante, et quitter cent livres sur la rente due par les héritiers de Philibert Sergent. »

« Les rentes sont également diminuées de 35 livres. Elles sont aujourd'hui de 3,609 livres, et il reste à payer des dûs pour la somme de 4,961 livres. Il y a donc une somme exigible de 8,570 livres. »

La supérieure passe ensuite au détail des recettes de l'année présente : « Notre chère sœur Berthier, Louise-Marie-Anne, a donné, à sa profession, quatre mille livres pour sa dot, quatre mille livres pour les fondations qu'elle a faites en notre église, cinq cents livres pour son présent d'église (c'était ainsi qu'on appelait le don que les religieuses faisaient en faveur de la chapelle le jour

de leur profession) et six cents livres pour achever de vitrer le cloître, selon qu'elle l'a désiré. »

« Nos sœurs de Dijon nous ont prêté dans notre besoin la somme de cinq cents livres, sur un billet stipulé au denier vingt..... »

« Nous avons reçu pour la pension d'une novice et de trois sœurs du petit habit la somme de quatre cent soixante-dix-neuf livres. La novice est sœur Marie-Claude Berthier, que protège M^{me} la trésorière générale Berthier, et les petites pensionnaires, nos chères petites sœurs d'Assay, de Fonfaye et Guényard, dont la pension est de trente livres par trimestre (1). »

La supérieure, venant au chapitre des dépenses, mentionne, entre autres sommes déboursées, celle de six cents livres ajoutées au don de la sœur Berthier pour couvrir tous les frais qu'a occasionnés le vitrage entier du cloître, puis elle ajoute que l'entretien de la maison et des sœurs s'est élevé à la somme de 4,685 livres fournies à la sœur économe.

Celle-ci se lève à son tour. C'est la sœur Marie-Félice Fioravanti, fille d'une ancienne dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, que la disgrâce de sa maîtresse a réduite à la pauvreté; elle a été recommandée instamment, avec une sœur plus jeune de quelques années, par la reine-mère, à la duchesse de Montmorency. La duchesse les a envoyées à Semur, vers la mère de Chastellux, qui s'est chargée de leur éducation et les a amenées à Avallon quand elle a fondé le monastère. Ces enfants n'ont plus voulu quitter la maison et elles ont fait

(1) C'est la pension des nobles et des riches. Les autres payaient ce qu'elles pouvaient.

toutes deux leur profession dans cette ville. La duchesse de Montmorency a payé, pour l'une et l'autre, une dot de six mille livres.

Marie-Félice est économe depuis bien des années, jouissant de la confiance de toutes les supérieures, mais d'une santé débile. Elle divise ses comptes en onze ou douze chapitres : dépenses de table, de chauffage, de ménage, des ouvriers, de la sacristie, de l'infirmerie, de la roberie, de la cordonnerie, de la lingerie, des livres et papiers, des aumônes et correspondances.

Relevons quelques détails propres à intéresser.

On a mangé à la communauté 967 boisseaux de blé ; on en a consommé 200 en pain distribué aux pauvres ; le boisseau a été payé en moyenne dix-neuf sols.

On a payé, pour 4 boisseaux de pois et un de lentilles, 3 l. 5 sols : pour six muids de vin 360 l. ; ce qui met la feuillette à 15 livres ; pour 2 boisseaux d'avoine distribués aux volailles, 11 sols. — La livre de bœuf coûte 2 sols 6 deniers ; de veau et de mouton 4 sols ; de poisson frais 5 sols ; de morue 3 sols 6 deniers ; de beurre 5 sols ; de fromage vachelin 5 sols ; d'huile d'olive 10 sols ; de sucre 16 sols ; de riz 3 sols.

Le chauffage et l'éclairage ont coûté 367 l. 5 sols ; savoir : 71 cordes de gros bois à 40 sols, et douze de petit à 16 sols ; pour le charroi du gros 20 sols, et pour le charroi du petit 10 sols : cent cinquante vans de charbon à 3 sols le van, et pour charroyer le tout six livres 5 sols. — Six chars de bois et fagots pour cuisine et lessives, six livres. — La chandelle coûte 5 sols la livre, le coton 33 sols, l'huile de noix 22 sols la pinte, l'huile de navette 15 sols.

Tous les raccommodages d'ustensiles de cuisine se sont

faits pour 6 l. 8 sols ; un couteau de table et de petits couteaux de poche coûtent 21 sols ; six chaises en paille 30 sols ; une botte de cercles 4 sols ; un seau 14 sols, etc., etc.

Pour sa journée le menuisier demande 15 sols ; le serrurier, qui a démonté et nettoyé l'horloge, 30 sols ; le jardinier 8 sols, une femme 4 sols, le couvreur 18 sols, le tonnelier 10 sols, le ramoneur exige 4 sols par cheminée. — La toise de planches coûte 6 sols, la livre de clous 7 sols, le muids de chaux 50 sols, celui de sable 6 sols.

« Les dépenses de la sacristie ont monté depuis quelques années. Nous avons payé, en premier lieu, 7 livres au chapitre de Saint-Lazare pour la procession que les chanoines accompagnés du bas chœur font, chaque année, à notre église et la messe solennelle qu'ils y célèbrent le 29 janvier, fête de notre fondateur, saint François de Sales ; en second lieu vingt livres au même chapitre pour l'exécution de la fondation récente de l'abbé Tropy, chanoine de Saint-Lazare, notre confesseur défunt, lequel nous a légué 1,700 livres à condition : 1^o qu'il serait dit une messe à perpétuité dans notre église, tous les jours de dimanche et de fête chômée, 2^o que les vénérables de l'église de Saint-Lazare viendraient processionnellement en la nôtre et chanteraient une messe solennelle, le vendredi, lendemain de l'octave du Saint-Sacrement, à l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus : les dites vingt livres ne se paient qu'après la messe (1). »

(1) Cette messe du Sacré-Cœur paraît avoir été célébrée pour la première fois en 1696. En 1730, l'autel du Sacré-Cœur fut privilégié par un Bref de Clément XII, et la confrérie établie canoniquement.

« Au maître des enfants de chœur, pour le salut en musique qu'ils ont chanté à nos deux grandes fêtes de la Visitation et de notre saint fondateur, 3 livres 8 sols ; — à M. Comynet, curé de Saint-Martin, pour une année de ses appointements, 50 livres ; — aux révérends Pères Minimes, pour une année de nos messes conventuelles, 120 livres ; — aux révérends Pères Capucins, pour acquitter, tous les jours, une messe de nos fondations qui se dit à six heures, 150 livres. — Pour l'entretien du clerc qui sert à l'autel sans y comprendre sa nourriture, 46 livres. »

« Pour frais funéraires de notre très-honorée sœur Marie-Louise de Stirlin et de notre chère sœur Bernarde Arthaut, 44 livres 18 sols. »

« Pour cierges de cire blanche à 27 sols la livre et cierges de cire jaune à 22 sols, etc., etc. »

« Appointements de M. Raudot, notre médecin, 22 livres ; — au droguiste 29 livres, savoir : une livre de manne à 55 sols, deux livres de senné à 4 l. 5 sols, une livre de casse de 24 sols, deux onces de thorax, deux de benjoin à 7 sols l'once ; un grain de musc de 3 sols, demi-once de mirrhe de 5 sols, quatre onces de spica-nardi de 28 sols, demi-once de corail préparé à neuf sols, une once de mercure doux et une d'opium de 30 sols, une once de baye d'alkermès de 12 sols, deux treseaux de castoreum de 20 sols, demi-once d'yeux d'écrevisse de 16 sols, trois onces de jalapa 5 sols l'once, deux onces de scamonée d'un écu, une livre de tamarin de 20 sols, une once d'ermodate de 8 sols, une livre d'anis vert de 12 sols, quatre onces de castame de 4 sols, quatre pintes d'eau-de-vie à 20 sols la pinte, et une demi-once de baume de Pérou de 44 sols, etc., etc. »

« Dix aunes d'étamine à 30 sols l'aune, soixante-trois

aunes de serge drapée à 30 sols l'aune. — Un cent d'aiguilles 7 sols. — Une paire de bas de bonnetier 34 sols. — Laine à faire des bas, 17 sols la livre. — Grosse de lacets et aiguillettes 28 sols. »

« Trois paires de souliers à 40 sols. — Cinq paires de mules à 30 sols. — Trois dos de cuir à 7 livres la pièce. — Trois peaux de veau à 25 sols et une basane à 40 sols, etc. »

« Toile pour la lingerie à 9 sols et à 12 sols l'aune. — Deux douzaines de serviettes ouvrées, que l'on a mises au réfectoire, 8 livres. — Le savon à 7 sols la livre. — Le boisseau de cendres 2 sols, les lessiveuses 4 sols par jour. »

« Une rame de grand papier 30 sols, — de papier commun, 20 sols, une livre de cire d'Espagne 3 l. 3 sols. »

« Habillement d'un pauvre, comme il se fait tous les ans à la Nativité et le jour de la profession de chaque religieuse, 7 livres 10 sols. — Aumônes ordinaires 79 livres. — Paquets et ports de lettres 62 livres 12 sols. »

Quand les recettes et les dépenses ont été examinées et approuvées, la sœur économe entame le chapitre des aumônes faites au monastère; car à la Visitation on inscrit soigneusement tout don avec le nom du donateur; pas un fêtu n'est oublié. Ordinairement ce sont les parents des sœurs ou des pensionnaires qui font ces cadeaux. Les gens de la ville et des environs donnent des produits de leur ferme ou de leur chasse; ceux qui sont plus éloignés laissent à leur départ quelques pièces d'or ou d'argent, ou bien envoient des objets qui conviennent à la bibliothèque, à la cave, à la chapelle. C'est ainsi que l'abbesse de Crisenon, qui avait connu particulièrement Hélène de Chastellux, lui faisait conduire, en

1647, deux feuilletes de vin, et le comte de Chastellux, plusieurs voitures de bois. La famille Normant achetait le ciboire et les vases des saintes huiles ; M^{me} de Clairambaut, de Paris, un plat d'argent pour les burettes ; M^{me} Damoiseau de la Motte, six chandeliers d'argent ; M^{me} de Fioravanti, un grand tableau de la descente de croix ; M^{me} de Berthier, plusieurs vies de saints et livres de piété ; M. de Clairambaut, le généalogiste du roi, deux tableaux en miniature, à cadre de bronze doré, relevé de glaces de Venise, etc. Il arrivait parfois que les objets donnés ne pouvaient convenir aux religieuses ; elles demandaient alors la permission de les vendre pour l'ornement de la chapelle. Le président Legoux-Maillard et le conseiller Berthier de Sauvigny ayant trouvé dans l'héritage de leur aïeul une grosse croix d'argent massif, en firent présent aux sœurs Berthier, de la Visitation, qui la vendirent pour acheter quatre tableaux : celui de la Visitation, celui de sainte Madelaine et deux autres.

En cette année 1696, les aumônes signalées par la sœur économe sont celles-ci : Messieurs les vénérables de l'église de Saint-Lazare ont donné une pièce de 30 sols, qui leur est due à la fête de la Visitation et qui a été mise aux épaves de la sacristie.

M^{me} de Badier de Junay (parente de la mère de Clairambaut), un louis d'or et demi, une douzaine de boîtes d'anis de Flavigny, trois livres, deux canards et dix bécasses.

M^{me} Guényard, un louis d'or, un pot de beurre d'environ 10 ou 12 livres, dix livres de lin et deux corbeilles d'osier couvertes.

M. d'Assay, un lièvre, 14 poissons blancs et deux louis

d'or et demi, qui ont été employés au tableau de la Madeleine qui est au chœur.

M^{me} d'Etaules, deux chapons, trois pigeons et un panier de raisins.

M^{me} Vaussin, deux chapons.

M^{me} Garnier, une semaine sainte, six boîtes de confitures sèches, deux lièvres et une paire de bas de bonnetier.

M. le chanoine Prescheur, un panier de raisins.

M. l'avocat de Denesvre, une douzaine et demie de pigeons.

M. Raudot, notre ancien médecin, deux lièvres, trois citrons et trois oranges.

M. de la Gorgette, deux pains de sucre et six chapons.

M^{lle} Arthaut, quatre chapons, six poulets et six grives, une tine de vin et un panier de coings.

M^{lle} Vallon, un pain de sucre et un panier de raisins.

M^{lle} Bonnet, un gâteau feuilleté.

M^{lle} Champion, un panier de raisins.

M^{lle} Montfoy, trois fromages à la crème et une douzaine de poires.

M^{me} Paillet et M^{me} Gourlet, chacune deux douzaines d'œufs.

Maître Salomon, deux paniers de raisins et un pain béni.

Notre bouchère, un quartier de veau.

La fille Anne Courlot, la veuve de Marcel Moreau, la Moirone et Gédéon Dumarcel, chacune un boutillon de raisins.

La séance se termine par la prière, mais avant de se

séparer, on s'entretient de diverses affaires de la communauté. La supérieure espère que bientôt on pourra commencer la construction d'une église, dont tout le monde sent la nécessité, la chapelle dont on se sert présentement étant trop petite et incommode. La sœur Berthier rappelle les larcins dont la communauté a été la victime il y a trente ans, alors qu'on s'introduisait par dessus les murs de la clôture et qu'on dévastait le jardin. Les murs sont en bien meilleur état aujourd'hui, presque partout ils ont huit à dix pieds de haut et pourtant les dévastations recommencent. Il faudra qu'on prenne les mêmes mesures qu'autrefois si cet état de choses continue, et qu'on demande à Monseigneur d'Autun un monitoire, qui sera lu dans les chaires de Saint-Lazare, de Saint-Martin et de Saint-Julien, afin d'obliger ceux qui connaissent les coupables à les dénoncer sous peine d'excommunication. On approuve la motion de la sœur Berthier avec d'autant plus d'empressement que le moyen a réussi en 1666 et que le monitoire sera peu coûteux à obtenir, les frais de l'ancienne demande n'ayant pas dépassé 42 sols.

Une conseillère fait observer que la fête des Rois, jour de joie pour la communauté et les petites pensionnaires, étant proche, il est désirable qu'on se conforme aux coutumes tolérées par les anciennes mères et qui dérogent un peu à l'austérité habituelle du réfectoire. Elle a consigné par écrit l'usage suivi en divers monastères et en donne lecture : « La veille de l'Épiphanie, on porte sur la table de la supérieure des gâteaux dans une corbeille couverte d'une serviette blanche. Après le *Benedicite*, elle en tire un pour Notre-Seigneur, un pour Notre-Dame et saint Joseph ensemble, un troisième pour saint François

de Sales, lesquels on donne le lendemain aux pauvres en nature ou en argent. La supérieure tire le sien. Puis chaque sœur, selon son rang d'âge, vient en recevoir un, après quoi on se met à table. La lectrice ayant lu la constitution et le Martyrologe, la supérieure donne le signal : toutes les sœurs répondent : *Deo gratias !* la lecture cesse, et l'on a la permission de causer. Celle qui trouve la royauté dans son gâteau est déclarée Reine et vient souper à la table de la supérieure, entre elle et l'assistante. On crie doucement : *La Reine boit*, et l'on s'entretient cordialement. A la fin du repas, qui ne doit pas durer plus d'une demi-heure, la supérieure donne encore le signal, et l'on dit les *grâces*.

Le soir et le lendemain, la Reine emploie son crédit et ses instances pour demander la grâce d'une communion générale et l'amnistie des fautes. Si la veille de l'Épiphanie était jeûne, notre bienheureuse mère dit que la supérieure peut en dispenser à cause de la fête. »

A cet instant on entend la cloche qui appelle au chœur les religieuses : les officières se séparent en silence et se rendent à la sacristie pour prendre leurs manteaux de cérémonie et se préparer au chant des vêpres de Saint-Thomas, apôtre.

M. GALLY.

NÉCROLOGIE

M. EDMY GAGNIARD

L'honorable président de la *Société d'Etudes d'Avallon* me prie de dire quelques mots sur un des fondateurs de cette Société, dont il fut aussi l'un des secrétaires, monsieur Edmy Gagniard, docteur en médecine de la Faculté de Paris, décédé le 23 mars dernier, après une maladie de courte durée.

Cette tâche revenait de droit à de plus compétents, qui l'eussent beaucoup mieux remplie ; mais j'ai dû, sur leur refus, accéder à un désir aussi légitime, et je viens essayer de résumer les renseignements que j'ai pu recueillir sur la longue et utile existence de notre regretté confrère.

Monsieur Edmy Gagniard était né à Avallon, vers la fin de 1804. Son père était un médecin, renommé surtout pour son habileté dans les opérations chirurgicales et obstétricales. Sa première enfance ne connut pas les tendresses ni surtout les *gâteries* qui ont tant contribué

à amollir notre siècle. Mais il avait à peine atteint sa dixième année lorsqu'il vit s'établir, dans la rue du *Bel-Air*, presque en face de la maison paternelle, une institutrice d'un rare mérite, dont tout le monde a gardé le souvenir à Avallon. Madame Ralle n'avait pas à enseigner les éléments des connaissances au jeune Edmy Gagniard, qui venait d'achever ses études primaires ; toutefois elle eut, sur le développement de son esprit et la direction de son cœur, une influence décisive. Elle s'intéressa de prime abord à cet enfant d'un caractère si expansif et si franc, et l'admit à ces soirées intimes où elle réunissait, chaque dimanche, quelques amies, l'élite de la société avallonnaise.

Le jeune Edmy Gagniard eut encore une autre bonne fortune. Notre collège, quand il y entra, était plus florissant qu'il ne l'a jamais été : à cette époque, quasi-légitime, on compta, dit-on, jusqu'à cent pensionnaires dans cet établissement. Le jeune Edmy Gagniard était externe ; mais l'éminent principal qui dirigeait alors le collège, monsieur l'abbé Gally, mort depuis chanoine de la cathédrale de Nevers, avait distingué, parmi ses nombreux élèves, ceux dont le travail et la conduite lui donnaient le plus de satisfaction. Le jeune Edmy Gagniard était de ce nombre, et les succès les mieux mérités venaient, à la fin de chaque année scolaire, récompenser ses efforts.

Quand il eut terminé ses études classiques, il embrassa, sans hésiter, la carrière médicale, qui semble devenue héréditaire dans sa famille. Paris, pour lui, ne fut qu'un lieu d'études. Sauf quelques amis, parmi lesquels le docteur Ratheau, originaire de nos contrées, il ne connaissait guère dans la capitale que les professeurs de la Faculté de Médecine : il avait surtout une sorte

de culte pour l'illustre Dupuytren, dont il ne parla jamais qu'avec une admiration reconnaissante. Aussitôt qu'il eut conquis son diplôme de docteur, il se hâta de rentrer au pays natal, pour ne plus le quitter durant une laborieuse carrière de près d'un demi-siècle.

C'est ici surtout que nous sentons notre impuissance et notre incompetence absolue. Comment, sans être médecin, retracer dignement la vie et les travaux d'un médecin comme M. Edmy Gagniard ? Nous devons donc nous borner à le considérer, pour ainsi dire, par le dehors et à noter quelques traits de cette physionomie attachante et originale.

Le premier trait qui nous frappe, c'est le *dévouement*. M. Edmy Gagniard semblait avoir pris pour devise cette maxime d'un de ses contemporains : « *La médecine n'est qu'une des mille formes de la charité : elle est la science apportant son concours au dévouement* (1) ».

N'est-ce pas là comme le résumé de toute sa carrière médicale ? Ses soins étaient acquis à tous ceux qui les réclamaient. Bien qu'il se fût créé une riche clientèle dans les meilleures familles de l'arrondissement, il allait aussi volontiers chez les pauvres et chez les petits ; il soignait les domestiques comme les maîtres et ne demandait d'autre récompense de ses fatigues et de ses services que le plaisir de faire du bien. On croit encore l'entendre, disant à l'un de ses malades, avec une figure épanouie et rayonnante, à la fin d'une longue et périlleuse opération : « *Mon brave homme, vous êtes sauvé !* »

Combien n'en a-t-il pas sauvé, durant ces cinquante années d'une activité si occupée ! *L'activité*, tel est en

(1) Amédée Bonnet. *De l'Éducation de Médecin*.

effet le second trait que nous tenons à signaler dans cette rapide esquisse. Doué d'une santé robuste, à toute heure du jour et de la nuit il était prêt à partir dans les directions les plus diverses. L'Avallonnais tout entier ne pouvait suffire à cette activité qui tenait du prodige : il n'était pas revenu du fond du Morvand qu'on l'appelait dans l'Auxerrois ou dans la Côte-d'Or ; il n'avait eu le temps de prendre ni repos ni nourriture ; qu'importe ? il repartait aussitôt, mangeant quand il pouvait, dormant en voiture, un peu partout, mais se réveillant toujours en face du danger qu'il fallait combattre et du malade qu'il voulait sauver.

Habile opérateur comme son père, *la sûreté de son coup d'œil* égalait celle de sa main. Son diagnostic ne le trompait guère et il démêlait sans effort et sans hésitation, dans les affections les plus compliquées, où était le vrai siège du mal. On a beaucoup médité des *docteurs tant pis*, et M. Edmy Gagniard n'a pas échappé à cette qualification quelque peu malveillante. Mais n'était-ce pas, chez lui, l'effet d'une prévoyante sollicitude ? et les *docteurs tant pis* qui nous prémunissent contre les périls possibles ne sont-ils pas, en fin de compte, préférables aux *docteurs tant mieux*, qui nous bercent de funestes illusions ? Tant que la maladie offrait un caractère de gravité, Monsieur Edmy Gagniard était là, luttant avec une vigilance opiniâtre contre tous les symptômes inquiétants. Dès que le danger avait disparu, il disparaissait aussi et semblait vous oublier, c'était sa manière à lui de rassurer ses malades : quand il vous abandonnait, vous pouviez vous regarder comme guéri.

Voilà tout ce que nous pouvons dire du *médecin*.

Quant au *membre de la Société d'Etudes*, notre tâche est plus restreinte encore. M. Edmy Gagniard en avait bien été l'un des plus ardents promoteurs, et il ne cessa jamais de lui porter un vif intérêt; mais ses occupations multipliées ne permirent pas à notre confrère de lui consacrer beaucoup de travaux. Nous le regrettons d'autant plus que les rapports qu'il fit sur plusieurs questions locales témoignaient d'un savoir solide et d'une parfaite compétence.

Un de ces rapports avait pour objet les nombreuses *sources des environs d'Avallon*. M. Edmy Gagniard, après avoir rappelé que, durant de longues années, on avait inutilement songé à pourvoir notre ville d'eaux abondantes et potables, rendait un éclatant hommage à ceux de nos contemporains qui sont parvenus à résoudre ce difficile problème et à réaliser cette entreprise gigantesque. Puis il classait dans un ordre lumineux et méthodique les vingt-sept sources principales de nos environs, d'après leurs qualités au double point de vue de l'agrément et de la salubrité. Ce travail consciencieux, dont il renvoie presque tout l'honneur aux patientes analyses de notre savant confrère, M. Thierry, figurerait avec avantage dans le *Bulletin de la Société d'Etudes*. Aussi espérons-nous bien que M. Edmy Gagniard fils, médecin distingué comme son père et comme lui secrétaire de notre Société, consentira à en enrichir le Bulletin de l'année prochaine.

Un autre rapport de M. Edmy Gagniard traitait des *stalactites* de nos curieuses *grottes d'Arcy-sur-Cure* et des *ossements fossiles* qu'on venait d'y découvrir. A l'appui de ses démonstrations, aussi instructives qu'intéressantes, il avait apporté, des grottes, divers échantillons

qui achevaient de porter la conviction dans l'esprit de ses auditeurs. Est-il besoin de dire qu'il était heureux toutes les fois qu'il pouvait, à l'occasion de ses travaux, rendre hommage à une religion qui lui était chère par-dessus tout et à laquelle il demeura inébranlablement attaché? Elle a fait sa force et sa consolation principale; elle fait la force et la consolation de ceux qui lui survivent.

FRÉDÉRIC POULIN.

LES SOURCES

DES ENVIRONS D'AVALLON

Un de nos collègues, M. Moreau, a déjà publié dans le *Bulletin de la Société*, une étude sur les principales sources des environs et particulièrement sur leur régime d'après le terrain qui les fournit.

J'ai cru que quelques recherches sur la salubrité, la bonté relative des eaux d'Avallon, sur leurs rapports avec la santé publique, pourraient intéresser et être en même temps de quelque utilité.

Ces eaux sont fournies par les citernes et les puits, le ruisseau de Touillon, celui de l'Etang des-Minimes, différentes sources, telles que la Fontaine-Neuve, la Beurdelaine, etc., la rivière et enfin le ru d'Aillon, qui alimente les fontaines de la ville.

Je rechercherai si ces eaux possèdent, et à quel degré, les qualités des eaux potables. Pour être considérée comme telle une eau doit être légère, c'est-à-dire bien aérée, et n'avoir aucune odeur; sa saveur doit être franche, elle doit cuire les légumes et en particulier les

haricots, dissoudre facilement le savon. Si, de plus, elle est fraîche et limpide, elle ne laissera rien à désirer.

Ces caractères, auxquels je me tiendrai, suffisent pour reconnaître les eaux potables. Les chimistes, afin de constater leur pureté, ont encore recours à divers réactifs, au moyen desquels ils précipitent les sels et en déterminent la quantité. Je ne ferai pas ces analyses, d'autres sans doute entreprendront ce travail et voudront traiter encore ce sujet si important. En effet, la santé et le bien-être d'une population dépendent en grande partie de la qualité, de l'abondance et de la bonne distribution des eaux.

Avant que M. Raudot, dont Avallon ne devra jamais oublier le nom, eût doté la ville de ses nombreuses et excellentes fontaines, elle était réduite aux eaux de puits et de citernes. Peu de personnes envoyaient chercher l'eau, et l'eau à boire seulement, à la Fontaine-Neuve, sous les Chaumes, ou à la fontaine de Beurdelaine.

Les *citernes* disparaîtront, car leur entretien exige des soins multipliés. Il faut les tenir à l'abri des infiltrations, et laver les citerneaux trois ou quatre fois par an. En outre, comme il est nécessaire, pour empêcher l'évaporation, de les fermer presque entièrement, l'eau qu'elles contiennent ne peut s'aérer complètement; on doit la laisser exposée pendant quelques heures à l'air avant d'en faire usage. Cette eau est aussi sujette à s'altérer, soit par le fait des parois, qui laissent déposer des sels calcaires, soit par la décomposition des matières impures entraînées des toits. Et, pour remédier à cet inconvénient, il faut jeter dans les citernes du charbon ou du noir animal en grains. Cette manière de purifier les eaux n'est pas aussi

neuve qu'on le croit ; de temps immémorial on était dans l'usage de jeter dans les citernes, à la Saint-Jean, les restes des feux allumés en l'honneur du saint.

Les *puits*, qui, une fois établis, ne demandent aucun entretien, continueront d'être utilisés et pourront servir à différents usages, mais non à l'alimentation, car leur eau est généralement mauvaise. Elle contient une quantité notable de sels calcaires et autres corps étrangers, ne cuit pas bien les légumes et ne dissout pas facilement le savon. La saveur en est désagréable, douceâtre, ce qui indique la présence du sulfate de chaux, si nuisible à la santé.

Mon savant ami, le professeur d'hygiène à l'école de médecine, M. Bouchardat, croit que la présence de ce sel dans les eaux qui servent à l'alimentation n'est pas étrangère à production du goître, et M. Elie de Beaumont termine ainsi un rapport sur cette question. « Il est très-vraisemblable, d'après les faits observés, que le goître ou le crétinisme doivent leur origine à certains éléments que les eaux empruntent au sol qu'elles traversent. »

Je me souviens très-bien avoir observé au couvent des Ursulines et au collège, chez les élèves, une disposition au goître. Je fis arrêter l'usage de l'eau de puits et employer celle du Cousin et de la Fontaine-Neuve, qui mirent promptement ordre à cette fâcheuse disposition.

Il faut se défier surtout des puits qui avoisinent les tanneries, les abattoirs, les cimetières, les fosses d'aisance. Placé dans cette dernière condition, le puits de la prison occasionnait chez les détenus des affections d'entrailles fréquentes. Depuis l'établissement des fontaines, il n'en est plus question :

Les deux ruisseaux qui entourent Avallon peuvent

encore moins que les puits être utilisés pour l'alimentation.

L'un, partant de Saint-Jean, parcourt deux kilomètres de prairies, traverse un terrain d'étang un abreuvoir, reçoit plus loin l'égout d'un abattoir et plusieurs égouts publics et privés avant de se jeter dans le Cousin.

L'autre longe un cimetière à six pieds, au moins, en contre-bas, traverse un abreuvoir, reçoit les plus forts égouts de la ville et ceux d'une tannerie. Quand l'eau de ces ruisseaux cuirait les légumes, dissolverait le savon, je ne conseillerais à personne d'en faire usage comme boisson. On s'en sert pour arroser de nombreux jardins, c'est le seul emploi qu'on puisse en faire.

Ces ruisseaux sont remplis de pierres, de trous et de cloaques, d'où s'échappent continuellement, surtout en été, des effluves et des miasmes délétères fournis par la grande quantité de substances organiques qu'ils entraînent. Je crois qu'il serait convenable de paver à ciment leur embouchure, qui se trouve entourée d'habitations et ensuite, petit à petit parce que les finances de la ville ne permettraient pas de le faire promptement, tout leur parcours. Les Cousins ne sont pas aussi salubres que la ville, le choléra y a sévi, tandis qu'Avallon était à peu près indemne; j'y ai vu de terribles épidémies de croup et de fièvres typhoïdes. Je crois que les ruisseaux qui les traversent sont pour quelque chose dans cette insalubrité relative, et ce serait un grand bien que de les assainir en facilitant l'écoulement de leurs eaux.

Les faubourgs possèdent de nombreuses sources, qui toutes ont les qualités des bonnes eaux potables : elles

sont fraîches, limpides et agréables au goût. Très-légères, elles contiennent peu de sels calcaires, les unes 0,04, les autres 0,05 centigrammes par litre. Parmi ces fontaines la meilleure est celle de Beurdelaine. Je vois partout aux environs, dans chaque village, une fontaine attitrée où l'on va puiser l'eau pour les malades. Souvent leur soif est grande, leur estomac fatigué et capricieux, ils réclament de l'eau de la bonne fontaine, et j'ai toujours vu que la source renommée est celle qui fournit la meilleure eau, c'est-à-dire la plus fraîche, la plus limpide et la plus légère. A Avallon, la Beurdelaine est la source des malades, et même certaines personnes bien portantes n'en veulent pas boire d'autre eau. Elles prennent soin d'entretenir en bon état et de faire nettoyer cette fontaine, qui, étant maintenant moins puisée, perdrait ses qualités. Souvent les malades réclament de cette eau, et je me rends toujours à leur désir; je ne crois pas que sa vieille réputation soit usurpée, et même je conseillerais volontiers d'employer cette eau, limpide et légère, pour couper le lait des enfants, dont l'estomac est si délicat, surtout quand ils sont élevés sans nourrice.

Les habitants des Cousins doivent se servir pour leur alimentation de l'eau de leurs sources et éviter autant que possible d'avoir recours à celle de la *rivière*. Cette eau, il est vrai, cuit convenablement les légumes, dissout bien le savon, contient peu de sels calcaires, mais elle se trouble facilement et ne présente aucune fixité dans sa température, qui souvent est trop élevée ou trop basse; elle a en outre, en été, une saveur peu agréable, qu'elle doit à la présence des matières organiques qui s'y trouvent suspendues en plus ou moins grande quantité.

Cette rivière, comme tous les cours d'eau des terrains granitiques, où le sol est imperméable à une faible profondeur, croît et décroît facilement; en été, son lit se rétrécit considérablement. Les feuilles qui tombent des arbres qui bordent partout la rive, les autres végétaux et les débris animaux qui se trouvent sur ses bords se décomposent, et leurs débris se mêlent aux eaux; celles-ci les laissent déposer sur les roches qui garnissent la rivière et dans les gours où le courant est arrêté pour le service des moulins. Aux éclusées le courant qui se rétablit avec force entraîne une partie de la vase déposée, et l'eau se trouve ainsi contenir une certaine quantité de matières organiques. De plus, le Cousin reçoit les ruisseaux de Touillon et de l'Étang-des-Minimes, dont les eaux sont souvent croupies; il y a aussi de nombreuses tanneries établies sur son cours, ce qui augmente encore notablement la proportion de matières organiques que contient l'eau de cette rivière.

Les eaux du *Ru d'Aillon*, qui alimentent nos fontaines, réunissent toutes les qualités voulues des eaux potables. Elles sont légères, n'ont aucune odeur, leur saveur est franche; elle cuisent les légumes, dissolvent facilement le savon, contiennent peu de sels calcaires; leur degré hydrométrique, d'après une analyse faite par M. Belgrand, est 2,30, c'est-à-dire qu'elles tiennent en suspens, par litre, seulement 23 milligrammes de sels.

Leur parcours souterrain fait qu'elles conservent, été comme hiver, une température moyenne de dix à douze degrés: elles sont donc chaudes en hiver et fraîches en été. La fraîcheur en été est une qualité importante, indispensable. L'eau tiède est désagréable et malsaine.

Comme elle n'étanche pas la soif, on l'emploie en excès pendant le cours, et dans l'intervalle des repas. Les organes digestifs se trouvent par elle réduits, à un état d'atonie remarquable, et leurs fonctions ne se font plus qu'incomplètement. Il vaudrait mieux boire l'eau très-chaude, comme on le faisait à Rome du temps des empereurs, autant par sensualité que pour exciter les forces digestives. Mais l'eau fraîche ou froide est encore meilleure. Sur ce point tous les médecins sont d'accord, anciens et modernes le reconnaissent. « *Optimæ sunt quæ et hieme calidæ fiunt, æstate vero frigidæ.* »

Les eaux du ru d'Aillon ont eu outre le mérite d'être situées assez au-dessus du niveau d'Avallon pour pouvoir monter facilement au premier étage des maisons.

L'abondance nous manque un peu ; je ne crois pas que nous ayons les cent litres par jour et par individu nécessaires à tous les besoins d'une ville, mais on pourra amener dans le réservoir d'autres sources ; il faudra surtout avoir grand soin d'entretenir convenablement les conduites. Ce point est d'une haute importance. Voici ce qu'en dit de Jussieu : « La bonne qualité, ainsi
 « que l'abondance des eaux étant une des choses qui
 « contribuent le plus à la santé des citoyens d'une ville, il
 « n'y a rien à quoi les magistrats aient plus d'intérêt qu'à
 « entretenir la salubrité et la quantité de celles qui ser-
 « vent à la boisson commune des hommes et des animaux,
 « et à remédier aux accidents par lesquels ces eaux pour-
 « raient être altérées ou diminuées, soit dans le lit des fon-
 « taines, des rivières et des ruisseaux où elles coulent,
 « soit dans les lieux où sont conservées celles qu'on
 « en dérive. » Voilà un bon conseil et qu'il ne
 faudra pas manquer de suivre.

Le ru d'Aillon se trouble par les grandes pluies, mais il est facile, au moyen de filtres, de remédier à cet inconvénient. Du reste, ses eaux s'éclaircissent promptement et ne retiennent rien des minéraux qu'elles tenaient en suspens, ceux-ci étant insolubles. Elles subissent aussi, avant d'entrer dans le réservoir, une espèce de filtration par dépôt dans les conduites qui n'ont que juste la pente voulue pour l'écoulement.

Ces conduites, dont le parcours est à peu près de 4 kilomètres, sont en ciment. Elles ont été construites par les fondateurs de l'usine de Vassy, dont la générosité fut alors d'un grand secours pour la ville. M. Belgrand, qui dirigeait les travaux, employait pour la première fois cette matière alors peu connue, mais qui devait devenir d'un usage si répandu, et dont lui-même recommande toujours l'emploi.

Le célèbre ingénieur devait plus tard attacher son nom à des travaux plus considérables, mais dont l'origine est peut-être l'établissement de nos fontaines. Appelé à Paris par M. Haussmann, qui, étant préfet de l'Yonne, avait pu apprécier les qualités de l'ingénieur et aussi celles de l'homme privé, M. Belgrand fit adopter le projet d'aller chercher au loin de bonnes eaux potables, plutôt que d'établir d'immenses citernes comme on l'avait d'abord résolu. Il construisit alors ces magnifiques ouvrages de la distribution des eaux dans Paris qui égalent, s'ils ne les surpassent, ceux qu'on a appelés les merveilles de Rome et de Constantinople ; ces aqueducs, aussi beaux que ceux des anciens, ces égouts, aussi grandioses que les cloaques de Rome, que Pline appelait le plus grand ouvrage qu'on eût jamais entrepris. Quand M. Belgrand ré-

solut d'amener à Paris la Dhuys et la Vanne, sans doute il se rappelait Avallon et le ru d'Aillon.

Pour me résumer : On négligera les citernes, dont l'entretien demande trop de soins. L'eau des puits, impropre à l'alimentation, sera réservée pour d'autres usages domestiques. Les ruisseaux ne doivent servir qu'à l'arrosage, et il sera utile d'assainir leur cours. Les habitants du Cousin boiront l'eau de leurs sources et utiliseront pour d'autres besoins l'eau de la rivière. Les fontaines d'Avallon peuvent servir à tous les usages. Il sera bon de les filtrer, mais surtout les administrateurs de la ville devront veiller à l'entretien des conduites de manière à ne pas laisser diminuer leur abondance, et chercher plutôt les moyens de l'augmenter.

D^r EDMY GAGNIARD

QUELQUES NOTES

SUR VAUBAN

*Extraites du 174^e volume de la collection Clérembault,
à la bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris.*

Portrait du maréchal de Vauban.

Autre portrait, qui le représente âgé.

3 mai 1655. Brevet d'ingénieur.

24 octobre 1663. Commission de capitaine dans le régiment de Picardie.

20 décembre 1663. Ordre du roi de se rendre à Brisach, pour le bien de son service.

2 septembre 1667. Lettre au commissaire de la Rapée pour recevoir et établir M. de Vauban, lieutenant dans le régiment des gardes.

5 juin 1668. Provisions de gouverneur de la citadelle de Lille.

30 août 1674. Ordre du roi à ses troupes de reconnaître M. de Vauban en qualité de brigadier de ses armées.

4 septembre 1674. Ordre du maréchal d'Humières de se jeter dans Oudenarde pour le défendre.

19 septembre 1674. Ordre du roi pour retirer ses troupes de la citadelle de Lille.

3 août 1676. Brevet de maréchal de camp.

4 janvier 1678. Provisions de commissaire général des fortifications de France.

24 décembre 1680. Provisions de gouverneur de la ville de Douai.

24 août 1688. Provisions de lieutenant-général des armées du roi.

18 novembre 1688. Ordre du Dauphin pour prendre quatre pièces de canon à son choix, dans les arsenaux de Manheim, d'Heidelberg ou de Philipsbourg.

9 mai 1689. Lettres de service pour commander dans les villes de Bergues, de Dunkerque et d'Ypres.

8 mai 1693. Provisions de grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

18 mai 1694. Lettres de service pour commander en Bretagne toutes les troupes de terre qui y étaient.

8 mars 1695. Lettres de service pour être lieutenant-général à l'armée qui a été sur les côtes de Bretagne.

24 mars 1695. Commission pour le commandement des troupes tant françaises qu'étrangères, noblesse et milice, dans les évêchés de Laon, de Tréguier, de Cornouailles, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo.

Mars 1695. Commission de M. de Vauban pour commander les troupes et tout ce qui a rapport à la marine, tant au port de Brest que dans les villes et lieux maritimes qui en dépendent.

1702. Lettres de service de lieutenant-général dans l'armée de Flandre.

- 14 janvier 1703. Provisions de maréchal de France.
 1703. Lettres de service pour le commandement de
 l'armée d'Allemagne sous Monseigneur de Bourgogne.

LETTRES DE LOUIS XIV A VAUBAN.

- 3 novembre 1688. Sur la prise de Philipsbourg.
 28 décembre 1688. Ordre de se rendre auprès de lui
 pour affaires d'importance.
 15 octobre 1691. Sur les armes de la cavalerie.
 29 mai 1692. }
 30 mai 1692. }
 6 juin 1692. }
 9 juin 1692. } Sur le siège de Namur.
 juin 1692. }
 13 juin 1692. }
 27 juin 1692. }
 28 juillet 1692. Sur l'Etat de Namur.
 13 juillet 1693. Sur quelques avis donnés par M. de
 Vauban.
 23 juillet 1693. Sur les lignes et autres choses propres
 à la conservation des frontières, du côté de la Flandre.
 20 août 1693. Sur les lignes et le siège de Charleroy.
 4 septembre 1693. Résolution du siège de Charleroy.
 13 octobre 1693. Reddition de Charleroy.
 19 juin 1694. Approbation des mesures prises par M.
 de Vauban pour la sûreté des côtes.
 23 juin 1694. Approbation de la défense de Brest à la
 descente faite par les ennemis à Camaret.

21 août 1694. Sur les sûretés de Toulon et de Marseille et sur ce qui regarde Brest.

16 septembre 1694. Sur le commandement de Brest.

2 octobre 1694. Ordre de faire la visite des côtes.

31 décembre 1694. Sur le commandement des côtes de Bretagne.

25 juillet 1695. Satisfaction de tout ce que M. de Vauban a fait sur les côtes de Bretagne

16 août 1695. Sur le même sujet.

8 octobre 1695. Sur le commandement des côtes de Bretagne.

22 août 1697. Après la prise d'Asti.

9 septembre 1703. Après la prise de Brisach.

ABRÉGÉ DES SERVICES DU MARÉCHAL DE VAUBAN

Qui met sa naissance au 1^{er} mai 1633 et son baptême
au jour de la Pentecôte.

Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous ne pouvons trop récompenser ceux qui, par leurs services, se distinguent dans nos armées, ny leur en confier le commandement avec trop d'autorité et d'éclat. La conduite que notre cher et bien aimé Sébastien le Prestre, chevalier, seigneur de Vauban, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-général de nos ar-

mées, a tenue pendant une longue suite d'années, les services importans et singuliers qu'il nous a rendus, nous l'ont fait juger d'estre revestu de la haute dignité de maréchal de France. Il commença à porter les armes en l'année 1651, n'étant alors âgé que de 17 ans, après avoir reçu dans sa famille, qui est d'une bonne noblesse du Nivernois, une éducation convenable à son état, et s'étant trouvé avec des talens particuliers pour les fortifications, il fit voir au siège de Sainte-Menehould, en 1652, à celui de Stenay, en 1654, et ensuite à ceux de Landrecy, Condé, Saint-Guillain, Montmédy et autres, que sa capacité soutenue de sa valeur le rendroient un jour digne des premiers emplois de la guerre ; en effet il a toujours été depuis occupé pour notre service, soit pendant la guerre, soit en temps de paix, et il a porté la manière de fortifier les places, de les défendre et de les attaquer à une perfection à laquelle jusqu'à luy personne n'étoit parvenu. Toutes les actions qu'il a faites à plus de 40 sièges, dont 20 pendant que nous avons commandé en personne nos armées, et trois sous les ordres de nostre fils le Dauphin, desquels sièges il a dirigé en chef les attaques, lui ayant fait mériter nostre estime et notre approbation, nous le fîmes brigadier de nos armées en l'année 1674 et maréchal de camp en 1676, et ayant depuis exécuté plusieurs beaux et grands desseins, tant pour la fortification de nos plus importantes places que pour le port de Dunkerque, nous le pourvûmes de la charge de commissaire général des fortifications en l'année 1678 ; dans ce nouvel employ il s'est occupé à toutes les fortifications des places de terre et de mer ; les services qu'il rendit aux sièges de Philisbourg, Mannheim et Frankandal luy firent mériter le titre de lieute-

nant-général de nos armées, en l'année 1688, et après avoir servy en cette qualité à tous les sièges fait tant par nous que par nos généraux pendant la guerre qui commença en 1688, nous luy confiâmes en 1689 le commandement de la Basse-Flandre, et en 1694 et 1695 celui des troupes de terre et de celles de mer dans les quatre éveschez de Basse Bretagne, où se servant de toutes les précautions d'un officier aussi expérimenté qu'il est, il rendit inutiles les entreprises des ennemis en la dite province de Bretagne, les ayant repoussés à la descente de Camaret avec perte de leur part de 500 hommes et de 500 prisonniers ; son service nous étant nécessaire en tous lieux et se trouva au siège d'Ath, où il fut blessé. Enfin il s'est trouvé en 140 actions de vigueur qui se sont faites à tous les sièges dont il a eu la principale conduite des attaques, en quoy il a donné de continuelles marques de valeur, de capacité et de bonne conduite. Il joint à ses talens, à sa valeur et à son expérience, un attachement si parfait à nos interests et au bien et avantage de notre état que nous sommes persuadez qu'il s'acquittera dignement du commandement de nos armées que nous voudrons luy confier. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvans, nous avons, par ces présentes signées de notre main, fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons led. sieur de Vauban maréchal de France, et led. état et office que nous avons créé et augmenté, créons et augmentons en sa faveur outre et par dessus ceux qui sont à présent, luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons pour savoir tenir et doresnavant exercer, en jouir et user aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés, gages, pen-

sions, droits, pouvoirs, puissances, facultés, revenus et émolumens y appartenans, tels et semblables que les ont et peuvent avoir et tout ainsy qu'en jouissent les autres mareschaux de France, encore qu'ils ne soient cy particulièrement spécifiés et ce tant que nous plaira. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant nos cours de parlement, nos lieutenans-généraux, gouverneurs, capitaines, chefs et conducteurs de nos gens de guerre, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que led. sieur de Vauban, duquel nous nous réservons de prendre le serment, et iceluy mettre en possession dud. état et office de maréchal de France, ils fassent jouir et user d'iceluy, ensemble de tout le contenu cy-dessus pleinement et paisiblement et à luy obéir et entendre ès choses concernant led. état et office. Mandons en outre à nos amés et féaux conseillers les gardes de notre trésor royal et trésoriers de l'extraordinaire des guerres présents et à venir et à chacun d'eux ainsy qu'il appartiendra que lesd. gages, pensions et droits que nous avons affectés et attachés aud. état et office, tels et semblables qu'en jouissent les autres maréchaux de France, ils payent et délivrent ou fassent payer et délivrer aud. sieur de Vauban, à l'avenir par chacun aux termes et en la manière accoutumée et rapportant copie des présentes duement collationnée pour une fois seulement aux quittances sur ce suffisantes. Nous voulons que tout ce qui luy aura été payé à l'occasion susdite soit passé et alloué en la dépence de leurs comptes par nos amés et féaux conseillers, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsy le faire sans difficultés. Car tel est nostre plaisir. En témoin

de quoi nous avons fait mettre nostre scel à cesd. présentes.

Donné à Versailles le 14^e jour de janvier, l'an de grâce 1703 et de notre règne le 60^e.

Signé : LOUIS.

Et sur le reply :

Par le Roy : PHELIPEAUX, et scellé.

Et à costé est écrit :

Aujourd'huy premier mars 1703, le Roy étant à Versailles, le sieur mareschal de Vauban, dénommé en ces présentes, a fait et presté entre les mains de Sa Majesté, le serment qu'il était tenu de faire à cause de l'office de Maréchal de France dont il a esté pourveu, moy conseiller du Roy en tous ses conseils, secrétaire d'Etat et de ses commandemens et finances, présent.

Signé : PHELIPEAUX.

Vous êtes prié d'assister au convoy de haut et puissant seigneur, M. Sébastien le Prestre de Vauban, chevalier, seigneur de Basoches, Vauban, Pierre-Pertuys, Pouilly, Cervon, la Chaume, Espiry et autres lieux, chevalier des ordres du Roy, maréchal de France et gouverneur de la citadelle de Lille, décédé en son hostel rue Saint-Vincent, qui se fera vendredy premier avril 1707, à sept heures du soir en l'esglise de Saint-Roch sa paroisse.

Requiescat in pace.

A Saint-Malo, le 7 novembre 1694

J'ai receu, monsieur, celle dont il vous a plus m'honorer du 30 du passé pleine à vostre ordinaire de toutes les honnestetez possibles et d'une cordialité dont pour ne pas me rendre indigne je prie M. de Pontchartrain, par cet ordinaire, d'agréeer que, pour les affaires concernant mon petit ministère que j'auray avec luy d'icy en avant, je m'adresse à vous, vous en serez le rapporteur, et j'en auray un plaisir sensible. par le commerce que cela me donnera avec vous à qui je me développeray plus facilement qu'à un autre sur bien des choses, à condition que cela ne durera que jusqu'à ce que vous soyez gasté, car aussitost que je m'en apercevray je retireray mes troupes et reviendray à ma réserve; suposé donc que ce commerce vous agrée, voici un petit projet de route qui vous apprendra à peu près où je seray. Tous nos petits forts d'icy sont en assez bon estat et le canon bien placé et fourny de tous ses besoins. J'en parts demain pour Normandie. Un milion de remerciemens, Monsieur, de toutes vos bontés et un peu des nouvelles de M. Arnou, de qui je n'ay pas ouy parler de puis un temps infny. Je crains qu'il ne soit absent ou malade, ou occupé à quelque ouvrage fort abstrait.

Je suis de tout mon cœur et avec bien du respect, monsieur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

VAUBAN.

A M^{sr} le M^{is} de Seignelay.

Monseigneur le marquis est très-humblement supplié :
Premièrement, d'accorder sa protection et aider à faire chemin à MM. de Fricambault et La Rivière, tous deux enseignes de la marine, dont l'un mon voisin et l'autre mon allié fort proche.

2^o De m'accorder une enseigne pour M. de Langhetot, qui a servy trois ans dans les mousquetaires et deux ans de volontaire dans la marine sur le vaisseau de M. de Lemeincour, qui en a rendu de fort bons témoignages, le suppliant très-humblement de remarquer que rien n'est plus propre à en faire un bon officier de marine, qu'un homme qui a appris, avant d'y entrer, d'aussi bonnes leçons sur terre. C'est d'ailleurs un gentilhomme de très-bonne famille et plein de bonne volonté.

3^o D'avoir la bonté de procurer le rétablissement de M. de Leau, cy devant lieutenant de la marine, qui fut cassé, il y a 7 ou 8 ans, pour une très-petite affaire dont M. Hubert, pour lors commissaire de la marine à Dunkerque, grossit ici les objets pour des fins particulières aux quelles il avoit interest. Monseigneur sçait mieux que qui que ce soit la bigearerie de cet esprit et combien il estoit ombrageux et mal tourné puisqu'il a esté obligé de s'en deffaire. Quoy qu'il en soit, le pauvre de Leau a fait une très-dure pénitence depuis ce temps-là, pendant quoy, soutenu de la seule espérance du retour et de mes avis, il n'a pas discontinué un moment de tâcher d'expiër sa faute en servant toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, n'y ayant point eu d'année qu'il ne se soit embarqué tantost sur un vaisseau, tantost sur

l'autre ; il a même fait 3 ou 4 voyages en Amérique et je scay qu'il est très-estimé dans la marine. M. de Châteaurenault m'en a dit mille biens, aussi bien que M. de Maintenon, avec qui il a fait deux voyages aux isles de l'Amérique en dernier lieu. Enfin, Monseigneur, on peut dire qu'il y a longtemps que sa faute est réparée ; il est plus que temps de finir son malheur et de le faire rentrer en grâce en le rétablissant. Ayez donc la bonté, Monseigneur, de le protéger tout de votre mieux et d'obtenir du Roy son pardon ; je prendray particulièrement sur mon compte toutes les bontés que vous aurez pour luy en ce rencontre, et je m'en feray volontiers une affaire auprès du Roy même, à qui j'en parleray en votre présence si vous l'avez pour agréable et que vous jugiez que cela luy puisse servir.

VAUBAN.

COMTE DE CHASTELLUX.

RUINES
DE LA
VILLA GALLO-ROMAINE
DES MAZIÈRES

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-EN-TERRE-PLAINE

*Fouilles entreprises et dirigées par M. Thibaut de Bérù,
dans le courant du mois de septembre 1877.*

Indices de ruines anciennes.

1° Le nom de l'endroit : *les Mazières* (les Masures?)
— Le nom des champs voisins : *Couture des Morturiots*
(Cultura Mortuorum?) — Le nom d'un chemin condui-
sant du hameau de Chevannes aux Champs-des-Mortu-
riots ; ce chemin est nommé aujourd'hui encore : *Che-
min-des-Morts*.

2° Débris de tuiles à rebords, épaisses et de couleur
rouge, répandus en grande quantité sur le sol des Ma-
zières et particulièrement à l'endroit fouillé.

3° Beauté du site, d'où l'œil domine et embrasse la
riche vallée d'Epoisses.

4° Proximité de la voie romaine d'Agrippa. — Proximité d'une autre voie, sans doute aussi une voie romaine, se détachant de la grande voie d'Agrippa pour courir dans la direction de l'Est, en passant à environ 350 mètres des Mazières et à 50 mètres du Chemin-des-Morts, qu'elle suit parallèlement.

5° La tradition : Les anciens du pays répètent que leurs ancêtres disaient qu'il y avait autrefois un *château* en cet endroit. -- Au-dessous du hameau de Chevannes il y a des prés qui sont désignés sous le nom de *Prés-sous-la-Ville*. Ne serait-ce pas un souvenir de constructions et habitations sous la *Villa* ?

Enfin, il y a une quinzaine d'années seulement, on voyait, au point occupé sur le plan par les constructions de l'extrémité Nord, des mâtures considérables recouvertes de broussailles. A cette époque, le propriétaire du champ fit enlever les décombres et défricher le terrain. On trouva alors des murs parfaitement conservés ; de belles chambres pavées en petits carreaux de marbre de différentes couleurs et disposés en losange ; des peintures murales en bon état ; des carreaux de briques fort épais et mesurant environ 60 centimètres en carré ; quantité de briques et de tuiles. Tout fut conduit sur les chemins, spécialement sur la route de Chevannes à Sainte-Magnance, et employé pour les corvées.

Monsieur Th. de Béru qui savait tout cela, ne pouvait résister longtemps à la tentation d'interroger les vestiges des siècles passés. Il s'en alla un jour au presbytère de St-André, entraîna le curé aux Mazières, et, après un rapide examen des lieux, on eut promptement décidé les fouilles et fixé le point d'attaque. Le coup d'œil de l'investigateur avait deviné juste. A un mètre de la

tranchée, les *piocheurs* rencontraient le mur nord des constructions, et les travaux dirigés avec intelligence mirent à découvert les ruines dont nous donnons ci-joint le plan.

Notes explicatives du plan.

N° 1. — Longue galerie (corridor ? crypto-portique?) — ça et là quelques grands pavés de pierre, — sol couvert d'une légère couche de gravier gris ou rougeâtre.

N° 2. — Grande pièce remplie de décombres mélangés de terre noire, de matières calcinées, de débris de poterie rouge et noire, de briques et de tuiles à rebords. — Point de pavés. — Pièce fouillée à une époque antérieure. — Au point F, foyer de l'hypocauste. — Objets trouvés : médailles ; meule de moulin en granit ; beau vase en terre rouge. — (Voir plus loin : Index).

N° 3. — Pièce chauffée par un hypocauste, dont les piles existaient encore. — L'hypocauste était établi de la manière suivante : 1° une couche de gros cailloux dressés l'un contre l'autre avec précaution ; 2° un lit de ciment mêlé de brique pilée, d'une épaisseur de 7 centimètres, étendu sur les cailloux ; 3° une couche de tuiles courbes juxta-posées par rangs égaux dans le sens de la longueur de la salle ; un rang de ces mêmes tuiles était disposé de manière à former encadrement sur le reste ; 4° un deuxième lit de ciment rouge de 2 à 3 centimètres d'épaisseur et soigneusement nivelé ; 5° les piles de l'hypocauste composées de briques carrées ou rondes mesurant 22 centimètres de diamètre sur cinq d'épaisseur et reliées ensemble par une couche de mortier sans sable. Les gros pavés en brique posés primitivement sur ces

piles avaient été enlevés lors des fouilles de défrichement.

N° 4. — Salle pavée d'un béton rouge. — Quelques piles d'hypocauste comme celles de la pièce n° 3. — Sur le pavé une couche de matières calcinées (suie, cendres noires). — Masse de décombres ; morceaux de briques et de tuyaux d'hypocaustes ; fragments de mosaïque. Le tout pêle-mêle comme à la suite d'éboulements.

N° 5. — Lit de ciment rouge très dur. — Pièce autrefois pavée avec des petits carreaux de marbre de différentes couleurs, disposés en losange et enlevés depuis une quinzaine d'années. — Ces pavés étaient noyés dans le ciment, qui en conserve encore les formes.

N° 6. — Pièce remplie de décombres et complètement détruite, sauf les murs de fondation.

N° 7. — Jolie petite pièce. 1° un massif de ciment extrêmement dur, mêlé de brique pilée, épais de 60 centimètres, et conservant encore les formes de petits pavés de marbre et de pierre façonnée et polie comme le marbre dont on a trouvé des restes nombreux ; 2° tuyaux d'hypocauste rangés horizontalement au pied des murailles et faisant le tour de la salle ; plusieurs de ces tuyaux sont entiers. 3° Peintures murales posées sur une couche épaisse de mortier-ciment et bien conservées. — *Hypothèse* : cette pièce ne serait-elle pas le *laconicum*, étuve chauffée par l'hypocauste ? — Un passage de Vitruve, cité par M. de Caumont, semble autoriser cette supposition. Le voici : « Vitruve recommande d'arrondir le *laconicum* afin que la vapeur chaude soit renvoyée d'une manière plus égale vers le centre, après s'être répandue dans l'appartement. »

N° 8. — Grande galerie remplie de décombres de

construction, briques, pavés, tuiles, mortiers couverts de peinture, pierres de taille etc....; pavé en gros béton.

N° 9. — Très-belle tour. — Un lit de gravier rouge sur le sol. — Restes nombreux de peintures murales; débris de pavés en beau marbre blanc.

N° 10. — Petite pièce paraissant avoir été un foyer. — On y a trouvé une jolie fibule en bronze argenté et un anneau en bronze ciselé. — Au point B, le mur était construit de grosses briques disposées en forme de cintre.

N° 11. — Béton rouge très-dur. — Au point C, était un amas de cendres sans mélange malgré qu'elles fussent recouvertes de décombres durcis par le temps. —

Au point M, on a trouvé une paire de meules de moulin en granit, l'une concave et l'autre convexe, mesurant 45 centimètres de diamètre. — Le mur qui part de cette pièce n° 11 et se dirige vers l'Ouest, a été suivi sur une longueur de 28 mètres 20 centimètres; il se prolonge au-delà.

N° 12. — Grande pièce pavée de gros béton composé de chaux, de pierres, et de brique pilée et très-solide. — Décombres et terres remuées.

N° 13. — Petite pièce remplie de décombres ordinaires.

N° 14. — Pièce remplie presque entièrement de petits morceaux de briques cassées, sans aucun mélange, et comme préparés pour un béton. — Au fond de la pièce et enfouie, à une profondeur de 1 mètre 50 centimètres environ, dans ces morceaux de briques, se trouvait une grande et belle urne en terre cuite. — Au même endroit on a également remarqué deux petits conduits ressem-

blant à des conduits d'assainissement, partant l'un du mur Sud, l'autre du mur Ouest et formant un angle droit à leur point de rencontre. L'urne était posée, debout et légèrement inclinée, à l'angle formé par la rencontre des deux conduits (voir le plan); elle était remplie à moitié de ces petits morceaux de brique dont on vient de parler, et sur ces morceaux se trouvaient des débris de vase de verre antique, irisé, nacré, se délitant par minces feuillets. Ce vase, très-beau de forme, est supposé vase lacrymatoire. — L'orifice de l'urne était fermé avec plusieurs morceaux d'une même brique.

N° 15. — Quelques pavés en pierre mince. — Deux tronçons de fût de colonne en pierre blanche et tendre mesurant 35 centimètres de diamètre. — Dans la galerie n° 8 et dans la pièce n° 2 on avait trouvé des débris de base de colonne se rapportant par les dimensions et le grain de la pierre à ces deux tronçons.

N° 16. — Quelques beaux pavés en pierre blanche. — Nombreux débris de poterie rouge, de briques, tuiles, placages, etc.

N° 17. — Longue pièce remplie de gravier et de décombres sans importance.

N° 18. — Grande galerie (Corridor? Terrasse?) — se dirigeant du côté du levant et s'arrêtant brusquement, par suite de démolitions antérieures, à 39 mètres 70 centimètres de la grande galerie n° 1. — Point d'autres vestiges révélateurs que les deux murs relevés sur le plan.

N° 19. — Mur se prolongeant indéfiniment dans la direction de l'Ouest et sondé sur une longueur de 40 mètres seulement depuis la grande galerie n° 1.

Index de quelques objets d'art trouvés dans les ruines de la villa des Mazières.

1° Hache en jade, — très-jolie, bien polie et parfaitement conservée. — (Les savants gallo-romains avaient-ils des musées de l'âge de pierre?) — Hache trouvée dans la pièce n° 2.

2° Six médailles du Haut-Empire : 1° une Sabine, femme de l'empereur Hadrien. — Avers : Tête de l'impératrice ; lég. : SABINA AVGVSTA—HADR... Revers : S-C. (Senatûs consulto). Une femme debout étendant les mains sur deux enfants... Gr. bronze. — Médaille trouvée dans la pièce n° 2 (voir le plan). — 2° Un Antonin : — avers : Tête de l'empereur ; lég. : ANTONINVS AVG.—IMPERATOR XII. — Revers : AVGVSTORVM FELICITAS. Deux têtes d'enfants sortant de cornes d'abondance. Grand bronze. — Médaille trouvée dans la pièce n° 2 (voir le plan). — 3° Encore un Antonin. — Avers : Tête laurée de l'empereur. Lég. : AEL.HAD.ANT—ONINVS AVG. — Revers : TR.POT.XIII.....CO... Minerve assise. — A l'exergue : ROMA. Grand bronze. Médaille trouvée dans la pièce n° 2. — 4° Un Constantin-le-Grand. Avers : Tête laurée de l'empereur. Lég. : CONSTAN—TINVS AVG. — Revers : Dans une couronne : VOT XX ; lég. : D.N.CONSTANTINVS.MAX.AVG. à l'exergue HST. — Petit bronze — Médaille trouvée à l'angle Sud-Ouest de la grande galerie n° 4 dans une couche de terre noire, espèce de terreau, de la largeur et épaisseur de la main. — 5° Un Constance II. — Avers : Tête laurée de l'empereur. Lég. : FL. IVL. CO..... — Revers : le *labarum* portant le monogramme du Christ — entre deux guerriers debout. Lég. GLO-

RIA EXERCITVS. A l'exergue : SCONST. Petit bronze. — Médaille trouvée au même endroit et dans les mêmes conditions que celle de Constantin-le-Grand. — 6° Un Gratien : Avers : Tête laurée de l'empereur. Lég : D.N. GRATIA—NVS. P.F. AVG. — Revers : Lég : REPARATIO—REIPVB. A l'exergue : LVGS. Moyen bronze. Médaille trouvée dans les fondations du mur n° 18. — (Voir le plan).

3° Jolie fibule en bronze argenté, trouvée dans la petite pièce n° 10.

4° Anneau en bronze parfaitement conservé. — Cachet avec empreinte d'un pied nu. — Belle et fine ciselure; — trouvé à l'entrée de la petite pièce n° 10.

5° Petite cuiller en bronze, très-gracieuse de forme et très-fine — (cuiller à parfums?) — trouvée dans les fouilles de la grande galerie, n° 1. (Voir au plan).

6° Petit vase en terre cuite, espèce de jatte ou compotier, parfaitement conservé; très-belle poterie rouge couverte d'un vernis brillant, nuance de la cire à cacheter, orné à l'intérieur d'un cercle concentrique en relief. Au fond se trouve le nom de l'artiste. P. AMALLI, imprimé avec une espèce de cachet. Ce vase est remarquable par sa forme très-correcte et une rare finesse d'exécution. Il mesure de bord à bord 18 centimètres, et de hauteur cinq centimètres; — a été trouvé dans la grande pièce n° 2.

7° Fragments d'une figurine en terre cuite de couleur blanchâtre. — Femme assise dans un fauteuil d'osier tenant un enfant appuyé sur le côté gauche. — Sans doute un ex-voto à Latone ou à Lucine. — Trouvé dans la grande pièce n° 2.

8° Grande et belle urne en terre cuite de couleur rouge, mesurant de hauteur 47 centimètres ; de circonférence 1 mètre 33 centimètres ; de diamètre à l'orifice 20 centimètres ; munie de deux anses. Le diamètre du fond n'est que de 12 centimètres, mesure extérieure. — Cette urne a été trouvée dans la pièce n° 14. — Est-ce une urne cinéraire ? — Détails au n° 14.

9° Nombreux débris de belle poterie rouge et noire très-fine et ornementée. On n'a trouvé aucun vase *entier* en poterie noire dont les débris sont aussi minces que du verre.

10° Meules de moulin en granit, dont on faisait un emploi fréquent à l'époque gallo-romaine. — Une paire trouvée dans la pièce n° 11. — Diamètre 45 centimètres. — Une meule isolée, trouvée dans la grande salle n° 2, mesurant 60 centimètres au diamètre. — Toutes de forme concave et convexe.

11° Quantité de ferrailles : — cognées ; mèches à percer ; lames ; crampons, etc.

Objets de construction.

1° Fragments de mosaïque composée de petits cubes blancs, rouges, noirs et gris, au nombre de 90 en moyenne par décimètre carré, incrustés dans une espèce de mastic et disposés sur un ciment de brique pilée. — Trouvée dans la petite pièce n° 4.

2° Peintures murales, — généralement très-bien conservées. — Une couche préparatoire, légère et blanche, espèce de mastic, avait été étendue sur le mortier pour

recevoir la peinture. Nombreux débris trouvés dans les pièces n° 7 et n° 9 ; — on en a recueilli une quantité.

3° Tuiles de toiture. — Belles et grandes tuiles plates munies de rebords sur deux côtés, mesurant 44 centimètres de longueur et 30 de largeur. — Plusieurs trouvées entières.

4° Briques. — Belles briques rouges mesurant, les plus grandes 60 centimètres sur 45, d'autres 45 centimètres sur 28, toutes 5 centimètres d'épaisseur. On en a trouvé un grand nombre en parfait état de conservation. — Briques à piles d'hypocauste mesurant de 20 à 22 centimètres au carré. — Nombreuses et bien conservées.

5° Tuyaux d'hypocauste. — Belle terre rouge bien façonnée. — Mesurant de 35 à 40 centimètres en longueur, quinze centimètres en largeur, et 9 centimètres en hauteur. On en a relevé quelques-uns entiers dans la petite salle n° 7.

6° Nombreux débris de placages en marbre blanc, pierre mince et polie, de briques minces et ornementées, trouvés surtout dans les pièces n° 7, n° 4, n° 5.

7° Tuiles courbées, assez semblables aux faitières d'aujourd'hui, mais moins arrondies sur le dos ; employées dans la construction du pavé des hypocaustes.

Observations et conjectures.

Les petites dimensions des pièces 3, 4, 5 et 7 indiquent des bains plutôt qu'une demeure habituelle. Or des bains

sont une dépendance ordinaire et une preuve d'habitation de maître plus ou moins considérable.

D'un autre côté, les grandes dimensions du crypto-portique n° 4 ; cette autre grande galerie qui s'en va dans la direction du levant ; ces murs qui partent des extrémités Nord et Sud et se prolongent indéfiniment du côté du couchant ; tout révèle un établissement considérable avec de nombreuses dépendances reliées ensemble par de belles galeries.

A quelle époque peut-on faire remonter l'origine de ces ruines ?

Les médailles trouvées, toutes du Haut-Empire ; les belles tuiles à rebord ; les briques ; les poteries rouges et noires si finement travaillées ; toutes ces pièces semblent indiquer une villa de l'époque gallo-romaine des troisième et quatrième siècles de l'ère chrétienne.

A quel endroit se trouvait la partie principale, l'habitation du maître.

Les investigations ne donnent aucune solution à cette question ; nous ferons observer toutefois qu'il a été trouvé de nombreux petits cubes rouges, noirs, blancs et gris, débris certains d'une mosaïque détruite, à l'angle Sud de la pièce n° 11. Ces débris, des renseignements pris sur place, la proximité des bains, indiquent qu'il y avait là des ruines assez importantes, peut-être la demeure cherchée.

Supposons une autre grande galerie reliant les deux

murs du couchant et marchant parallèlement à la grande galerie n° 1 ; nous avons de suite un vaste et beau parallélogramme *parfaitement orienté*, et notre belle villa se trouve reconstruite comme par enchantement.

Malheureusement l'espace compris dans la partie Ouest de ce parallélogramme fictif a été tellement remuée et bouleversée par le soc de la charrue et la pioche du défricheur qu'on ne peut faire que des hypothèses.

Sachons donc nous contenter des découvertes acquises grâce aux travaux intelligents et si désintéressés de monsieur Thibaut de Béru.

(Note communiquée à la *Société d'Etudes* d'Avallon
par M. le curé de Saint-André-cu-Terre-Plaine.)

MUSÉE D'AVALLON

MOUVEMENT EN 1877

M É D A I L L I E R

DONS & ACQUISITIONS

Janvier.

M. Lecomte Barre, rue aux Moines.

Grand médaillon de bronze. Cathédrale de Chartres. Incendie du 4-5 juin 1836. Vue de la cathédrale et de ses deux clochers. A l'exergue : Métal des cloches fondues par l'incendie.

R. Délibération du conseil municipal. Août 1836. Dans une couronne de chêne : « A M. Gabriel Delessert, préfet, la ville de Chartres reconnaissante. »

M. Cotteau, Edmond, de Châtel-Censoir.

7 pièces romaines en argent. 22 pièces romaines, grand, moyen et petit bronze. Pièces diverses.

M. Cotteau se rappelle qu'il a été Avallonnais pendant plusieurs années, et nous le remercions de son bon souvenir.

Le général baron Nérin, ancienne maison Arthault, place du Grand-Puits.

Petit écu de Louis XIII, 1643, et de Louis XVI, 1790; deux pièces de 24 s. Louis XIV enfant, 1644, et Louis XVI, 1783.

De plus, 25 jetons frappés en 1649 pour la chambre de ville d'Avallon, avec cette légende inédite: *Ordine pollent.*

Table des délibérations, tapis recouvert de pièces de monnaies, deux, trois, quatre.

R. *Nil nisi consilio*. Collier des deux ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. La devise est celle d'un des médaillons de la salle des échevins, à l'Horloge.

En 1716, il ne restait qu'un petit nombre de ces premiers jetons, qui remontaient à la guerre de la Fronde; on en fit frapper d'autres, mais dont il ne s'est pas retrouvé un seul exemplaire.

Nos administrateurs d'alors se distinguaient, comme ceux d'aujourd'hui, par le bon ordre qu'ils savaient apporter dans la gestion des finances de la cité avallonnaise. *Ordine pollebant.*

M. Gueneau-Taquenot, aubergiste, rue de Lyon.

Volusien, grand bronze.

Imp. Caes. c. Vib. Volusiano Aug. Couronne radiée.
Tête à d.

R. *P-M. tr. p. III. cos. I.* L'empereur debout, vêtu de la *stola* et tenant une branche d'olivier.

C. Vibius Volusien, fils de l'empereur Gallus, fut associé à l'empire romain, l'an 252 ap. J.-C., et fut massacré, l'année suivante par les soldats révoltés.

Cette pièce a été trouvée dans le jardin confinant à la ruelle qui mène du faubourg de Lyon à la vieille église Saint-Martin, et qui appartient à M. Gueneau-Taquenet.

M. Jordan, Gabriel, secrétaire de la Société d'Etudes.

Deux drachmes du royaume de Grèce. Georges I. 1873.
ΓΕΩΡΓΙΟΣ Α΄ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ. Tête nue à g.
1873. ΒΑΡΡΕ.

Ρ ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ. 2 ΔΡΑΧΜΑΙ. Manteau sommé d'une couronne. Ecu d'azur à la croix d'argent. Au-dessous une banderolle sur laquelle se lit cette devise en caractères très fins.

ΙΣΧΥΣ ΜΟΥ Η ΑΓΑΠΗ ΤΟΥ ΛΑΟΥ.

Ma force *est* l'amour du peuple.

Pièce d'Espagne en argent correspondant à notre franc.
Isabel 2^o por la g. de Dios y la const. 1868.

Ecu couronné et écartelé de Castille et de Léon.

Ecu de France en abime. Reina de las Espanas, 40 cent de esc^o.

Pièce de Suisse, nouveau modèle. L'Helvétie debout, s'appuyant sur la haste et sur l'écu à la croix pleine, entourée de deux fois onze étoiles représentant les 22 cantons. Helvetia, à l'exergue.

R. 2 fr. 1874.

La Suisse, la Belgique, l'Italie, la Grèce et la Hongrie font partie de la confédération française, ayant le franc pour unité de monnaie.

M. E. Magnien, propriétaire, rue de Lyon.

Médaille octogone. *Servat et conciliat*. Conseil des Prud'hommes.

R. Mains unies. Caducée, balances ; *Équité*, au-dessous.

M. Breton, cultivateur et propriétaire à Athie-sous-Montréal.

Denier d'argent, trouvé aux Battées-d'Athie, au milieu de nombreux débris romains.

Philippe l'Arabe. *M. Julius Philippus Arabs*. 244-249 de l'ère chrétienne.

Imp. Philippus Aug.

Sæculares Augg.

Ce prince célébra par de jeux séculaires le millième anniversaire de la fondation de Rome (l'an 247 de J.-C.)

M. E. Gariel, propriétaire du château de Vassy.

Jeton de Beaune.

Major succisa resurgit.

R. *Magistratus et communit. beluens.*

La Vierge et l'Enfant au raisin à droite.

Jetons de Nevers.

Louis de Gonzague et Henriette de Clèves, duc et duchesse de Nivernois.

Années 1640, 1639, 1630, 1609.

Catherine de Lorraine duchesse de Nivernois, 1608.

R. *Servat datam*. Mains jointes.

Jeton en argent. Louis de Gonzague et Henriette, 1579.*

Charles de Gonzague. *Civitas nivernensis*. N. B. (Nicolas Briot), 1608.

Civitas nivernensis auspicata sub rege unitas. 1592.

Jeton de Philippe II.

Gects por la saulnerie de Salis (Salins.)

R. *Phs. D. g. rex. Angl. Hispa. dux et comes Burgun*, 1557.

Jeton du règne de Henri IV, aux écussons de France et de Navarre.

Manta dei quecum profert et lilia regis.

Amborum cultrix, amborum numine tuta.

La France est heureuse d'associer les lis et la religion.

La France garde les commandements de Dieu et s'abrite sous les lis de la royauté.

(*Manta Dei* est pour : *Mandata Dei quæcumque præfert et lilia regis*).

P. Legendre, chl. trésorier de France.

Trois têtes de jeunes filles échevelées séparées par une barre et renfermées dans un écu uni.

R. du × roi × Louis × dousxiesme × de × ce × nom. Dans le champ, hérisson, avec semis de fleurs de lis et couronne.

P. Legendre, chl. trésorier de France.

Têtes vues de face, etc.

R. *Judica. me. Deus. dicne. causa. mea. d. gen.* (*Discerne causam meam de gente iniquâ.*) Cartouche. Six rayons célestes, grappe de raisin, deux quintefeuilles.

Grâce à ces deux jetons, le nom du trésorier de Louis

XII est arrivé jusqu'à nous, il n'est cité dans aucun auteur à notre connaissance. C'est sans doute à ce personnage qu'on doit le dicton français :

Qui a des filles aura des gendres.

M. Morache possède un trébuchet fort curieux ayant appartenu à cette famille ; les deux plateaux sont des émaux représentant les armes parlantes de P. Legendre, c'est-à-dire les trois têtes de jeunes filles.

M. Edmond Cotteau, ancien contrôleur à Avallon.

12 pièces rapportées de son voyage en Amérique.

République du Centre, 1849.

Nouvelle Grenade, 1849.

Etats-Unis, 1859.

République du Pérou, 1863.

République du Pérou-Lima, 1864.

Empire du Brésil, 1871.

Colombie, 1872.

République du Chili, 1873.

République du Chili, 1874.

Vénézuëla, Bolivar libérateur, 1874.

République orientale de l'Uruguay, 1877.

M. Richard, pharmacien, Grande-Rue, successeur de M. Thierry.

2 *pesetas*, 1870. Ecussons de Castille, de Léon, de Catalogne, de Navarre et de Grenade.

Au droit, l'Espagne couchée présente à ses colonies lointaines une branche d'olivier.

5 *pesetas*. *Amedeo 1^{er}*, rey de Espanas. 1873.

Sur la tranche : *Libertate, justicia*. 1873.

Cette monnaie équivalente à nos pièces de 5 francs, deviendra rare dans la suite, Amédée, fils de Victor Emmanuel, roi d'Italie, n'ayant régné sur l'Espagne que fort peu de temps.

Idem. 5 *pesetas*. 1870. 40 pièces au kilo à 9 dixièmes d'argent, c'est bien notre pièce de 5 francs, mais combien la pièce espagnole l'emporte par son ornementation. On lit sur la banderole qui entoure les colonnes d'Hercule : *Plus ultra* et sur la tranche : *Soberania national*, souveraineté nationale.

M. Baudouin-Houdaille, propriétaire, au bas du Petit Cours.

Alfonso XII por la g. de Dios rey const de Espana.
5 *pesetas*, 1877

Una peseta, 1867.

Una peseta. 1870, et plusieurs monnaies rapportées d'Espagne, décembre 1877.

Un peso. Republica de Chile.

2 branches d'olivier enserrant un écusson de gueules et d'azur avec une étoile en cœur, et surmonté d'un bouquet de plumes d'autruche.

R. Condor enchaîné de face; la patte droite appuyée sur l'écusson renfermant le faisceau et quinze étoiles. Légende : *Por la razon o la fuerza*. 1874. Par la raison ou la force. S. couronné. Atelier monétaire de *Santiago*.

M. Jullien, ancien percepteur, rue des Odeberts.

VIII d'écu. Charles X, roi de la Ligue. 1591. Le point

secret sous la 18^e lettre. Cette pièce fut frappée un an après la mort du cardinal, roi de nom, car il avait renoncé de lui-même à cette haute distinction et avait reconnu, avant de mourir, la légitimité de son neveu, Henri IV.

M. Guillon, artiste peintre, à Vézelay.

Obole de Charles-le-Chauve.

R. *Metalo* en deux lignes, croisette; *Carlus rex*, croisette. Croix pattée dans un grénétis, trouvée à Vézelay. Ecriture cursive, *C·A·R·L·V·S*.

Metalo, aujourd'hui Melle, chef-lieu d'arrondissement du département des Deux-Sèvres. Charles-le-Chauve, 840-877. Peut-être le type immobilisé ?

E. Philibert, 1553-1580. *E. Philibertus, dux Sabau*.

Croix blanche couronnée et accostée de deux nœuds.

R. Croix tréflée. 1559.

Cette année-là, la paix fut conclue à Cateau-Cambresis, et Emmanuel-Philibert épousa Marguerite de France, fille de François I^{er}.

M. Félix de la Brosse, inspecteur des forêts à Avallon.

Raymond VI, comte de Toulouse (1194-1222). Denier d'argent. *Remon coms*. Croix cantonnée d'un S. au deuxième. *Ugo*, monogramme dégénéré.

R. *Tolosa civi*.

Crosse. M. (Marchio.) Croisette.

Un trésor composé de deniers et d'oboles de ce prince a été trouvé par un berger dans une grotte des Pyrénées.

ACQUISITIONS

Erard de la Marck.

Croix fleuronnée, terminée par 4 pommes de pin et un cœur, lion émergeant d'une tour.

R. SANCTVS × HUBERT. ×

Saint Hubert, nimbé et sonnant du cor, est monté sur un cheval lancé au galop à la poursuite d'un cerf, qui, tourné vers le chasseur, semble lui demander grâce et merci. Le lévrier est figuré courant entre les pattes du cheval.

Erard de la Marck et évêque de Liège.

Liège, *Leodum*, *Leodium*, *Legia*, Liège au confluent de la Légie avec la Meuse, doit son importance à saint Hubert, qui, dans le 8^e siècle, y transporta le siège épiscopal de Maëstricht.

Erard ou Evrard fut évêque de cette ville de 1510 à 1538. Il est le neveu du comte de La Marck, surnommé le Sanglier des Ardennes, qui s'était retiré à la cour du roi Louis XI, après avoir, de concert avec ce prince, fait révolter

les Liégeois contre l'autorité de Charles-le-Téméraire, 1468.

Aureus d'Auguste. An 744. (10 av. J.-C.)

Augustus divi. f. Tête jeune, aurée, à droite.

R. Taureau cornupète. A l'exergue, *Imp. XII.*

Cette pièce d'or a été trouvée, au mois d'octobre 1877, à Bouteau, hameau de la commune de Brosses, canton de Vézelay. Un laboureur, en arrachant ses pommes de terre, a vu briller cette monnaie, et, entré chez lui, il s'est assuré à l'aide de la lime qu'elle était d'or fin (22 fr. 75).

Depuis combien de temps roulait-elle, presque à la surface de la terre, pour avoir reçu tant de coups de bêche ou de soc de charrue, qu'elle présente au droit et au revers une demi douzaine de blessures. Telle qu'elle est, nous la possédons; c'est un titre qui date d'environ dix-neuf cents ans.

En effet, l'an 28 avant J.-C., le Sénat romain décernait à Octave les distinctions d'Empereur (*Imperator*) et d'Auguste, à l'époque de son douzième *imperatoriat*; il avait déjà battu Antoine à Modène, à Actium, à Alexandrie, et repris aux Parthes les drapeaux enlevés à Crassus.

RENSEIGNEMENTS

M. Henry, curé doyen de Quarré-les-Tombes.

Deux pièces du 14^e siècle trouvées près du hameau de Charmolin, sur l'emplacement de bâtiments détruits et faisant partie du domaine royal.

1^o *Jo' × dux Braban' ×* Croix droite. Légende : *Benedictum sit*, etc.

R. *Moneta Braban'*. Lion. Douze fleurs au pourtour.

Jean III duc de Lothier, Basse-Lorraine et Brabant.
(1312-1355).

2^o *Ludovic' Fland'*. Lion. Croix pattée. Légende : *Benedictum sit*, etc.

R. *Moneta Fland'*. Lion. Douze fleurs au pourtour.

Louis de Flandre (1322-1346).

Sur l'emplacement de la maison Binoux, ancienne maison Duchâteau, à l'angle de la rue de Paris et de la rue des Jardins, on a retrouvé les restes de la voie romaine; fortes pierres au fond ou *nucleus*, béton en ciment ou brique pilée, *stratum*, cailloutage; les dalles seules faisaient défaut. On a rencontré seulement, à peu distance, une hache en serpentine cassée dans sa longueur, et une pièce de bronze du plus petit module frappé après la mort de Victorin, tyran des Gaules (267-268).

On vient de jeter les fondements de la chapelle des Ursulines (avril 1878) et les terrassiers se sont heurtés à la base du mur d'enceinte du *Castrum* romain. Ce mur est rasé à la profondeur de trois mètres et on le suit de l'Ouest à l'Est sur une longueur de douze mètres. Une pièce d'Hadrien, prince qui a régné de l'an 117 à l'an 138 de l'ère chrétienne, et trouvée au pied de ce mur, nous indique à peu près la date du *Castrum* ou château d'Avallon.

ANNAY-LA-COTE.

En enlevant des pierres dans le bois du Porouin, appartenant à la fabrique d'Annay, des ouvriers ont découvert, sous un monceau de pierres, des ossements humains et, entre autres, des crânes et des mâchoires qui ont fait supposer

qu'on avait enterré en cet endroit un certain nombre d'individus. On a trouvé, en même temps et à la même place, plusieurs anneaux, quatre assez grands et neuf plus petits. Tous sont en bronze ornés de stries ou guillochés dans le pourtour ; les grands portent douze centimètres de diamètre et formaient à cette époque la récompense des gens de guerre ; deux sont fermés ; les petits, d'une dimension moindre, dessinaient le collier d'honneur.

Ces anneaux dénotent la deuxième partie du 4^e siècle sous les successeurs de Constantin. Les trouvailles antérieures de Foissy, de Domesy-sur-le-Vault et du Beugnon, avec des pièces de monnaie à l'appui, confirment cette opinion. Sous l'administration de M. Gariel père et de son fils M. Honoré Gariel, maire de la commune d'Annay, on avait également rencontré d'autres cadavres en faisant le chemin de la Truffière et pas bien loin de l'endroit en question. On aurait même trouvé des armes ; mais, malgré les diligences et les soins de M. Meurice-Febvre, il n'a pas été possible d'en retrouver trace chez aucun des villageois d'Annay.

Nous sommes redevables de ces renseignements à M. le curé Lavy et à M. Moreau, garde forestier de la commune, qui le premier a signalé ces épaves. Nous les remercions au nom de la Société d'Etudes ; elle voit avec plaisir le musée de la ville s'enrichir de découvertes faites dans les environs et apprend avec grande satisfaction que l'on apprécie plus qu'autrefois ces objets de peu de valeur, mais qui ont servi de marques distinctives aux Gaulois, nos ancêtres.

Nous avons visité l'emplacement de ce *Tumulus*, dont les pierres ont été enlevées pour ferrer le chemin. Il ne reste plus que la ceinture extérieure et d'un seul côté. Ce mo

nument mesurait dix mètres de long sur huit de large et ressemblait, au dire du garde forestier Moreau, à une assiette renversée. Haut de 2^m 50. Les corps reposaient à nu sur le sol, sans aucune séparation en lave; une couche de pierres tirées du sol les recouvrait; une autre rangée d'ossements superposés, puis s'élevait la calotte composée aussi de pierres de moyenne grosseur, et épaisse d'environ 70 centimètres.

Nul arbre n'avait poussé à la surface, à l'exception d'un alofrier ou alisiér sauvage.

Des fontaines d'Annay on suit le chemin qui mène au Champ-du-Feu, et en traversant la hauteur du Boudet, on arrive au climat du Porouin, qui me semble désigner le champ des pierres. Deux autres climats de ce nom existent, l'un à Girolles et l'autre à Valloux. Il y aurait donc de nombreuses fouilles à pratiquer dans ces terrains inexplorés:

Morceau de verre bleu fort épais trouvé avec des débris de tuiles romaines dans une ancienne conduite d'eau pratiquée dans le sol vif; c'est à l'entrée à gauche de la route de Sauvigny en avant du passage à niveau. Il se rencontra aussi dans la même fouille une moitié de la pièce connue sous le nom de Colonie de Nîmes, appelée *tessère* et conservée, précieusement dans les familles qui observaient entre elles les lois de l'hospitalité. Une pièce semblable nous vient de la rue du Bel-Air.

Station romaine à Anstrude. Puits très profond creusé dans la partie haute du château. On vient de curer ce puits, et, dans la vase se trouvèrent un moyen bronze de Trajan et l'agrafe du manteau romain. La *villa* a donc occupé l'emplacement du donjon féodal du château moderne.

Voutenay. La femme *Monin*, qui habite auprès du pont, a trouvé, dans le courant de juin dernier, un *triens* mérovingien. Ce monétaire d'or gisait dans les sables au pied de la muraille du vieux château avec quelques débris de poteries anciennes.

Description. Avers : Figure à droite avec bandeau et grènetis formant collier ; fleur allongée devant la figure.

R. Vase à deux anses en forme du *diota* grec. Légende : *Telafus mone*.

M. B. Fillon appelle cette pièce le Calice du Gévaudan et la range dans la première catégorie des *triens* mérovingiens, VII^e siècle.

Telafus est cité dans le Manuel de Barthélemy comme appartenant à Bannassac (Javols) dans le Gévaudan, pays des Gabales, dont *Mimate*, aujourd'hui *Mende*, est le chef-lieu du département de la Lozère.

Saint-André-en-Terre-Plaine. Fouilles des Mazières près Chevannes, hameau situé entre Savigny, Sainte-Magnanoe et Saint-André.

Moyen bronze. Sabine, à la chevelure relevée et contournée.

R. La princesse debout, accompagnée de deux jeunes enfants. Légende effacée.

Grand bronze. *Antoninus pius imp. XII.*

R. Deux cornes d'abondance avec têtes d'enfant. Légende à demi-rongée: *Temporum felicitas.*

Constantin. Petit bronze. *Constantinus.*

R. *Vota XX. Salus Aug. et Cæsarum nostrorum.*

Constans. id. *Gloria Romanorum.*

D'autres pièces ont encore été exhumées de cette villa romaine, que M. de Béru a découverte presque en entier. Les restes de l'hypocauste, retrouvés sur place, sont bien conservés; puis des tuiles à rebord intactes, un vase à offrande en terre rouge avec le nom du potier, *P. Amalli*; plusieurs ornements en bronze, etc. Au-dessous de cet emplacement se trouvent les sources qui alimentent la fontaine de Saint-André.

Septembre.

M. Dodoz, président du tribunal.

Pièce d'or trouvée à Vieuxchâteau, climat des Murgers. Cette pièce est l'imitation du demi-stalère macédonien par les monnoyers gaulois.

Description. Tête d'Apollon à droite, laurée et bouclée.

Au revers, bige conduit par l'*auriga* ou la victoire armée du fouet. A l'exergue, caractères illisibles. Dans les environs de ce pré se voient souvent des débris de mosaïque, de tuiles romaines, de poteries diverses; une fontaine est à proximité.

DONS FAITS AU MUSÉE.

M. Albert Hottot, route nouvelle de Paris.

Boite à briquet avec signature : Mathias Wider Posdioviz.

Elle est en cuivre, représentant des personnages à cheval du temps de Louis XIII. Le briquet consiste en une simple batterie de fusil à pierre qu'on y a adaptée ; le bassinet communiquait le feu à l'amadou et l'on trouvait dans un casier à l'intérieur les allumettes et le bougeoir tout préparés.

M. E. Odobé, imprimeur à Avallon, rue de Lyon.

Revue de l'Yonne, journal d'Avallon. Année 1872, 73, 74 et 76. 1875 nous avait été gracieusement remis l'année dernière par M. le rédacteur gérant.

M. Jules d'Etaules, commandant du génie, retraité à Avallon.

Chaton d'une bague rapporté de Lambessa. (Afrique, province de Constantine). Cette pierre porte l'empreinte d'un faisceau et a dû appartenir à un consul de Rome, qui, seul d'entre les magistrats romains, avait le droit de sceller de cet insigne consulaire les missives qu'il adressait soit à l'empereur, soit aux différents chefs de l'administration romaine.

M. G. Morache, marchand de curiosités à Avallon, Grande-Rue.

Vente de tableaux, fusains et aquarelles par Allongé.

Ce catalogue a d'autant plus de prix pour nous, Avallonnais, que notre nouveau compatriote, M. Allongé, a pris ses sujets dans les environs d'Avallon, si jolis et si bien appropriés à son genre de talent.

Le ru de Montmain (*Mons Minervæ*).

Entrée de Champien (hameau d'Avallon) *Campus paganorum*).

L'automne dans le Morvan. (La belle saison en Bourgogne).

Sentier d'Avallon à Sauvigny.

Chemin de Meluzien au Creux-de-la-Foudre.

Les Fonds-de-Plausse, etc.

MM. Houdaille, Fernand et Octave, fils de M. Houdaille, avocat.

Châtons de bagues romaines. Lion courant à droite, face hérissée; dauphin servant de cachet. Opale en verre opaque. Ces trois objets proviennent des fouilles de Pompéi.

La première éruption du Vésuve eut lieu l'an 79 de l'ère chrétienne.

Lanterne sourde de nos vieux parents, en bronze repoussé; le verre est marqué, au milieu, d'une saillie, en forme de boule, qui donne à cet ustensile de ménage un aspect tout original.

M. Hippolyte Marlot, membre correspondant de la Société d'Etudes, à Cernois, près de Semur (Côte-d'Or).

« Premier âge du fer dans l'Auxois. » Brochure, 1876.

Meule en granite des temps primitifs. Elle provient des crevasses de Montfôte, entre Courterolles et Guillon.

Cette pierre, en granite du Morvan et polie par le frottement, servait de support aux céréales que l'on écrasait avec des rouleaux ou d'autres pierres également polies. De semblables meules ont été trouvées à la station de Chassey (Saône-et-Loire) et sont particulières à notre pays de Morvan.

M. Prot, ancien inspecteur des écoles.

Hache en silex trouvée à Saint-Florentin.

Nouveau celt ou hache creuse avec anneau, rapporté de Bretagne par M. Dumarçet, directeur de l'usine de Vassy. Les haches de cette sorte sont toutes coulées; la ligne de jonction se distingue aisément, ce qui prouve que le moule se composait de deux parties distinctes.

1^{er} Août.

M. Hippolyte Jordan, propriétaire au Vault-de-Lugny, Numismatique féodale du Dauphiné. Archevêques de Vienne. Evêques de Grenoble. Dauphins de Viennois, par M. Morin.

Patriæ delphinali. Paris, Rollin, rue Vivienne. 1854. Ouvrage in-quarto.

Le Médaillier possède quelques pièces du Dauphiné, entre lesquelles :

S. M. Vienna.

R. Maxima Gall.

Croix cantonnée de 4 besants. Tel est le titre que les archevêques de Vienne s'attribuaient pour rivaliser avec Lyon, qui s'adjudgea définitivement le *Prima sedes Galliarum*. Mais la pièce qui suit est beaucoup plus importante; c'est un florin d'or que les terrassiers employés par M. Ferdinand Garnuchot ont mis à découvert, il y a une dizaine d'années et que nous possédons aujourd'hui. M. Morin le mentionne ainsi dans sa Numismatique du Dauphiné :

Avers. Fleur de lis ouvragée. × *Krol-dphs-v*. (Charles V dauphin de Viennois.)

R. Saint Jean-Baptiste; un anneau ou point ouvert sur la poitrine; un anneau pareil sous la croix qu'il tient de la main gauche; une tour après la légende.

× **S. Joha-nnes B.**

Florin d'or de gros poids, postérieur au mois de juin 1354.

Si les annelets ou points ouverts se trouvaient transformés en points clos, notre pièce, déjà rare, formerait une variété qui n'existe qu'au cabinet des médailles de Paris.

Nous devons, en outre, à la libéralité de M. H. Jordan un camée en cornaline qui servait de pendant d'oreille; il représente la tête du dictateur Jules César. Cette pierre fine a été trouvée au Vault-de-Lugny; en amont du pont, sur la rive gauche du Cousin, dans le climat encore aujourd'hui appelé *climat de l'Aître* (*atrium* en latin.)

Les nombreux fragments de marbre dont le sol est jonché et que nous avons recueillis en plusieurs endroits le long de la rivière et surtout dans l'enclos de M. Béthery, où l'on n'a jamais planté ou arraché un arbre sans ramener des débris de ce beau marbre, ne seraient-ils pas l'indice d'un édifice sacré élevé en ces lieux? Cette dénomination de *l'aître* rappelle à l'esprit l'idée d'un sanctuaire consacré à quelque divinité du paganisme, à Vénus peut-être, puisque les Jules prétendaient descendre d'Iule, fils d'Enée, qui avait Vénus pour mère.

Une des premières pièces trouvées dans les déblais de la villa de Montmarte est un denier d'argent qui porte la tête de Jules César avec cette légende : *Dictatori perpetuo*.

R. Vénus debout, tenant une Victoire et un sceptre.

Enfin l'inscription en marbre blanc également découverte dans les fouilles de Montmarte indique qu'elle a été gravée par les soins et aux frais de *Julius*. Quel était ce Jules? Était-ce un des clients de cette puissante famille, n'était-ce qu'un affranchi? Quel motif l'a relégué dans les Gaules? Ce devait être, à n'en pas douter, une notabilité assez favorisée de la fortune pour nous avoir conservé, après dix-

huit siècles, les restes de statues grandioses, les unes en marbre, les autres en pierre du pays, et surtout les trois objets mentionnés et que nous possédons, c'est-à-dire l'inscription, la médaille et le camée portant tous trois le nom de Jules.

Jean-Baptiste Boilleau, d'une ancienne famille avallonnaise, a été enterré, en 1816, dans un coin ombragé de son jardin, situé sur le versant Sud-Est, au-dessous du chevet de l'église Saint-Lazare. Il a lui-même composé son épitaphe ainsi conçue et gravée sur une longue pierre tombale.

*Quid ignarus homo?
 Quid arbor in umbra!
 Tenebræ ... Mors.
 Lux Vita.
 Hic jacet Johannes Baptista Boilleau.*

Qu'est-ce que l'homme ignorant?
 Qu'est-ce que l'arbre à l'ombre?
 Les ténèbres *sont* la mort,
 La lumière, *c'est* la vie.

Qu'est-ce que l'homme ignorant sur la terre?
 Qu'est-ce que l'arbre qui végète à l'ombre?
 Les ténèbres n'est-ce pas la mort?
 La lumière n'est-ce pas la vie?

L'homme ignorant ressemble à l'arbre qui s'élève à l'om-

bre. Si les ténèbres figurent la mort, la lumière et par conséquent le savoir représentent la vie.

En effet, cet homme d'une certaine érudition a beaucoup travaillé de tête et a laissé de nombreux écrits sur toutes sortes de matières, mais qui n'ajouteraient rien à la somme des connaissances aujourd'hui répandues.

Sur la place du Grand-Puits se trouve la maison de MM. Arthault, dont une partie date du 16^e siècle. On lit sur le fronton en caractères gothiques : *Je suis la porte ; si aucun entre par moi, il sera sauvé*, 3 lettres au-dessous : I E. X. saint Jean. ch. X.

000. *Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur.*

Était-ce antérieurement une maison de refuge ?

Depuis deux cent cinquante ans elle abrite la famille Arthault, qui a fourni à la ville des échevins, un maire, des hommes de loi et plusieurs médecins. Elle est occupé par M^{me} Brunet et par le Général baron Nérin, nièce et neveu du dernier des Arthault, décédé conseiller municipal de la ville d'Avallon.

JOURNAL D'AVALLON

Journal qui a paru à Avallon de janvier 1808 à la fin de l'année 1824, quatre fois par mois, et qui fut imprimé par F.-N. Comynet.

Un court extrait de ce recueil donnera la connaissance exacte du prix des denrées à soixante-dix ans d'intervalle, et la comparaison sera facile à établir entre les deux époques. Nous verrons le prix de la viande monter à mesure que l'aisance générale se répandra et que d'autre part s'élèvera la main d'œuvre.

1^{er} Janvier 1808.

L'année vient de commencer pour nous sous les plus heureux auspices.

Cette nuit, à une heure, Sa Majesté l'Empereur et Roi, Napoléon-le-Grand, revenant d'Italie, a passé dans l'enceinte de nos murs. L'arc de triomphe portait trois inscriptions : on lisait sur l'une d'elles.

Ex unius, omnium Salus.

Arrêté de M. le maire d'Avallon.

« La place publique désignée jusqu'à présent : *Place de la Liberté* portera le nom de *Place Napoléon*. »

Marché du 16 Janvier.

Froment	D. D.	2 fr. 45 c.
Pain blanc	cinq hecto.	» 14
Viande	id	» 35
Sucre	id	2 40
Café	id	3 60
Vin	hectolitre	18 »

On écrit de Dijon en date du 14 octobre : Deux bateaux venant de Saint-Jean-de-Lône sont entrés ce matin dans le port de notre ville. L'un portait le pavillon impérial avec l'inscription : Premier bateau du canal de la Côte-d'Or.

Marché du 7 Janvier 1809

Froment	D. D.	2 fr. 50 c.
Pain blanc	cinq hecto.	» 14
Viande	id	» 35
Sucre	id	3 20
Café	id	5 »
Vin	hectolitre	18 »

Jean Varnoult, d'Avallon, officier des grenadiers à cheval de la garde impériale, achète le domaine de Pansy.

Générosité des habitants d'Avallon à l'égard des prisonniers espagnols, auxquels ils fournissent du linge, des vêtements et des secours de toute nature.

M. le Préfet, Rougier Labergerie, rappelle aux jurés que quiconque ne se rendrait pas à l'appel de son nom serait condamné à dix jours d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende.

En 1809, on s'évertuait à deviner les charades envoyées au gérant du journal par leur abonnés avallon nais :

Mon premier est un jeu,
 Mon second a place au feu,
 Mon tout est'encore un jeu;
 Et en bonne police, il est un mauvais lieu.

Logogriphe du même temps :

La nuit j'habite la terre,
 Le jour je remonte aux cieux ;
 J'éblouis les regards d'un éclat radieux,
 Mais je n'ai qu'un matin pour plaire ;
 Cinq lettres font mon nom ; supprimez la première,
 J'offre un prophète fameux ;
 Je deviendrai la fleur que l'on aime le mieux
 En retranchant l'avant dernière ;

Otez-les toutes deux, j'offre un mot précieux
 Dont l'amour même fait mystère,
 Et qu'à l'amant qui sait lui plaire
 L'amante ne dit que des yeux.

Un abonné.

Marché du 17 novembre 1810.

Froment	double décal.	4 fr. 37 c.
Seigle	id.	3 »
Pain blanc	demi kil.	» 16 1/2
Viande	id.	» 35
Huile denav.	id.	» 80
Savon	id.	1 15

19 novembre 1811.

Froment	double décal.	5 fr. 10 c.
Seigle	id.	3 45
Pain blanc	demi kil.	» 21 1/4
Viande	id.	» 35

25 janvier 1812.

Froment	double décal.	5 fr. 10 c.
Seigle.	id.	3 75
Pain blanc	demi kil.	» 22 1/2
Viande	id.	» 35
Sucre	id.	6 50
Café	id.	5 »

A partir de cette époque on n'amène plus de vin sur le marché, ou du moins cette denrée n'est point mentionnée dans les mercuriales suivantes.

M. Raudot était alors maire d'Avallon, et M. de Château-vieux, sous-préfet.

15 mai 1813.

Froment	double décal.	4 fr. 58 c.
---------	---------------	-------------

17 septembre 1813.

Froment	double décal.	2	60
Viande	demi kil.	,	40

8 janvier 1814.

Froment	double décal.	2 fr. 25 c.
---------	---------------	-------------

1^{er} septembre 1814.

Froment	double décal.	3 fr. 45 c.	
Viande	demi kil.	,	40

Sénatus-Consulte du 15 novembre 1813 ordonnant la levée de 300 conscrits signifiée au sous-préfet d'Avallon.

11 janvier 1814. On lit pour la dernière fois : Expropriation forcée de par l'Empereur et Roi et Justice.

21 juin. De par le Roi, la Loi et Justice.

11 septembre. De par le Roi et Justice.

21 septembre. De par Sa Majesté le Roi.

La rédaction du Journal est remise à M. F.-N. Comynet fils, 11 septembre 1814.

6 février 1815.

PROSPECTUS.

Un prince vertueux et éclairé se plaît à répandre ses bienfaits jusque dans les plus petites parties de son royaume....

Il nous est permis d'insérer dans la feuille d'annonces d'abord des extraits du *Moniteur* ; en second lieu des morceaux sur l'agriculture ; la littérature, les sciences et les beaux-arts auront aussi le droit d'occuper les pages du journal et pourront y répandre quelques fleurs.

Imprimerie de F.-N. Comynet, fils.

27 février 1815.

Ordonnance du roi.

Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre.

Signé Louis.

L'abbé de Montesquiou.

Pour copie collationnée conforme.
Le sous-préfet d'Avallon, Barjaud.

Au Golfe Juan, le 1^{er} mars 1815.
Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions de
l'Empire...

Au peuple français.

Français, j'arrive parmi vous reprendre, mes droits, qui
sont les vôtres.

Signé Napoléon.

Le Major général Bertrand.

Le 27 juillet 1815.

L'adjoint faisant fonctions de maire, à ses concitoyens.

Une réquisition vient d'être frappée... Acquittons-la au
plus vite.

Les alliés apprendront alors que tous les habitants de
cette ville sont toujours restés attachés à la bonne cause,
que leur dévouement et leur amour pour le roi Louis XVIII
est resté, malgré les troubles, gravé dans tous les
cœurs.

Comynet, adjoint.

Le prix du blé n'a pas varié pendant les deux années
1814 et 1815. Prix moyen, 3 fr. le double décalitre. La
viande également revenait à 75 centimes le kilogramme.

1816.

Janvier, Blé, double décal.	3 fr. 35 c.
février,	3 60
Mars,	4 10
Avril,	4 20
Mai,	5 »
Juillet,	5 80
Août,	6 30
Septembre,	6 65
Octobre,	7 10
Décembre,	7 64
Pain blanc, le kilogramme «	57

1817.

1 ^{er} février, blé, doub. déc.	8 »
Mars,	8 37
Avril,	9 10
5 Mai,	10 66
2 juin,	12 »
14 juin,	13 »
14 juin, seigle,	9 50
23 juin, blé	11 »
12 juillet,	8 80
2 août,	7 33
27 décembre,	6 50
Viande, le kilo, bœuf,	« 90
Mouton et veau,	« 65

M. Joseph Chopard, chef de bataillon, à demi-solde, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, achète de MM. Lottin père et fils, 30 ouvrées de vigne, y compris deux ouvrées en nature de terre labourable, le tout s'entretenant et situé finage d'Etaule-le-Bas, moyennant la somme de dix-huit cents francs.

1818.

Janvier, blé, double décal.	5 fr.	53 c.
Juin,	4	17
Novembre,	4	32
Viande, bœuf,	«	80
Veau et mouton, le kilo,	«	60

Terre de l'Isle-sur-le Serein.

Le château neuf et le parc, l'ancien château et ses dépendances, terres, prés, vignes, bois, redevances, rentes foncières, pressoirs, cuves, poinçons, etc.

Tous ces biens ont été vendus par M. Dubois de Thainville à M. Claude Houdaille, marchand de bois, demeurant à Paris, au prix de 165,500 fr.

Cet acte d'acquisition a été enregistré à Avallon le 25 juillet 1818.

Signé. A. Febvre, avoué au tribunal civil de première instance d'Avallon.

MM. Champion, maire de la commune du dit Avallon.
Degouvenain, adjoint, et Robinet, greffier de la justice de
paix du dit Avallon.

1819.

Les prix du pain et de la viande n'ont pas varié.

Février 1819. Il sera procédé sur la place du Marché, à
la vente au plus offrant et dernier enchérisseur et à deniers
comptants des meubles et effets consistant en lits, commo-
des, secrétaires, glacés, argenterie, batterie de cuisine,
linge, vin et autres objets précieux. Le tout saisi à la re-
quête de M. Didier-Aubert, propriétaire, demeurant à Aval-
lon, sur M. de Bonneuil, demeurant aussi en la dite ville.

1820.

Blé de 2 fr. 50 à 4 fr. le double décalitre. Viande,
veau, mouton, 60 centimes le kil.

Répression de calomnie.

Le sieur Germain Santigny, maire de Saint-Brancher,
avait été calomnié par deux habitants de la même commune,
dans un écrit devenu public. M^e Leclerc, avocat d'Auxerre,

plaidait pour le sieur Santigny; M^e Barbe, avocat, et M^e Thébault, avoué, assistaient les inculpés. M. Préjan procureur du Roi, terminait son réquisitoire en demandant des poursuites contre le maire de Saint-Brancher.

Le tribunal, composé de M. Comynet, président, Poussard, juge, Thibault, juge, a condamné les calomniateurs à six mois d'emprisonnement, à mille francs de dommages-intérêts envers le sieur Santigny et à cinq cents affiches du jugement.

Les sieurs Houdaille et Daussoir ayant appelé, il a été, le 2 février 1820, rendu, sur leur appel, par le tribunal de police correctionnelle d'Auxerre, un autre jugement qui confirme celui émanant du tribunal de police correctionnelle d'Avallon.

L'avoué du sieur Santigny, maire.

GUIARD.

1821.

Les denrées de première nécessité conservent les prix de l'année précédente.

Vente. Terre de Pisy et de ses dépendances, domaine de Vassy, château et mobilier, estimés 216,000 fr.

Les titres de propriété de ces immeubles sont de l'origine la plus reculée; les plus anciens propriétaires connus ont été les auteurs du Maréchal duc d'Harcourt et le sieur d'Estiennot de Vassy.

Par devant M^e Barbotte, notaire royal à Avallon.

1822.

Le double décalitre de blé ne dépasse pas 3 fr., et la viande de boucherie, 60 et 70 centimes le kil.

Purge d'hypothèques légales.

Vente du château des Panats et ses dépendances, consentie par M. Lazare-Nicolas Boudin de Vesvre, propriétaire, au sieur Goubault, ancien chef de division au ministère de l'intérieur, moyennant la somme de 50,000 fr.

Pour extrait conforme, signé VAURY.

Saisie au profit de Payen Devouges, ancien principal du collège d'Avallon, et actuellement percepteur des contributions directes de la ville de Nevers.

Signé. Nic. HOUDAILLE, avoué constitué.

1824.

A la requête de madame Riquet de Caraman, veuve de Reinier, comte de Baschi, et de M. le comte Ferdinand Louis de Berthier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur et de Saint-Jean de Jérusalem, ancien préfet des départements du Calvados et de l'Isère, conseiller d'Etat honoraire et membre de la chambre des députés — les quels ont signifié et certifié : — 1° à M.

le procureur du Roi. — 2° à M. Eugène Duhesme, subrogé tuteur de M. Léon Duhesme; — 3° à M. Marquiand, capitaine d'infanterie, curateur de M^{lle} Isaure Duhesme; — 4° A dame Burger, épouse de Suremain, lieutenant-général des armées du Roi, avant, veuve de M. le lieutenant-général Duhesme; — 5° à M. de Suremain, pour la validité de la procédure, contenant vente du château, terres, bois et domaines de Sauvigny-le-Bois, moyennant la somme de 400,000 fr.

Les anciens propriétaires sont M. Bénigne-Louis de Berthier, M. Jérôme Delangre, feu M. Philibert Duhesme et les vendeurs susnommés.

20 décembre 1814,

VAURY.

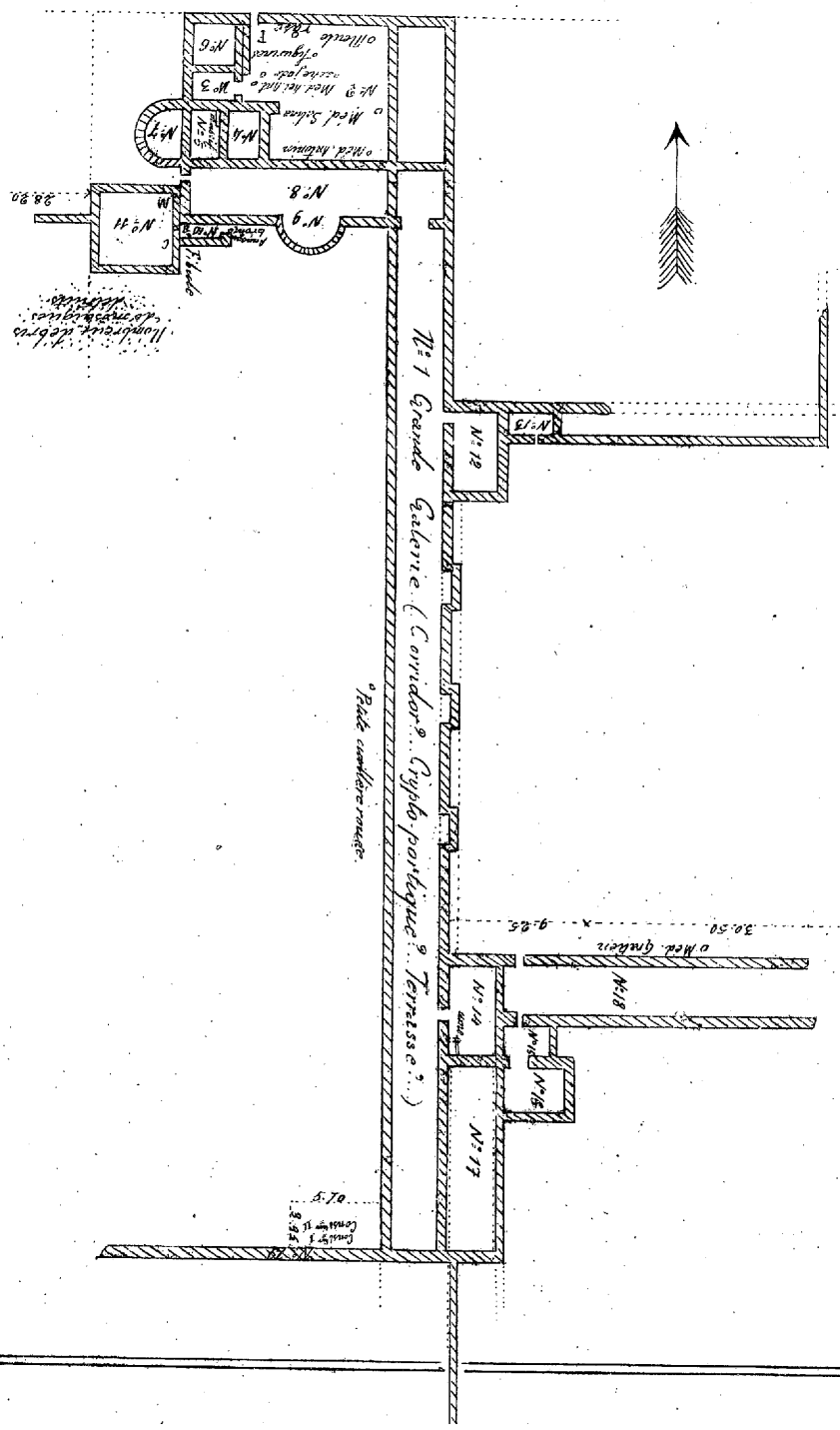
BARDIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des Membres de la Société.....	V
— Membres du Bureau.....	XI
Les Sainte-Marie d'Avallon, couvent de la Visitation, par M. Gally.....	1
Notice sur M. Edmi Gagniard, par M. F. Poulin.....	79
Étude sur les Sources des environs d'Avallon.....	85
Quelques notes sur Vauban, par M. le Comte de Chastellux.....	94
Ruines de la Villa Gallo-Romaine des Mazières, commune de Saint-André-en-Terre-Plaine, par M. Durlot.....	105
Musée d'Avallon, par M. Bardin.....	117

Société d'Etudes d'Evallon - 1877.

277.0.01000



N° 1 Grande Galerie (Corridor? Pylô portique? Terrasse?)

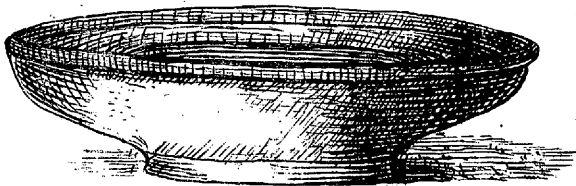
Pavé complétement posé

Murs en briques
de 24 centimètres
d'épaisseur

5.70
 8.35
 15.35



Urne en terre cuite.



Jatte en terre cuite.

*Ces objets ont été trouvés dans les ruines de la Villa Gallo-romaine des
Mazières (C^{ne} de S^t André-en-Terre-Plaine.)*